LA COMMUNAUTÉ
DE L'AGGLOMÉRATION
CREILLOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'OISE

CONTRAT DE VILLE

2015-2020

www.agglocreilloise.fr

Creil • Montataire • Nogent-sur-Oise • Villers-Saint-Paul

Sommaire

Sommaire 2

Introduction 6

1- L'esprit de la Loi du 21 février 2014 6

2- La méthode d'élaboration du contrat de ville : une dynamique partenariale autour des enjeux de cohésion sociale de l'agglomération 7

La Géographie prioritaire de la communauté d'agglomération creilloise 9

Eléments de cadrage 12

1- Imbrication et périmètre de la « stratégie de cohésion sociale et urbaine » et « contrat de ville » 12

2- La portée du contrat de ville 13

Organisation des partenaires pour la mise en œuvre du contrat de ville 14

1- Le pilotage du contrat de ville 14

a. Le pilotage partenarial du « projet » 14

b. L'Etat en inter ministérialité 18

c. Le pilotage du contrat de ville par l'agglomération : 20

d. L'organisation interne des collectivités : 22

2- La participation des habitants 26

a. Etat des lieux de la participation citoyenne au sein de l'agglomération et dans les communes 26

b. La mise en place des conseils citoyens issus de la Loi de programmation pour la Ville et pour la Cohésion Urbaine 27

c. La mise en place de la concertation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville de l'agglomération Creilloise 28

d. La mise en place des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de l'agglomération creilloise 29

Ingénierie et financement 31

Le suivi et l'évaluation 32

Présentation Générale du territoire et stratégie de cohésion sociale et urbaine 33

1- L'agglomération Creilloise : les grandes tendances 33

a. Un territoire au positionnement stratégique 33

b. Un dynamisme démographique essentiellement dû au solde naturel 34
c. Une discordance entre la sociologie de la population et l'état du marché de l'emploi sur le bassin 35
d. Une précarité qui touche l'ensemble de l'agglomération Creilloise 38
2- Les grandes politiques de planification urbaine et de cohésion sociale 40
a. Le projet de territoire 2009-2014 40
b. Le Schéma de cohérence territoriale (adopté le 26 mars 2013) 40
c. Le Programme Local de l'habitat (adopté le 4 décembre 2013 pour la période 2013-2017) 41
d. Le Projet de Développement Social et urbain (2011-2014) 41
e. Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 42
f. Le Plan Stratégique Local 43
g. Etat des Lieux de la politique de la ville dans l'EPCI 44
3- Synthèse des principaux enseignements 48
4- Les axes principaux de la stratégie de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération creilloise 49
a. Axe A : Accompagner le potentiel des habitants des quartiers 49
b. Axe B : Répondre aux besoins des publics les plus fragiles 52
c. Axe C : Agir sur l'attractivité du territoire et des quartiers et sur la qualité de leur cadre de vie 54
d. Axe transversal : Participation citoyenne, s'appuyer sur les ressources existantes pour encourager, faire émerger, accompagner les initiatives sociales et culturelles 55
Les engagements des partenaires sur la politique de la ville 56

Les piliers du contrat de ville : plan d'actions..... 68

Précautions méthodologiques..... 70

PILIER COHESION SOCIALE 71

Jeunesse et Education : redonner ambition et confiance aux jeunes des quartiers..... 72

FICHE – ACTION N°1 - Favoriser la réussite des parcours éducatifs..... 73

FICHE – ACTION N°2 - Renforcer le soutien aux jeunes en difficulté 76

FICHE – ACTION N°3 - Améliorer l'orientation des jeunes 78

Lutter contre les freins à l'insertion sociale et professionnelle, améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux, l'accès aux droits et aux soins..... 80

FICHE – ACTION N°4- Agir sur les freins à la mobilité et les phénomènes d'isolement..... 82

FICHE – ACTION N°5 - Améliorer l'accès aux droits et aux savoirs de base 84

FICHE – ACTION N°6 - Améliorer la prévention et l'accès aux soins 86

FICHE – ACTION N°7 - Lutter contre les discriminations 88

Renforcer les démarches de médiation sociale culturelle et favoriser le vivre ensemble..... 89

FICHE – ACTION N°8 - Renforcer les démarches de médiation sociale culturelle..... 89

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI 92

Stimuler le développement économique dans les quartiers et diversifier les activités 93

FICHE – ACTION N°9 - Soutenir le financement de la création d'entreprise et accompagner les créateurs..... 94

FICHE – ACTION N°10 - Valoriser et développer l'offre de services dans les quartiers 97

Améliorer l'insertion professionnelle..... 100

FICHE – ACTION N°11 - Développer des parcours d'insertion adaptés..... 101

FICHE – ACTION N°12 - Diversifier et développer les publics bénéficiaires des actions et dispositifs d'insertion 103

FICHE – ACTION N°13 - Lever les freins à l'insertion professionnelle 106

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN.....108

Assurer l'intégration urbaine des quartiers au sein de l'agglomération..... 109

FICHE – ACTION N°14 - Mieux intégrer les quartiers prioritaires dans les dynamiques urbaines d'agglomération et favoriser la cohésion urbaine et territoriale..... 110

FICHE – ACTION N°15 Faciliter les déplacements des habitants..... 112

Améliorer l'habitat dans les quartiers..... 114

FICHE – ACTION N°16 - Améliorer l'habitat et favoriser les équilibres sociaux, accompagner les parcours résidentiels et améliorer l'accessibilité au logement 115

Assurer un cadre de vie de qualité par la Gestion Urbaine de Proximité, et favoriser la tranquillité publique 118

FICHE – ACTION N°17 - Améliorer le cadre de vie dans les quartiers par la Gestion Urbaine de Proximité 119

FICHE – ACTION N°18 - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance dans les quartiers 121

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE 123

Innover pour favoriser l'implication et la participation de tous 125

FICHE – ACTION N°19 - Favoriser l'implication et la participation de tous 125

Une culture commune autour de la politique de la ville 126

FICHE – ACTION N°20 –Favoriser l'émergence d'une culture commune autour de la politique de la ville 126

APPROCHE PAR QUARTIER 127

SIGNATAIRES 179

ANNEXES 186

Introduction

1- L'esprit de la Loi du 21 février 2014

La loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine, et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements (intercommunalités) dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine ;
- Promouvoir le développement équilibré du territoire, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration, et la lutte contre les discriminations.

Cette loi développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'interventions de la Politique de la Ville à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée
- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- La participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Ce contrat de ville est conclu à l'échelle intercommunale, sur la période 2015-2020. Il succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, arrivé à échéance fin 2014.

2- La méthode d'élaboration du contrat de ville : une dynamique partenariale autour des enjeux de cohésion sociale de l'agglomération

La construction d'une politique de cohésion sociale structurante à l'échelle de l'agglomération a constitué une priorité des Elus communautaires, dès 2010, à travers le Projet de Développement social et urbain 2011-14 (fondé sur l'évaluation 2010 du CUCS 2007-09) ou le projet FEDER / FSE 2007-13.

Avec la loi de février 2014, la nécessité de bien associer l'ensemble des partenaires, futurs signataires du contrat, ou acteurs de proximité participant de sa réalisation par le portage d'actions, est apparue plus que jamais comme un des impératifs majeurs de l'élaboration et de la mise en œuvre du futur contrat de ville.

Pour répondre à cet enjeu de cohésion sociale et territoriale tout en créant une dynamique de projet, l'élaboration du contrat de ville de l'Agglomération Creilloise, s'est structurée autour d'une méthode transversale, qui a mobilisé une diversité de partenaires de mai 2014 à mai 2015. Ont ainsi été associés les services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération Creilloise, des quatre villes de l'Agglomération, du Conseil Départemental de l'Oise, du Conseil Régional, ainsi que la Caisse des Dépôts, la CAF, Pôle Emploi, l'agence SODA, et les bailleurs sociaux. Ces différents acteurs ont été réunis à chaque phase en comité de pilotage.

En sus de cette instance élargie, la démarche a été suivie et pilotée par un Comité technique restreint réunissant l'équipe projet CAC/Villes.

Un Conseil d'habitants et acteurs locaux a également été mis en place (voir infra – participation des habitants).

En parallèle, deux séries d'ateliers partenariaux sont venues alimenter le contenu du contrat de ville : une première série en phase de diagnostic, et une seconde série en phase d'élaboration du projet territorial et du plan d'actions.

- En phase de diagnostic territorial, six ateliers se sont déroulés entre le 4 et le 12 novembre 2014, permettant de consolider le diagnostic sur les thèmes suivants :
    - Emploi et développement économique
    - Insertion sociale
    - Attractivité et image des quartiers
    - Cadre de vie
    - Participation des habitants
    - Education et jeunesse

- En phase de formalisation du projet territorial intégré, et du plan d'actions, trois ateliers ont permis de valider collectivement les objectifs opérationnels du contrat de ville et de les décliner en pistes d'actions :
    - Cadre de vie et renouvellement urbain
    - Cohésion sociale
    - Développement économique et emploi

Ces deux séries d'ateliers réunissaient un panel élargi de partenaires :

- Les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, DIRECCTE, DDT, ARS, Education Nationale…) ainsi que la Préfecture de l'Oise (Sous-Préfecture de Senlis)
- Les partenaires institutionnels : les services de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, des quatre villes de l'agglomération, du Conseil départemental, du Conseil Régional
- Les bailleurs sociaux
- Les partenaires du monde économique : Caisse des Dépôts, CAF, Pôle Emploi, l'agence SODA
- Les associations et équipements de proximité de quartier.

La mobilisation d'une diversité d'acteurs et de partenaires de la politique de la ville à chaque phase de l'élaboration du contrat de ville a permis d'aboutir à une vision partagée du projet de territoire et de l'ambition donnée à ce document.

La Géographie prioritaire de la communauté d'agglomération creilloise

La liste de quartiers prioritaires de la politique de la ville a été établie par décret du 3 juillet 2014. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants.

Ont ainsi été retenues les zones de plus de 1.000 habitants, où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11.250 € par an, soit 60% du revenu médian de référence national (avec une pondération selon le niveau de vie de l'agglomération).

1. Les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Commune	Nom du QPV	Population du quartier	Revenu Médian
Creil	Les Hauts de Creil	20 910	8900
Nogent-sur-Oise	Les Côteaux	2 600	9300
	Les Rochers L'Obier	3 230	8600
Villers-Saint-Paul	Belle Vue Belle Visée	2 210	10800
Montataire	Les Martinets	4 010	9600
TOTAL		**32 960 Habitants**	

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le Décret N° 2014-1750 du 31 décembre 2014.

Par ailleurs, la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été adoptée le 15 décembre 2014, en conseil d'administration de l'ANRU. Le quartier Les Hauts de Creil figure parmi ces quartiers.

Les villes de Nogent s/ Oise pour le quartier des Rochers et Montataire pour quartier des Martinets ont sollicité leur inscription au titre des quartiers d'intérêt régional. La réponse quant à leur inscription reste à ce jour en attente.

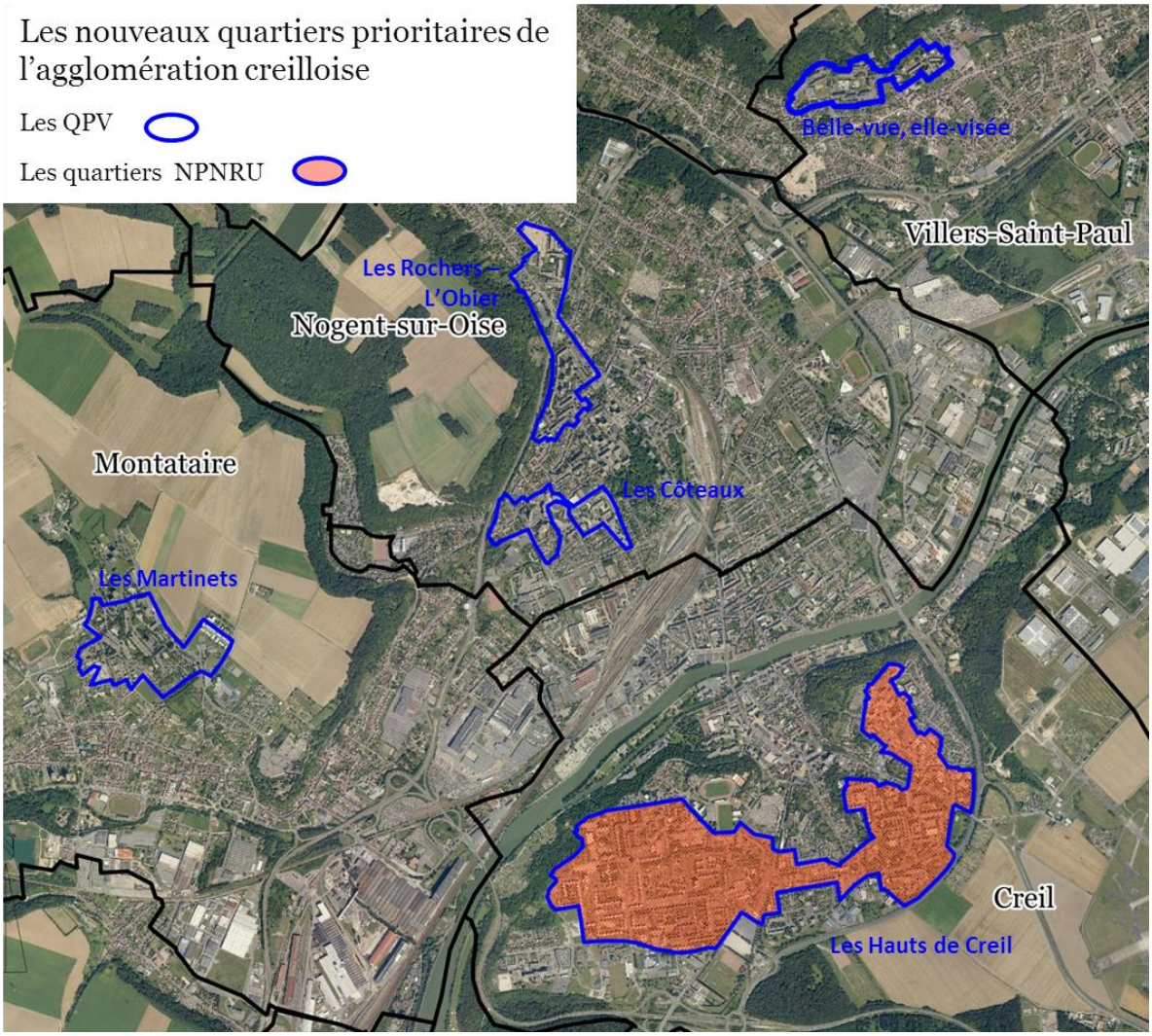

Si le présent contrat de ville a pour portée l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération, il a été décidé de formaliser des priorités de ce contrat pour chaque quartier.

Ces éléments figurent dans la suite du présent document. C'est dans cette partie que figure également la liste des équipements par quartier pouvant relever du quartier vécu.

2. Les quartiers vécus

Pour s'inscrire pleinement dans une réalité locale et définir un projet de territoire, le périmètre réglementaire correspondant au déploiement des avantages sociaux et fiscaux est également confronté au « quartier vécu », se référant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité…) et qui débordent souvent le strict périmètre réglementaire.

La notion de quartier vécu a été précisée par la Circulaire du Premier Ministre N° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération. Elle précise que si certains « avantages à caractère automatique sont attachés aux quartiers tels que défini dans le décret, la logique de quartier vécu, prenant en compte les usages des habitants des quartiers, permet de

dépasser les effets de seuils et de frontières. Les crédits spécifiques de la politique de la ville peuvent continuer à soutenir les services au public, les équipements publics, et les opérateurs associatifs, qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers propriétaires dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ces quartiers ».

Conformément au modèle type de contrat de ville du CGET datant de novembre 2014, chaque commune a déterminé la liste de ses équipements et aménagements pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu.

Cette liste figure dans la partie du présent contrat de ville dédiée aux détails par quartier (voir infra).

Il est rappelé ici que cette liste est révisable annuellement.

3. Les quartiers de veille

L'Article 13 de la Loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, « *Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre et à la demande du président de l'établissement public de coopération intercommunale et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville selon les modalités prévues au I de l'article 6. Le contrat de ville définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales afin de conforter la situation de ces quartiers.* »

Dans la mesure où les espaces sortant de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans l'agglomération creilloise, sont des franges des quartiers prioritaires définis par le Décret de décembre 2014, il a été fait le choix d'attacher les objectifs opérationnels et actions à ces franges de quartier sans pour autant détailler les priorités de ces espaces situés en bordure des quartiers prioritaires.

La Ville de Nogent-sur-Oise a souhaité faire du quartier du Parc de Vallée un quartier de veille au regard de ses fragilités sociodémographiques, et de l'attention que la commune souhaite porter à l'évolution de ce quartier. Par l'inscription symbolique proposée, de ce quartier dans le contrat de ville, la commune de Nogent-sur-Oise souhaite que les partenaires portent une vigilance particulière à ce quartier, qui fait donc l'objet d'une fiche récapitulative en fin de document.

Eléments de cadrage

1- Imbrication et périmètre de la « stratégie de cohésion sociale et urbaine » et « contrat de ville »

Le schéma qui suit montre l'articulation souhaitée entre :

- La stratégie territoriale de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération et les dispositifs sectoriels et thématiques (Renouvellement Urbain, Prévention de la Délinquance)
- les échelles d'actions, intercommunales, communales et de quartier.

Cadrage stratégique intercommunal intégré

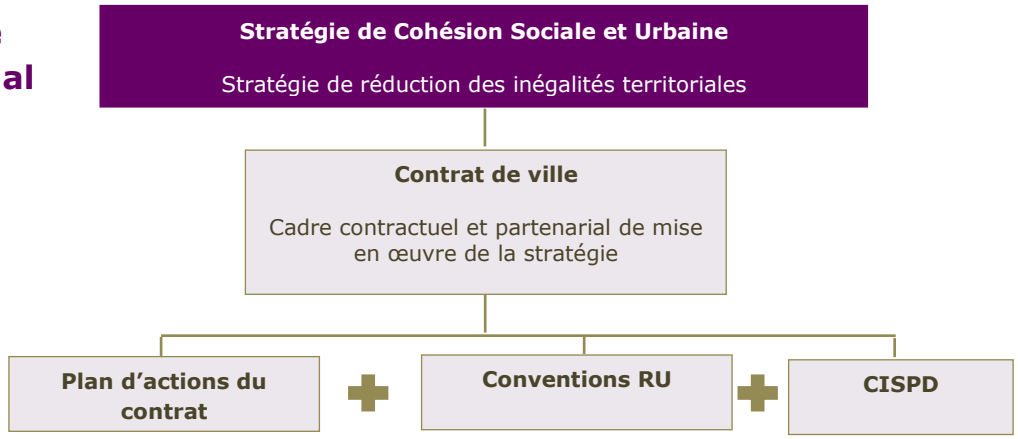

Actions de niveau intercommunal

Déclinaisons communales du Contrat de Ville

Mise en œuvre des actions à l'échelle des communes, prenant en compte les spécificités et orientations politiques de chaque ville

Mise en œuvre **à l'échelle des quartiers** : prise en compte du niveau de proximité des quartiers

Le schéma qui suit montre quant à lui l'articulation entre les principales politiques publiques de planification territoriale ou à l'œuvre dans les territoires et la stratégie de cohésion sociale et urbaine du contrat de ville. Ce schéma n'a pas vocation à être pas exhaustif sur les politiques publiques intégrant la stratégie. Il montre simplement l'articulation entre elles, qui n'est pas hiérarchique, mais plutôt intégrée.

2- La portée du contrat de ville

Comme toute démarche partenariale, le contrat de ville réunit les partenaires autour d'une ambition globale et structurante pour le territoire, tout en favorisant la souplesse d'exécution du dispositif pour évaluer en cours d'exécution ou de mise en œuvre les actions, et se réserver la possibilité d'adapter en continu les actions aux évolutions du contexte sociodémographique, financier, technique et politique local.

Ayant vocation à devenir le document support des démarches de la Communauté d'agglomération avec les communes, pour émarger aux différents dispositifs financiers, parmi lesquels les fonds européens, les financements de l'Etat, de l'ANRU, de la Région Picardie et du Conseil Départemental de l'Oise , et des autres partenaires financiers, il a été fait le choix de positionner le présent contrat comme un document cadre, qui laisse ouverte la possibilité d'inscrire des actions dès lors qu'elles répondent aux orientations et objectifs du projet.

Dans la mesure également où les crédits spécifiques ont vocation à expérimenter des actions dans les quartiers, tout en répondant aux besoins des publics, la volonté est bien de positionner ce contrat comme un référentiel de projet, un outil de bonne appropriation des orientations et objectifs du projet mais qui laisse la liberté d'innovation aux actions pouvant émerger dans le cadre des appels à projet.

Ce document n'a donc pas vocation à dresser un inventaire exhaustif et forcément restrictif des actions et des politiques publiques ou dispositifs mobilisables pendant la durée du contrat.

Organisation des partenaires pour la mise en œuvre du contrat de ville

1- Le pilotage du contrat de ville

a. Le pilotage partenarial du « projet »

Les principes clés

La réforme la politique de la ville fait bouger les lignes en termes de gouvernance, en sus de la participation des habitants qui fait l'objet de la partie ci-dessous :

- Un pilotage du Contrat de ville renforcé à l'échelle intercommunale
- Un partenariat élargi aux acteurs publics et privés de droit commun et une meilleure implication des politiques publiques sectorielles avant la mobilisation des crédits spécifiques.

Un travail particulier a été mené afin de préciser les modalités de pilotage partenarial du contrat de ville. Il en est ressorti un certain nombre de principes clés qui vont structurer le pilotage du projet et notamment une **vision politique partagée plus intégrée**:

- Un pilotage du contrat de ville **commun** aux volets sociaux, urbains et économiques, même si le pragmatisme conduit à organiser des réunions d'arbitrages et de suivi stratégique plus thématiques (rénovation urbaine notamment)
- La nécessité de partager une vision des interventions menées sur le territoire par chacun des partenaires
- La construction d'une culture commune de la politique de la ville à renforcer :
  - Les partenaires, et en premier lieu les Elus, souhaitent poursuivre « Les rencontre de la ville » (tous les deux ans), qui impliquent aussi bien les habitants que les acteurs locaux partenaires du Contrat de ville (voire au-delà avec les territoires voisins concernés par la Politique de la Ville)
- Les instances s'appuieront au maximum sur les groupes de travail existant pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions du contrat de ville.

L'agglomération est bien positionnée en « chef de file », mais les communes restent toujours fortement impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville. Elles seront donc responsables de la mise en œuvre de la stratégie à un niveau communal, et sont porteuses d'actions. Elles sont également structurées en interne pour se doter d'un chef de projet du contrat de ville et travailler en transversalité avec les services concernés par le présent contrat. Par ailleurs, elles participent en contributeurs et parfois en copilote de certains aspects du travail sur le contrat de ville d'agglomération (pilotage des groupes de travail permettant la mise en œuvre du contrat de ville).

La participation des citoyens est organisée quant à elle à l'échelle de proximité (Conseils citoyens dans les quartiers prioritaires), et dans le pilotage, le suivi et l'animation du Contrat de ville à l'échelle communautaire. Elle doit être accompagnée afin de s'inscrire dans la durée et de favoriser une réelle mobilisation.

La gouvernance partenariale du contrat de ville : schéma des instances

Seront organisées les instances suivantes afin de définir, suivre et mettre en œuvre la stratégie de cohésion sociale et urbaine d'agglomération :

- Un comité de pilotage élargi : composé des signataires du contrat de ville, soit les collectivités, l'Etat, les partenaires publics et privés du droit commun. Seront associés également les représentants des habitants (via les conseils citoyens). Il se réunira deux fois par an.

En complément de ce comité de pilotage est apparue la nécessité de créer une instance plus restreinte de discussion des orientations stratégiques et politiques, mobilisant les principaux signataires du Contrat de ville (Collectivités et représentants de l'Etat) en amont du Comité de pilotage. C'est la « Conférence stratégique » qui figure dans le schéma ci-après.

La déclinaison du pilotage stratégique pour mettre en œuvre le contrat au niveau opérationnel est défini comme suit :

- Un comité technique en charge de l'animation et du suivi du Contrat
- Des groupes de travail thématiques à l'échelle intercommunale, chargés de mettre en œuvre les actions du contrat, par grand thème.

Ces groupes de travail, réunis plutôt dans un format technique, sont autant que possible basés sur les instances existantes (exemple : CISPD).

Ces groupes sont co-animés par les services de la CAC, des communes et des partenaires, et permettent de mobiliser les expertises et l'ingénierie de chacun au service de l'animation des thématiques prioritaires à l'échelle communautaire. Cette animation est basée sur la désignation de « référents » qui peuvent être, suivant les sujets des techniciens de la CAC ou des chefs de projets communaux.

Très concrètement les groupes de travail ont pour objectif, sur les thématiques importantes :

- De suivre les actions du contrat de ville, de réfléchir à de nouvelles actions pertinentes à développer à l'échelle intercommunale,
- D'alimenter l'observation des quartiers sur la thématique donnée, par une vision plus qualitative ou par l'interprétation des statistiques,
- De partager les expériences locales et de terrain à un niveau intercommunal,
- De participer à la programmation annuelle de l'appel à projet de la politique de la ville, en donnant des avis motivés sur les dossiers, et éventuellement en rencontrant tout ou partie des porteurs de projet pour évaluer leurs actions et les accompagner dans l'élaboration de leur projet.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de former des groupes de travail, de réflexion et d'approfondissement de la stratégie intercommunale et de mise en œuvre des actions sur les thèmes suivants :

- Education et jeunesse,

- Habitat, Renouvellement urbain et GUP (Sachant que ce groupe renvoie à l'organisation particulière qui sera mise en place pour le suivi des projets du NPNRU),

- Culture et lien social,

- Santé et accès aux droits

- CIPSD,

- Développement économique, formation et insertion professionnelle.

Cette proposition de groupes intercommunaux permettant de coordonner les communes et les partenaires sur certains sujets, est basée sur plusieurs facteurs : il s'agit de sujets repérés d'intérêt communautaire potentiels : Culture, lien social, Santé, accès aux droits. Il peut s'agir de groupes qui relèvent directement de la compétence communautaire : CIPSD, Développement économique, formation et insertion professionnelle. Enfin le groupe Jeunesse et Education répond à un besoin au regard de l'importance de ce thème dans l'agglomération.

Cette organisation de groupes de travail pourra évoluer en termes de thématiques, de géométrie et de fréquence selon la pertinence du besoin de coordination entre communes, l'émergence d'un intérêt communautaire, l'évolution des politiques publiques…

La gouvernance partenariale du Contrat de Ville

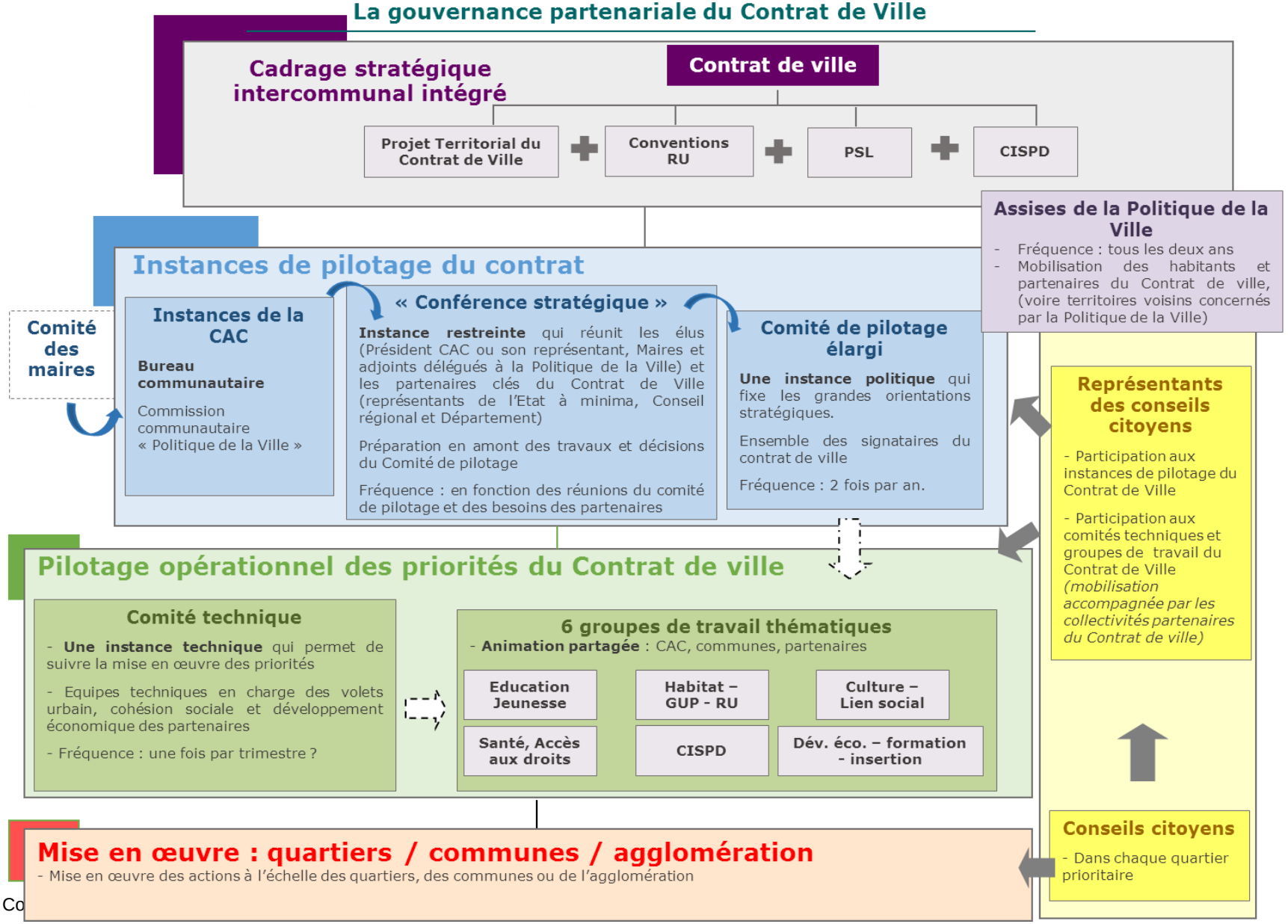

Co

b. L'Etat en inter ministérialité

Dans le département de l'Oise, le travail en interministérialité des services de l'Etat existe depuis 2010 dans le cadre du **COPIL politique de la ville interne aux services de l'Etat**. Cette instance se réunit une à deux fois par an et a pour vocation de faire le point sur l'état d'avancement de la programmation des crédits afférents à la politique de la ville, d'aborder des points particuliers d'actualité et de permettre à chacun des services de l'Etat d'avoir une connaissance transversale des dossiers .En fin d'année, un COPIL départemental a lieu avec les élus afin de faire le bilan de l'année écoulée et de voir les perspectives N+1.

Un Copil a eu lieu le 18 avril 2014 au cours duquel Monsieur le Préfet a présenté l'organisation qui devait être mise en œuvre au niveau des services de l'Etat **dans le cadre des travaux sur l'élaboration des contrats de ville, sous l'égide du sous-préfet de Senlis** en charge de l'animation de la politique de la ville au sein du département. L'Etat s'assurera de la mobilisation de droit commun en traduisant les conventions interministérielles au niveau local.

L'organisation des services de l'Etat se détaille donc comme suit (voir schéma d'organisation):

- un Copil politique de la ville des services de l'Etat
- un Comité d'Animation et d'Appui (sous-préfets d'arrondissements, délégués du préfet, DDCS, DDT….)
- **Des réunions inter-services de l'Etat autour du sous-préfet dans le cadre des Equipes Territoriales de l'Etat** (au niveau de chaque arrondissement), chaque service de l'Etat ayant désigné un référent
- Des groupes de travail avec les représentants des services de l'Etat au niveau local.

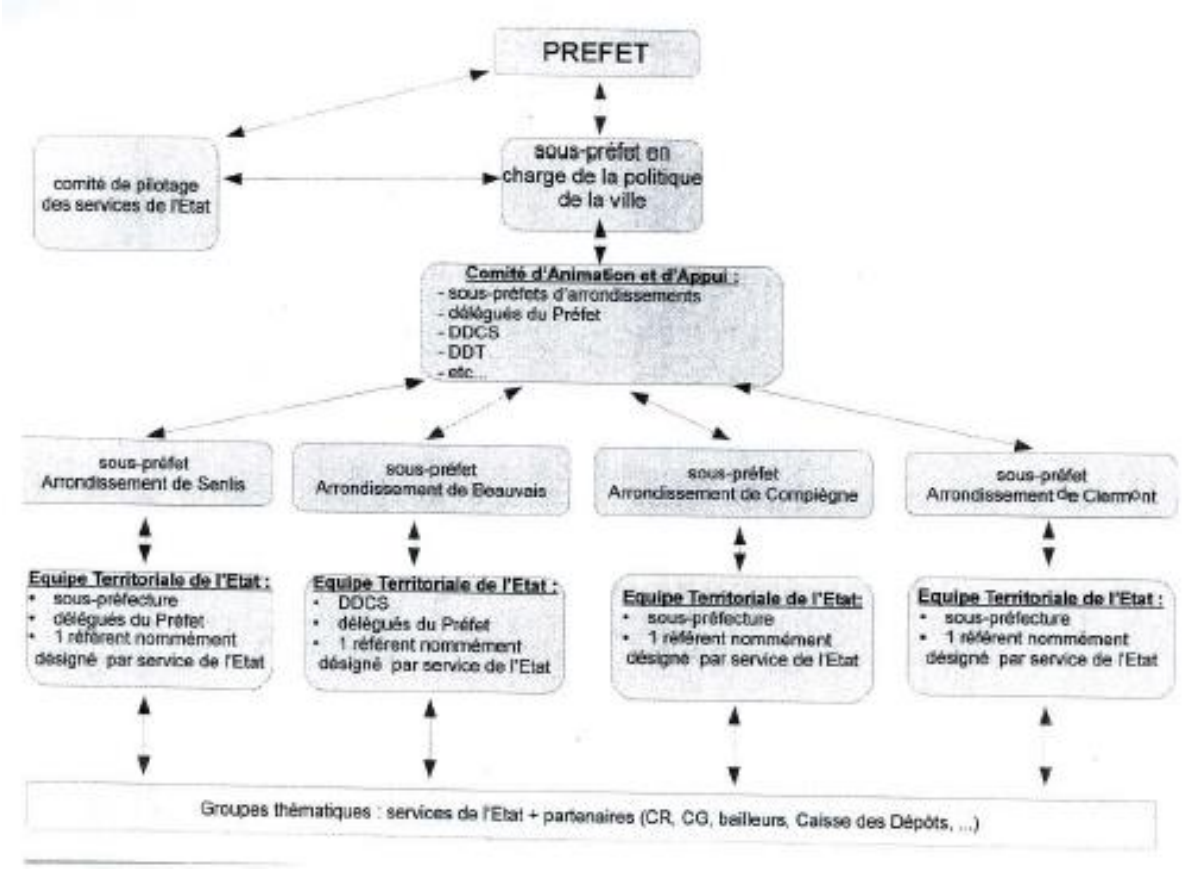

Instances de gouvernance dans le cadre des nouveaux contrats de ville.

Le schéma de gouvernance qui existait dans le cadre des CUCS peut être reproduit dans le cadre des nouveaux contrats de ville avec certains aménagements.

L'Etat, en la personne du Sous-Préfet, co-animera les Comité de Pilotage, avec le Président de la CAC, en présence des partenaires signataires du contrat de ville.

Les services déconcentrés des services de l'Etat et les délégués du Préfet participeront **au comité technique et aux groupes de travail partenariaux** qui seront organisés**.**

La Sous-Préfecture est par ailleurs en cours de réflexion sur le schéma et le circuit des appels à projets en interne. L'équipe constituée de l'Equipe territoriale du Sous Préfet de l'Arrondissement de Senlis perdurerait dans ses missions de suivi de la politique de la ville et les référents désignées dans les services déconcentrés également.

c. Le pilotage du contrat de ville par l'agglomération :

La gouvernance partenariale identifie trois niveaux de pilotage du contrat de ville, dont l'organisation et l'animation reposent sur la CAC (cf. schéma page 17) :

- Le cadre stratégique intercommunal intégré : cadre d'articulation des politiques sectorielles en matière de cohésion urbaine et sociale, de développement économique, d'emploi/formation et de prévention de la délinquance ;
- Les instances de pilotage de projet (comité des Maires, BC/CC, Comité de pilotage) : cadre d'orientations stratégiques du projet de territoire, d'arbitrages notamment financiers
- le pilotage opérationnel des priorités du contrat de ville (comité technique, groupes de travail) pour la traduction des objectifs opérationnels et la mise en œuvre du plan d'actions

La participation citoyenne est un axe transversal décliné à chacun des trois niveaux de gouvernance du contrat de ville.

En charge de l'animation du partenariat autour du contrat de ville, de l'organisation des instances de mise en œuvre du contrat de ville ainsi que de la coordination opérationnelle du plan d'actions, la CAC a adapté son organisation interne pour :

- veiller au maintien du caractère transversal du contrat de ville et favoriser une articulation de ces différents volets ;
- maintenir un rythme de rencontres des instances de pilotage stratégique du projet, favorable à l'engagement des actions programmées, dans la durée du contrat
- assurer un suivi cohérent et efficace du travail des groupes thématiques
- coordonner les actions de participation citoyenne à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

La CAC a mis en place un comité de coordination du contrat de ville, animé par la Direction de l'aménagement et de la politique de la ville, auquel participe la Direction départementale économique de l'emploi et de la formation, les services Politique de la ville, Renouvellement urbain, Culture et Tourisme.

Ce comité de coordination organise et co anime les groupes de travail thématiques auxquels participent tous les partenaires du contrat de ville.

Si la CAC participe à tous les groupes de travail, elle n'en anime que quelques uns dans le but de renforcer le travail partenarial y compris sur le plan opérationnel.

Le Comité des actions de renouvellement urbain appui en l'orientant, le service Politique de la ville en charge de l'organisation des instances de pilotage stratégique du contrat de ville et de son suivi financier.

La conduite des actions de renouvellement urbain seront suivis au service dédié.

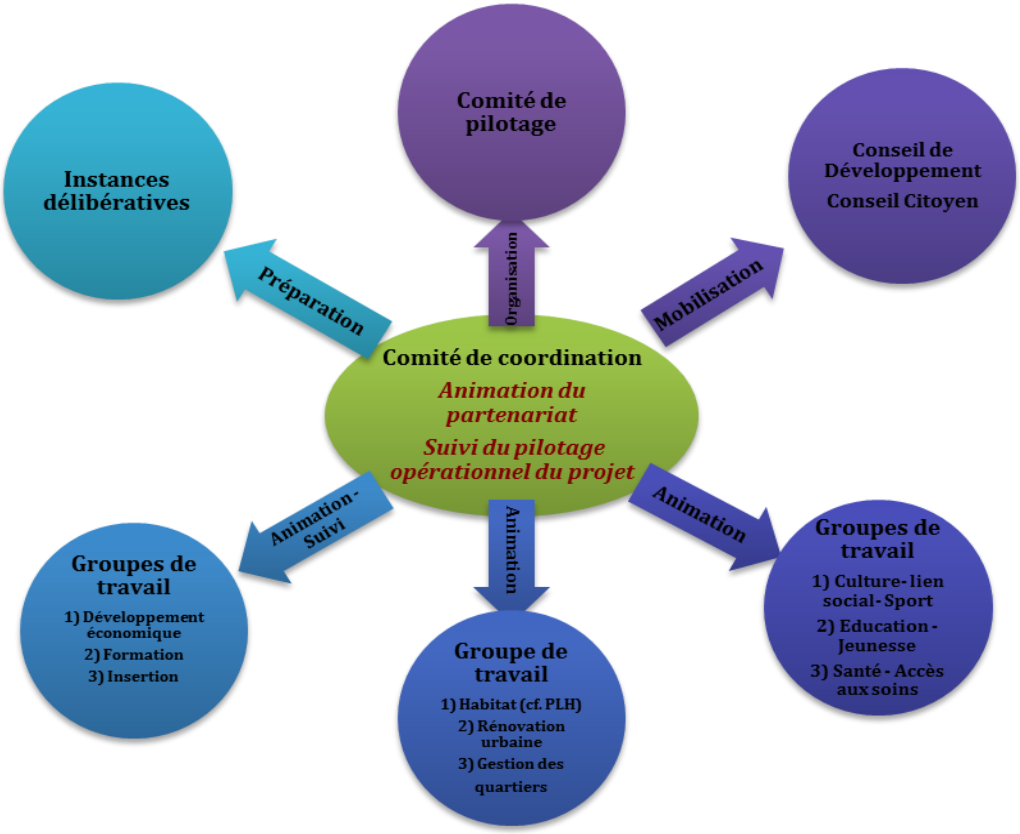
Comité de pilotage
Instances délibératives
Conseil de Développement
Conseil Citoyen
Préparation
Organisation
Mobilisation
Comité de coordination
Animation du partenariat
Suivi du pilotage opérationnel du projet
Animation - Suivi
Animation
Animation
Groupes de travail
1) Développement économique
2) Formation
3) Insertion
Groupe de travail
1) Habitat (cf. PLH)
2) Rénovation urbaine
3) Gestion des quartiers
Groupes de travail
1) Culture- lien social- Sport
2) Education - Jeunesse
3) Santé - Accès aux soins

d. L'organisation interne des collectivités :

- CREIL

Le pilotage du contrat de ville pour la ville de Creil, tel qu'indiqué dans le schéma qui figure ci-dessous, s'appuiera sur les instances suivantes :

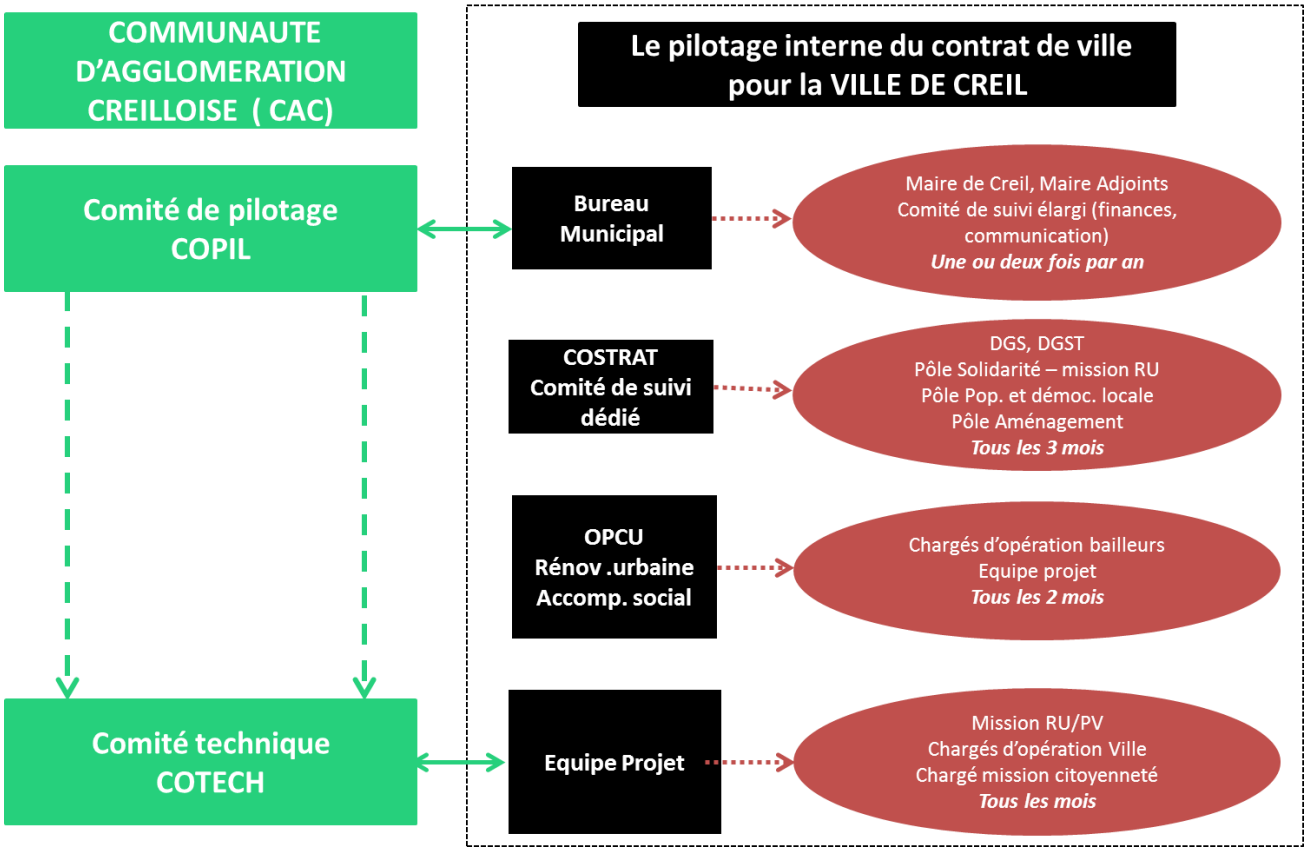

- NOGENT-SUR-OISE

Le pilotage du contrat de ville pour la ville de Nogent-sur-Oise, tel qu'indiqué dans le schéma qui figure ci-dessus, s'appuiera sur les instances suivantes

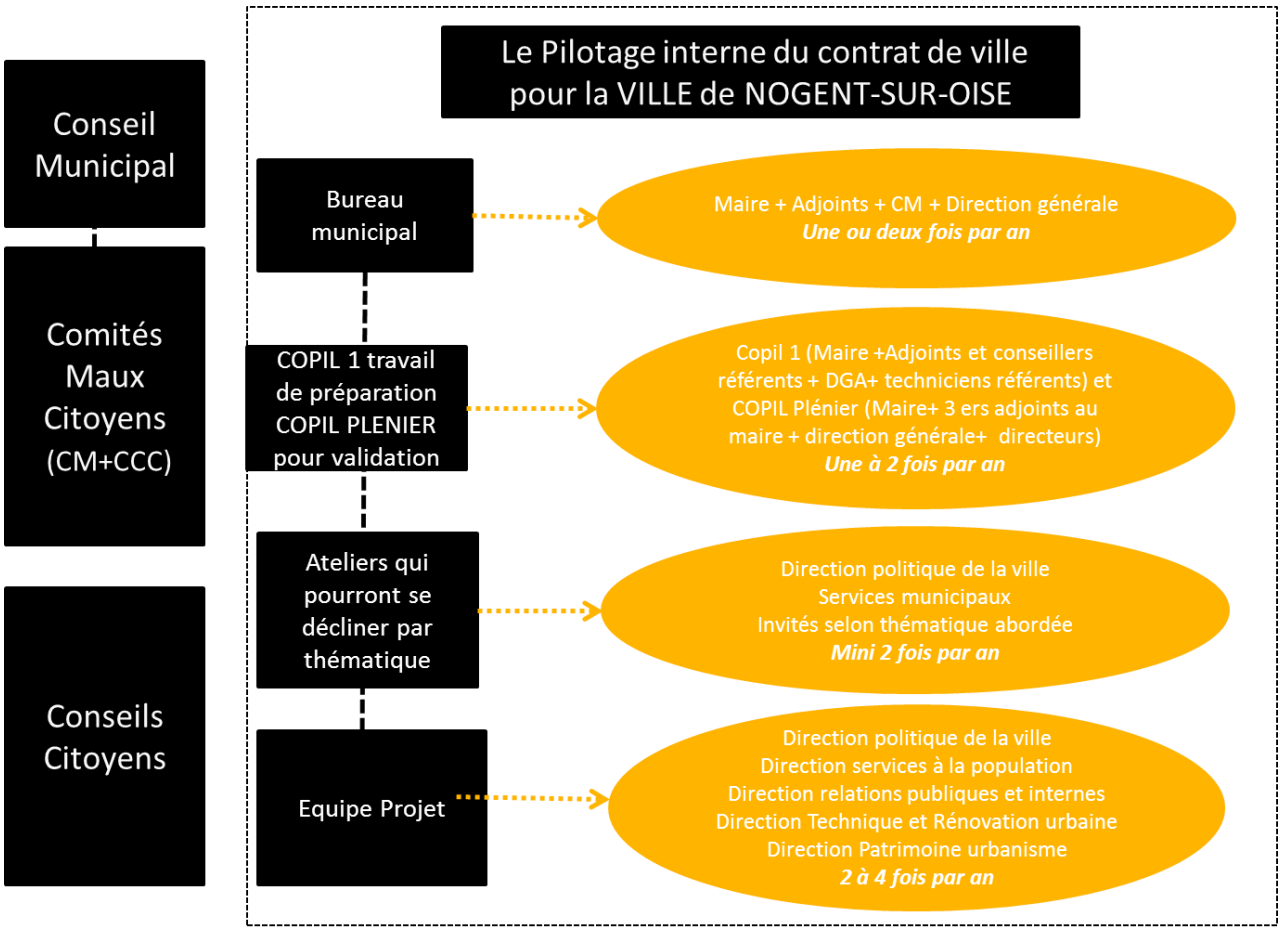

CM : conseillers municipaux CCC : Conseillers Coopération Citoyenne

- MONTATAIRE

Le pilotage du contrat de ville pour la ville de Montataire, tel qu'indiqué dans le schéma qui figure ci-dessous, s'appuiera sur les instances suivantes :

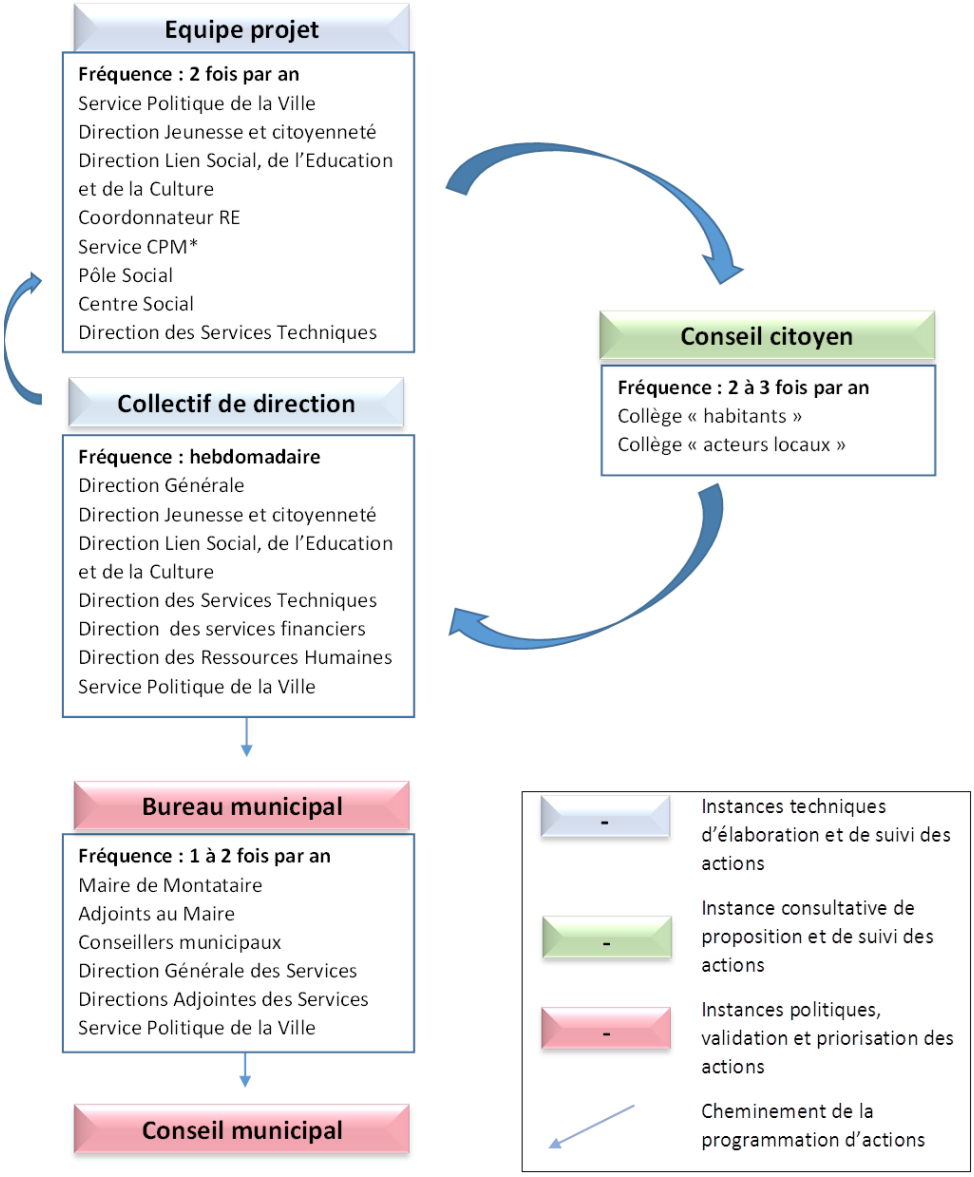

- VILLERS-SAINT-PAUL

Le pilotage du Contrat de Ville en interne va s'appuyer sur 2 instances :

- Une commission municipale fera office de comité de pilotage politique. Elle prendra connaissance de l'état d'avancement de la programmation annuelle du Contrat de Ville sur la base d'un bilan de réalisation des actions et elle pourra proposer de réajuster les objectifs au regard du bilan des actions menées.

- Une équipe projet composée du Maire, de la directrice générale en charge de la Politique de la Ville, des responsables des services municipaux associés et du chargé de mission Politique de la Ville est en charge de la conduite opérationnelle du contrat de Ville. Cette équipe projet se réunira pour examiner la programmation des actions et pour analyser le bilan annuel des projets financés. Un lien sera fait avec les représentants du Conseil Citoyen pour participer à l'évaluation des actions menées et recenser les propositions du Conseil.

2- La participation des habitants

Dans la continuité du rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis en juillet 2013 à François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée le 13 février 2014 a fait de la participation citoyenne un principe fondamental de l'élaboration et de la mise en œuvre des Contrats de ville pour la période 2015-2020.

Cette volonté politique de développer la concertation citoyenne, stimuler et appuyer les initiatives citoyennes, permettre une meilleure adaptation des politiques publiques au plus près des besoins des habitants des quartiers s'inscrit dans les pratiques éprouvées par les communes de l'agglomération creilloise dans le cadre de nombreux dispositifs locaux.

a. Etat des lieux de la participation citoyenne au sein de l'agglomération et dans les communes

Conformément à la loi du 21 février 2014, la démarche d'élaboration du Contrat de ville a permis aux partenaires du territoire d'effectuer un recensement de ces démarches participatives et d'identifier la diversité des pratiques mises en œuvre sur les territoires.

De nombreux dispositifs impliquant une participation des habitants ont ainsi été identifiés sur les territoires de la Communauté d'agglomération creilloise. Certains de ces dispositifs relèvent du droit commun et ne sont pas des dispositifs spécifiques aux quartiers prioritaires, mais un certain nombre d'entre eux adoptent cette focale particulière (dans le cadre de projets urbains menés sur ces quartiers notamment).

Ces dispositifs sont très hétérogènes et présentent des niveaux différenciés de participation :

1. **Le soutien aux associations** : la participation des habitants est ici abordée sous l'angle du soutien aux initiatives collectives. Il s'agit de dispositifs/structures tels que la Maison Creilloise des Associations, l'espace Elsa Triolet de Montataire ou le Studio Son de Nogent-sur-Oise ;
2. **L'éducation populaire** : dispositifs qui interviennent sur ce champ pour aborder avec les habitants des sujets de société, comme l'Université permanente du citoyen Creillois, les cafés citoyens et la Maison de la Citoyenneté et de la Civilité de Nogent-sur-Oise ;
3. **La médiation sociale** : différentes structures interviennent sur ce volet comme les associations CIMS, femmes sans frontières à Creil, Femmes solidaires à Montataire, Les Temps d'Art à Nogent-sur-Oise permettant d'assurer l'accompagnement de personnes cumulant des difficultés d'ordre social et relationnel (relations avec les personnes, mais aussi les administrations ou l'école). Ces associations permettent à ces personnes de trouver des interlocuteurs, d'être entendues et reconnues. A Montataire, la médiation est surtout mise en œuvre par le service Citoyenneté Prévention Médiation qui assure des missions de veille éducative, présence sociale, accompagnement social, règlement de conflits, orientation des habitants…
4. **La mobilisation autour de projets concrets** : cette modalité représente une part importante des dispositifs développés, notamment ceux relatifs aux quartiers prioritaires, comme le Fonds de participation des habitants (Villers-Saint-Paul), les concertations/réunions publiques/groupes projets organisés sur les différentes villes de la CAC autour des projets urbains, de la Gestion urbaine de proximité (GUP), le Jardin Partagé des Rochers ou les Relais Jeunes à Nogent, le Jardin Partagé de Gournay à Creil ou la Télé participative de Montataire. Elle se traduit sur certains territoires par des pratiques spécifiques telles que les marches exploratoires des femmes

des quartiers, initiées par l'association Interm'Aide en lien avec le centre Georges Brassens et le CIDFF, qui permettent de développer un espace/temps d'expression et de propositions très concrètes, tout en proposant un outil d'évaluation critique de l'environnement et une aide à la décision très précieuse pour la définition et la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des habitants.

5. **La consultation pour enrichir / ajuster des politiques publiques** : il s'agit le plus souvent de recueillir un avis consultatif sur une politique publique (sectorielle ou transversale), en s'appuyant sur l'expertise qu'en ont les habitants en tant qu'usagers. C'est sur cette approche que sont par exemple construits le Conseil de développement de la CAC, les conseils de quartier de Creil, le Conseil de Coopération Citoyenne de Nogent-sur-Oise, les ateliers urbains et groupes de travail de Montataire.
6. **La décision au sein d'une structure de proximité** : elle concerne essentiellement les instances existantes au sein de structures de type centre social, comme le comité d'usagers du centre social de Villers-Saint-Paul par exemple.

Au regard de la richesse des pratiques développées et des apports très concrets des habitants mobilisés dans le cadre de ces démarches, de l'expérience acquise au fil des années, les partenaires du Contrat de ville ont souhaité conforter les dispositifs existants et s'appuyer autant que possible sur ces démarches pour construire et accompagner la mise en place des « Conseils citoyens » dans les quartiers prioritaires, tel que le prévoit la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

b. La mise en place des conseils citoyens issus de la Loi de programmation pour la Ville et pour la Cohésion Urbaine

La mise en place des Conseils citoyens, prévue dans l'article 7 de la Loi du 21 février 2014, doit être complémentaire des formes de participation déjà développées sur les territoires. Il s'agit de considérer les habitants et acteurs du quartier comme des partenaires à part entière du Contrat de ville, associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du Contrat de ville, à travers notamment leur participation aux groupes de travail thématiques ayant présidé à la définition des priorités du Contrat, mais aussi aux différentes instances de pilotage mises en place à cette occasion.

Les principes et modalités de définition et d'organisation des Conseils citoyens ont été précisés dans un « Cadre de référence » mis en ligne en juillet 2014 par le ministère de la Ville.

Ce « Cadre de référence des Conseils citoyens » précise les principes généraux qui doivent guider la mise en place de ces instances, leurs missions, modalités de mise en œuvre, organisation et fonctionnement, ainsi que les modalités d'accompagnement et de formation qui peuvent être envisagées dans ce cadre.

Le principe de « souplesse » constitue cependant un des principes généraux énoncés dans le document : *« les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local. Le cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre du processus de co-construction sans imposer un modèle-type, susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes »*[1].

Les modalités d'association des habitants soulevaient en effet plusieurs questions au lancement du processus d'élaboration du Contrat de Ville de l'agglomération Creilloise :

[1] Ministère délégué à la Ville, *« Cadre de référence des conseils citoyens »*, juillet 2014, p. 4.

- Comment le Contrat de ville s'articulera-t-il avec la pluralité et la diversité des dispositifs de participation existants sur le territoire ?

- Comment préfigurer les Conseils Citoyens attendus par la loi dans cette démarche collective d'ensemble ?

- Comment concilier les modalités de mises en œuvre attendues par la loi avec les contraintes calendaires énoncées pour l'élaboration et la formalisation de ce Contrat de Ville ?

c. La mise en place de la concertation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville de l'agglomération Creilloise

Désireux d'élaborer le Contrat de ville sur la base d'un processus participatif avec les habitants et les acteurs locaux œuvrant dans les quartiers prioritaires, les élus de la Communauté de l'agglomération Creilloise ont affiché dès le lancement de la démarche la volonté d'engager une concertation citoyenne à toutes les étapes d'élaboration du projet.

Si parmi les dynamiques impliquant les habitants sur les territoires, aucune ne correspond exactement aux prescriptions de la loi du 21 février 2014, la Communauté d'agglomération et les communes ont toutefois souhaité s'appuyer dès le départ sur les ressources existantes en la matière pour mobiliser les habitants et les acteurs locaux en les associant aux groupes de travail et au processus de validation/enrichissement des productions élaborées à chaque étape de l'élaboration du Contrat de Ville.

Une **réunion publique** a été organisée par la Communauté d'agglomération Creilloise (CAC) et les communes le 14 octobre 2014, afin de présenter la démarche et de travailler collectivement sur les modalités d'association des habitants dans le cadre des différents temps de travail prévus pour l'élaboration du Contrat de ville. Parmi les 140 participants, **Une trentaine d'habitants présents lors de cette réunion ou mobilisés par les acteurs locaux par la suite ont ainsi contribué aux échanges lors des ateliers thématiques** organisés en novembre 2014 et février 2015.

En sus de la consultation des habitants dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et du plan d'action, **un groupe de travail composé d'habitants et acteurs locaux** œuvrant dans les quartiers prioritaires a été constitué à l'échelle de la CAC afin d'enrichir et valider les travaux effectués lors de la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action du Contrat de ville.

Composé de personnes ayant participé aux ateliers thématiques, à des instances de démocratie participative du territoire (Conseil de développement de la CAC notamment) et/ou de personnes ayant manifesté leur souhait de participer aux futurs conseils citoyens en cours de mise en place sur les communes, ce groupe d'habitants et acteurs locaux s'est réuni à deux reprises pour émettre un avis (et une priorisation) sur les grandes orientations et pistes de travail identifiées lors des phases successives d'élaboration du Contrat de Ville, et proposer des recommandations sur le rôle des futurs conseils citoyens.

Les comptes rendus des réunions de ce groupe de travail figurent en annexe du présent contrat de ville. Les réunions ont eu pour ordre du jour :

- Réunion N° 1 – 10 février 2015 – Présentation des éléments saillants du diagnostic partagé et mise en discussion des orientations issues des groupes de travail thématiques. Enrichissement et définition des sujets prioritaires ;

- Réunion N°2 – 14 avril 2015 –Validation du compte-rendu de la première réunion et focus sur la prise en compte des priorités énoncées dans le plan d'action défini suite à la deuxième

session d'ateliers. Recueil des recommandations des participants relatives au rôle et aux principes de fonctionnement des Conseils citoyens en cours de définition sur les territoires.

d. La mise en place des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de l'agglomération creilloise

La mise en place de Conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires est rendue obligatoire par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Définies dans le cadre national de référence des Conseils citoyens, leurs missions visent principalement à :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Créer un espace favorisant la co-construction du Contrat de Ville, pour permettre une meilleure adaptation des dispositifs de la Politique de la ville au plus près des besoins des habitants, à toutes les étapes de la démarche et sur tous les volets du contrat ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes, en tant qu'initiateurs ou porteurs des projets, ou en en accompagnant le développement.

La mise en place de ces Conseils citoyens sur le territoire de l'agglomération creilloise tient compte de la diversité des contextes locaux et des expériences de participation citoyenne existant sur ces territoires : elle s'appuie sur un principe de souplesse permettant de favoriser la mobilisation et l'implication effective des habitants et acteurs locaux dans ces nouvelles instances.

- **À Creil**, le dispositif des conseils citoyens a été présenté dans les différents conseils de quartier et sera mis en place en complémentarité avec ces instances, avec l'objectif de favoriser les échanges et les synergies entre ces deux instances de participation citoyenne.
    - Trois Conseils citoyens sont mis en place sur les Hauts de Creil, dans les quartiers de Rouher, des Cavées, et le quartier du Moulin.
    - Ces conseils citoyens sont composés de membres (dont au moins la moitié sont des habitants), mobilisés sur la base d'un appel à candidatures et d'un tirage au sort.
    - Installée avec le soutien du délégué du Préfet et de la Maison de la Ville, la mise en place de ces conseils citoyens visera à terme un fonctionnement autonome.

- **A Nogent-sur-Oise**, la mise en place du dispositif a également été présentée et discutée avec le Conseil de la Coopération Citoyenne et s'inscrira en complément de cette instance, sur la base d'un conseil citoyen par quartier, Leur composition s'appuiera sur un repérage (par les services municipaux et acteurs locaux œuvrant dans le quartier) des personnes susceptibles de s'inscrire dans cette démarche dans la durée, et permettant de témoigner de la diversité des profils des habitants du quartier.

- **A Montataire,** un conseil citoyen est en cours de mise en place sur le quartier des Martinets, sur la base d'un appel à candidatures et d'un travail de mobilisation (en particulier du public jeune) mené avec les services municipaux et associations de proximité du quartier. Le Conseil citoyen dont la première réunion est envisagée pour le mois de juin sera co-animé dans un premier temps par la commune avec le délégué du Préfet.

- **Villers-Saint-Paul** : le conseil citoyen sera mis en place sur le quartier Bellevue-Bellevisée, à partir d'une mobilisation de terrain menée par les services municipaux, le centre social « Le Trait d'Union » étant pressenti pour en assurer l'accompagnement dans la durée.

Conformément au cadre de référence des conseils citoyens, les membres de ces instances définiront leurs modalités d'organisation et devront désigner leurs représentants aux différentes instances du Contrat de ville auxquelles ils sont associés.

La CAC et/ou les communes mettront à disposition de chaque conseil citoyen une salle / un lieu d'accueil et de fonctionnement pour l'organisation et la tenue de leurs travaux.

Ingénierie et financement

Des appels à manifestation d'intérêt sur les priorités du contrat-cadre permettront d'identifier les propositions opérationnelles des acteurs afin ensuite de publier des appels à projet au plus près des besoins.

La mise en œuvre des actions s'effectuera en partie par ces appels à projets du contrat de ville associant les partenaires mais aussi par les appels à projets portant sur des objectifs convergents. Pour ce faire, un calendrier des appels à projets de tous les partenaires sera présenté localement annuellement.

Les moyens financiers seront définis par chaque partenaire, à la fois en crédits spécifiques, en moyens mobilisables dans les autres contractualisations et dans les programmes opérationnels en œuvre sur la période. Les priorités de mise en œuvre seront ciblées à la fois sur les moyens disponibles sur le droit commun et sur des moyens spécifiques.

L'ingénierie du contrat de ville repose sur les référents pour la politique de la ville au sein de la Communauté d e l'agglomération creilloise, dans les communes de l'agglomération ayant chacune un ou plusieurs quartiers prioritaires, ainsi que dans les services de chaque partenaire.

Cette ingénierie mobilisa autant que de besoin, les dispositifs sectoriels notamment : les référents des Programmes de Réussite Educative, des Contrats Locaux de Santé et des Ateliers Santé Ville, de la gestion urbaine de proximité, des opérations de renouvellement urbain, des conseils de prévention, du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, des réseaux parentalité, des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire….

Le Centre de Ressources, l'association EPI - Espace Picard pour l'Intégration sera un moyen de qualification des équipes, d'expertise, voire d'expérimentation.

Le suivi et l'évaluation

Conformément à l'article 6 de la Loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville de l'agglomération creilloise fixe «Les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

C'est l'agglomération qui sera pilote de cette observation locale des quartiers (service observatoire) dont les objectifs sont de :

- Servir d'outil d'aide à la décision au service des partenaires du contrat de ville
- Alimenter les connaissances des partenaires (exemple: appui pour la rédaction des appels à projets annuels)
- Objectiver les évolutions pressenties,
- Mesurer des impacts des actions du contrat de ville
- Servir d'outil d'aide à la décision au service des partenaires du contrat de ville

L'observatoire des quartiers, alimenté par l'agglomération en lien avec les différents pourvoyeurs de données est conçu comme un outil partagé qui fera l'objet d'actualisation régulière et de présentation dans le cadre des instances du contrat de ville (comité technique et de pilotage).

Une liste d'indicateurs est annexée au contrat de ville, elle propose des indicateurs d'observation adaptés à chaque axe stratégique du contrat de ville. Cette liste sera évolutive en fonction de la possibilité de récupérer les données auprès des pourvoyeurs, de la signature progressive et successive de conventions de mise à disposition de données, de l'intérêt de tel ou tel sujet.

Ces outils ne remplacent pas les outils d'évaluation qualitative ou quantitative des actions des porteurs de projet, que l'agglomération pourrait mettre en place dans le cadre des éventuels appels à projet annuels, et dans le cadre des groupes de travail thématiques prévus.

Présentation Générale du territoire et stratégie de cohésion sociale et urbaine

1- L'agglomération Creilloise : les grandes tendances

a. Un territoire au positionnement stratégique

En 2011, l'agglomération creilloise abritait une population de 71 637 habitants[2] au sein d'un bassin d'habitat d'environ 150 000 habitants**.** Située à la frontière de plusieurs régions, l'agglomération bénéficie d'une position stratégique en termes d'attractivité et de développement.

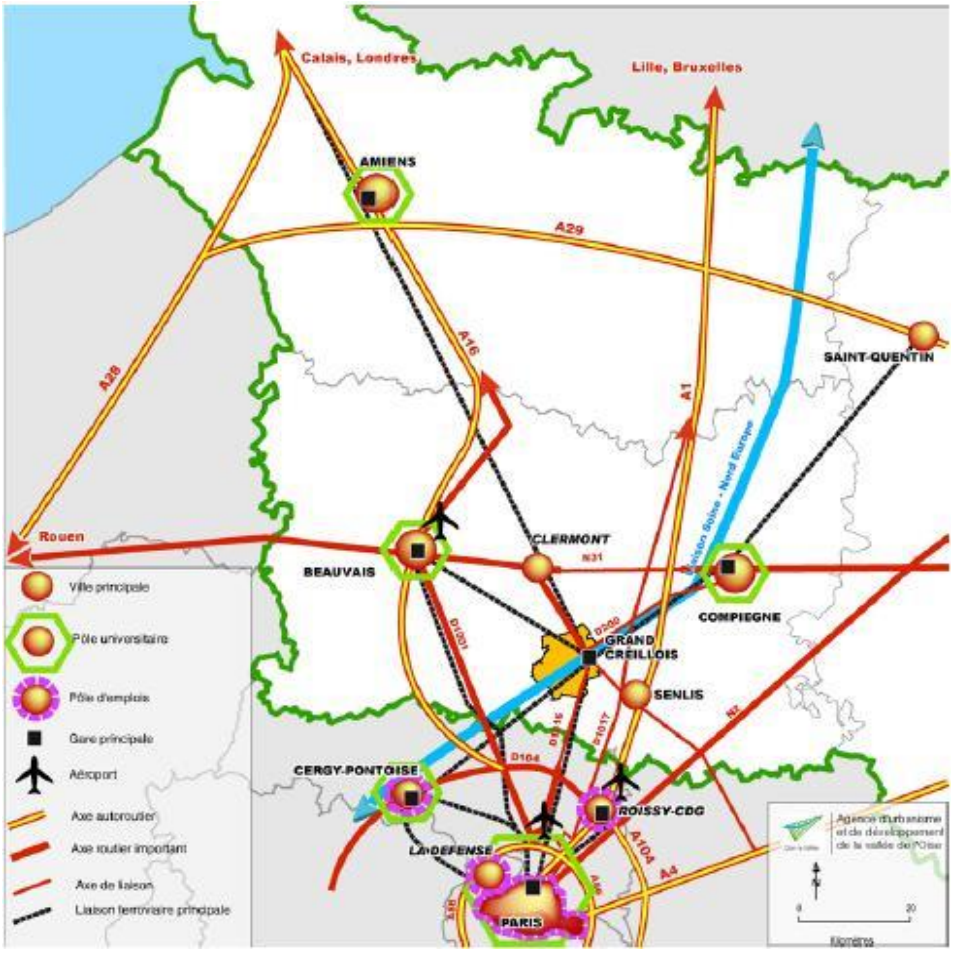

Carte de positionnement interrégional de la CAC (source : Projet de Territoire – SCOT)

[2] Insee, RP2011 exploitations principales

En termes de développement économique, le territoire bénéficie de l'existence d'équipements et de projets urbains au rayonnement interrégional qui constituent de solides atouts : le parc d'activités « Les Marches de l'Oise », les sites en reconversion (Goss, Eco-parc de Nogent-sur-Oise) ou d'importants équipements publics (hôpital, base militaire, etc.).
Situé à moins d'une demi-heure de Paris, le territoire bénéficie en effet d'une desserte de qualité, par le mode routier (liaisons routières efficaces vers l'espace francilien) et ferré (la gare de Creil est la 1ère gare de Picardie, avec une étoile ferroviaire à 5 branches).
Depuis 2011, suite à la modernisation du réseau, l'agglomération dispose également de transports en commun plus sécurisés et plus performants sur son territoire, dont quelques lignes restent encore à améliorer.

Ce positionnement stratégique et cette attractivité sont aujourd'hui confortés par le développement de nombreux projets: l'amélioration significative de la desserte via la future ligne LGV Picardie-Roissy et le futur canal Seine Nord Europe, l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'intermodalité via le PRU intercommunal et le projet Gare Cœur d'Agglomération.

La situation géographique du territoire lui offre également de nombreux atouts paysagers et environnementaux sur lesquels s'appuyer, notamment d'un point de vue touristique (les berges de l'Oise, les forêts, les Coteaux et la forêt de Chantilly).

b. Un dynamisme démographique essentiellement dû au solde naturel

Le territoire de la CAC se caractérise par une **forte croissance démographique** (+ 4,87% d'habitants entre 1999 et 2010). Ce dynamisme démographique, différencié selon les communes, est essentiellement porté par la ville de Creil (+0,83% par an en moyenne) dont le poids démographique augmente sur le territoire (de 45% en 1999 à 47% en 2010).
A l'échelle du territoire, il est pour l'essentiel le fait du solde naturel. La CAC présente en effet un taux de natalité très important (20 pour 1 000 en 2010), supérieur à l'ensemble des échelles de comparaison (avec un taux de natalité particulièrement élevé dans l'Oise)

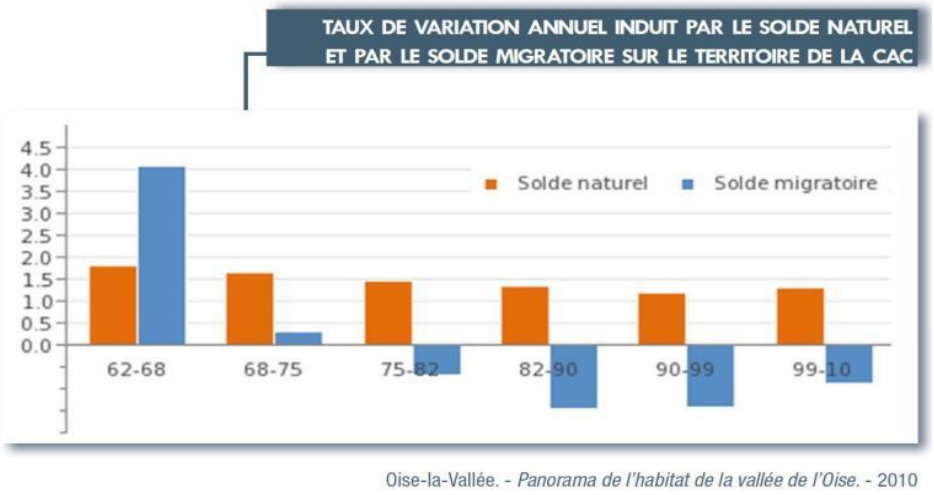

Oise-la-Vallée. - *Panorama de l'habitat de la vallée de l'Oise.* - 2010

Ainsi, en 2011, à l'échelle de la CAC, **45,9% de la population a moins de 30 ans** et près d'un habitant sur 4 a moins de 15 ans. Ce dynamisme démographique est particulièrement marqué au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

A l'inverse, à l'échelle de la CAC 11% des ménages ont 65 ans et plus (13,4% dans l'Oise en 2010), une proportion stable par rapport à 2006 contrairement à ce qui est constaté au niveau régional et national. A l'échelle des communes, Creil apparaît comme particulièrement jeune et accueille la part d'individus de 65 ans et plus la plus basse du territoire (9,8%). A contrario, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul présentent les taux les plus élevés avec en moyenne 12% d'individus de 65 ans et plus.

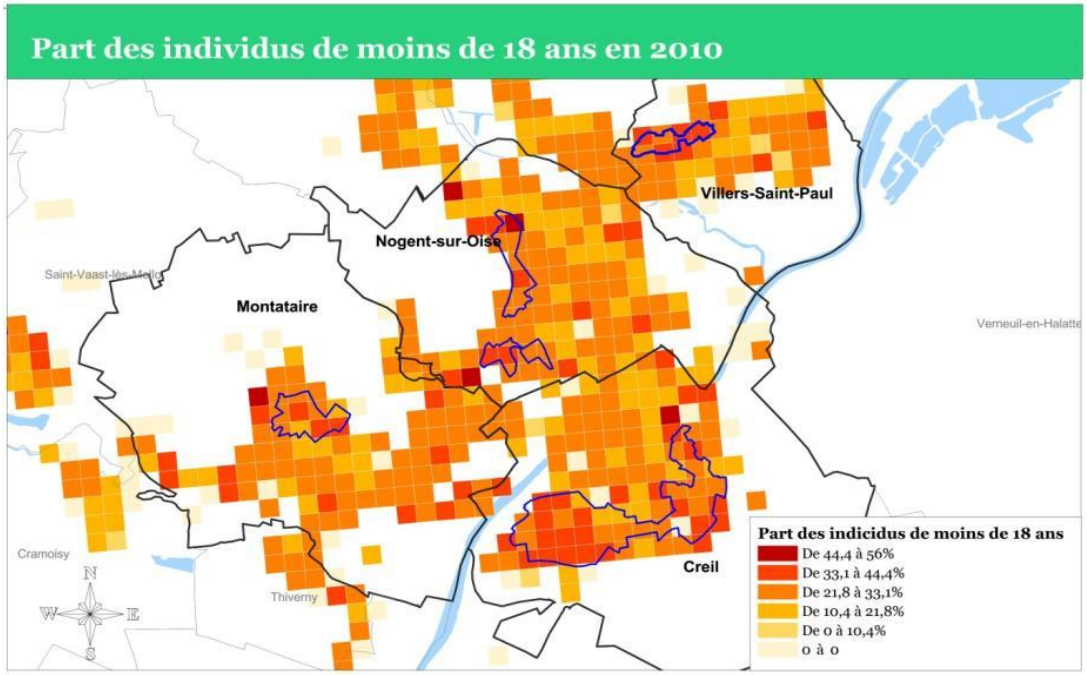

Les quartiers des Martinets, des Côteaux et des Rochers présentent de proportions de jeunes de moins de 18 ans parfois supérieures au tiers de la population.

Il convient cependant de souligner que ces caractéristiques démographiques ne sont pas liées à un apport de populations extérieures, mais bien à la dynamique du solde naturel sur les quatre communes. Le territoire de la CAC témoigne en effet depuis quarante ans d'un solde migratoire négatif (-0,89% entre 1999 et 2010), plus élevé que dans le reste du département, bien qu'il tende à se réduire (-1,48% par an dans les années 80 et 90) sur la dernière décennie.

En dépit de l'importance des atouts évoqués précédemment, l'agglomération creilloise souffre d'un certain nombre de difficultés qui se répercutent sur l'image du territoire et peuvent induire un déficit d'attractivité pour les populations extérieures.

c. *Une discordance entre la sociologie de la population et l'état du marché de l'emploi sur le bassin*

Le territoire de la CAC se situe au cœur d'un des bassins d'emploi majeurs de l'Oise. Fort de 29 000 emplois en 2010, il constitue avec le Beauvaisis et le Compiégnois, le troisième grand pôle de l'Oise.

Cette position se traduit par la présence de grands équipements publics (hôpital de Creil, base militaire) qui accueillent de nombreux fonctionnaires (30% des emplois totaux sont dans la sphère publique, hors base militaire), et par un fort dynamisme en termes de création d'entreprises,

notamment pour les établissements de service (+47,1% d'établissements depuis 2000 sur le stock) et la présence d'acteurs d'importance sur le champ de la création (les chambres consulaires, la SODA sur le volet industriel, des associations actives sur l'accompagnement à la création d'entreprises – BGE, ADIE, La Fabrique à initiative à Nogent-sur-Oise, l'Hôtel d'affaires SARCUS, etc.).

Le secteur privé sur le territoire est par ailleurs encore marqué par un poids important du secteur de l'industrie (23% des emplois dans le secteur privé en 2012), bien que fragilisé de la même manière qu'à l'échelle nationale.

Pour autant, ces atouts en matière économique ne semblent pas profiter à une part importante des ménages du territoire, dont la sociologie ne coïncide pas avec le marché de l'emploi local.
En dépit du nombre d'emplois proposé sur le bassin Creillois, on observe en effet à l'échelle de l'agglomération un taux d'emploi faible de 54,5%, inférieur à celui de l'Oise (64,4%) et de la Picardie (61,7%).
En particulier, on observe une forte représentation des demandeurs d'emploi fin de mois (DEFM) dans les anciennes ZUS de la Communauté d'Agglomération Creilloise : au 31 juillet 2013, 34% des DEFM creillois de situent dans la ZUS ; ils sont 40% à Nogent-sur-Oise et 41% à Montataire[3].

Ce faible taux d'emploi s'explique par une multiplicité de facteurs, tels que le niveau élevé de jeunes adultes sans qualifications sur le territoire, ou la spécificité du territoire concernant la répartition des différentes catégories socioprofessionnelles. Les ouvriers et employés représentent en effet les 2/3 des actifs sur le territoire de la CAC (contre 56% dans l'Oise), plus de 70% à Creil et Montataire; À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins représentés (6,9% contre 12,1% dans l'Oise, 4,3% à Montataire). Or, les ouvriers ont été naturellement les premiers impactés par le processus de désindustrialisation dont a souffert le territoire de la CAC ces dernières décennies, dont témoigne le taux de chômage de 24% des ouvriers sur l'agglomération.

L'analyse des mobilités professionnelles montre par ailleurs une dichotomie importante entre lieu de résidence et lieu de travail pour les résidents de la CAC comme pour les actifs travaillant dans l'agglomération. Ainsi, plus de la moitié des habitants de la CAC travaillent en dehors de l'agglomération (55,1%), dont ¼ en Ile-de-France et ¼ dans l'Oise, ce qui peut accréditer en partie la discordance observée entre le marché de l'emploi et les caractéristiques sociologiques de la population de l'agglomération creilloise (en particulier du point de vue de leur niveau de qualification).

- ✓ **Un important taux de chômage touchant en priorité les jeunes et les séniors**

Le taux de chômage observé sur l'agglomération est particulièrement élevé - 20% en 2010 - près de deux fois supérieur à celui constaté dans le département de l'Oise. Ce taux est différencié entre les communes de l'agglomération, et à une échelle plus fine encore, entre les quartiers prioritaires, passant parfois du simple au double.

Les jeunes et les personnes âgées figurent parmi les catégories sociales les plus exposées à la crise et les plus vulnérables d'un point de vue socioéconomique. 35% des jeunes actifs (15-24 ans) étaient ainsi au chômage en 2010 (RP Insee) sur l'agglomération (contre 26,4% dans l'Oise) et 12,2% des actifs de plus de 55 ans (contre 8,8% sur le département). Ces chiffres peuvent être encore nettement plus élevés sur les quartiers prioritaires, le nombre d'actifs de plus de 55 ans concernés par le chômage dépassant les 25% sur les quartiers prioritaires de Creil et de Nogent-sur-Oise.

[3] DEFM 2013, source DDT60

Au-delà du taux de chômage, les quartiers prioritaires sont également très touchés par la précarité de l'emploi. **Le taux d'activité des femmes dans la CAC, de 61% en 2010, est ainsi nettement inférieur à celui de l'Oise (68%), et particulièrement faible dans certains quartiers prioritaires. Ces données s'accompagnent de taux de temps partiel** très importants sur le territoire : 25% des femmes qui travaillent sont à temps partiel à l'échelle de l'EPCI (44,1% dans le quartier des Hautes Haies à Creil, 34,9% dans le quartier des Rochers à Nogent-sur-Oise).

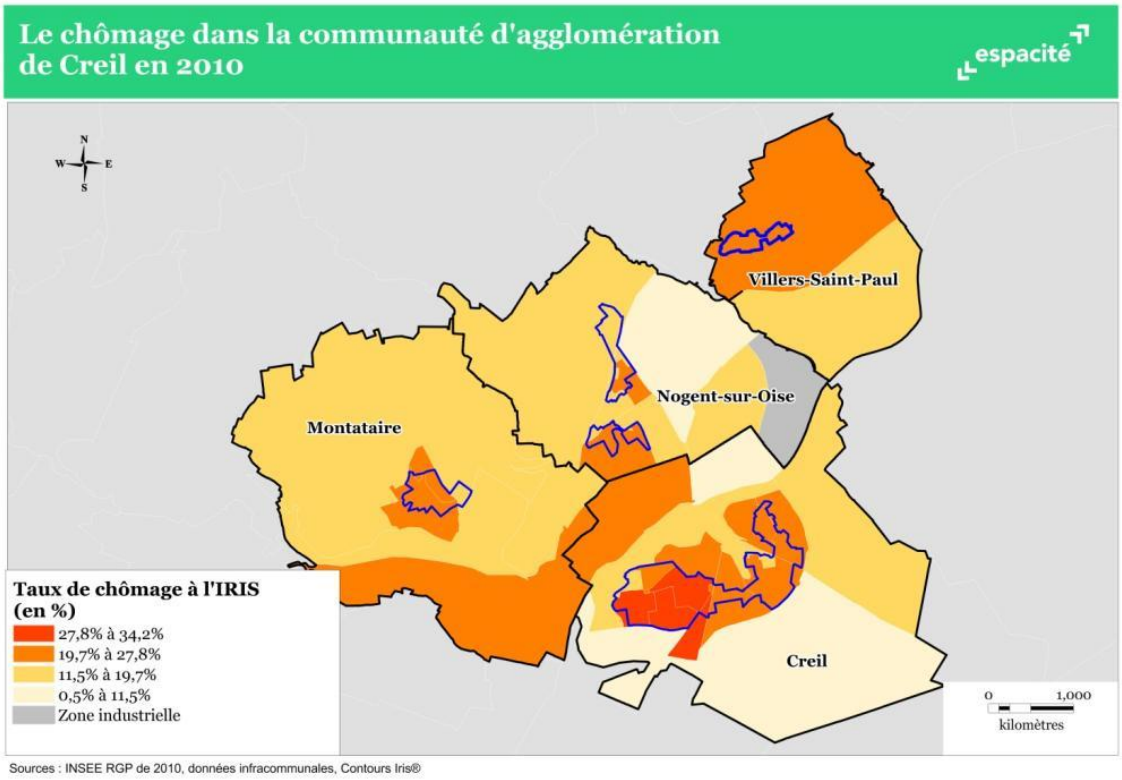

L'importance du taux de chômage et de la précarité de l'emploi constatés sur l'agglomération Creilloise constituent des indicateurs de fragilité qui induisent de fait des **risques de marginalisation d'une part importante de la population**, au regard de la précarité économique et sociale qu'ils génèrent.

Le niveau de formation, comme l'illettrisme, la non maîtrise des savoirs de base ou de la langue française rendent également plus vulnérables des populations qui cumulent par ailleurs bien souvent de multiples difficultés : en 2011, 34% de la population de la CAC n'avait aucun diplôme, contre 10,7% à l'échelle départementale. Les trois départements Picards figurent parmi les quatre départements les plus touchés par l'Illettrisme en France.

Aux échelles communales et infra-communales, on note là encore de fortes disparités : la population de Creil compte 37% de non-diplômés (plus de la moitié des habitants de l'IRIS Rouher comme indiqué sur la carte ci-dessous).

Dernier facteur aggravant le taux de chômage des personnes résidant en quartier prioritaire, les discriminations à l'embauche, phénomène qui n'est pas encore mesuré par les partenaires du territoire de l'agglomération mais qui doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de tous.

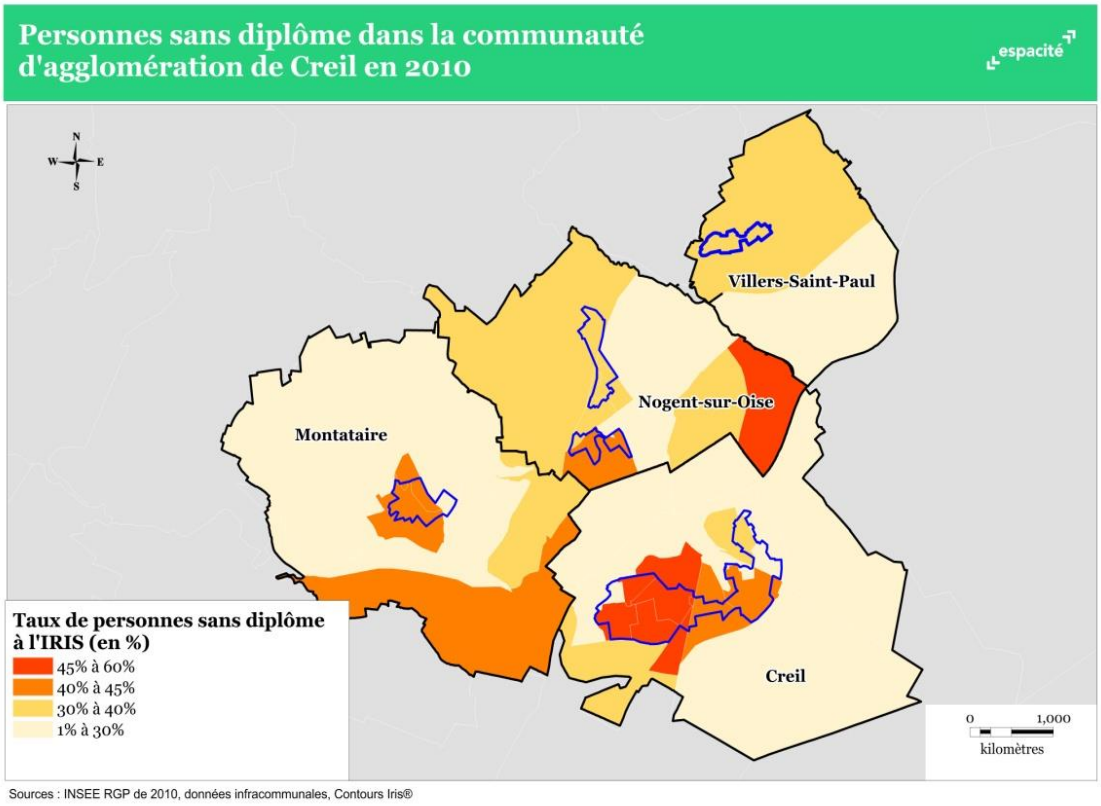

d. Une précarité qui touche l'ensemble de l'agglomération Creilloise

La population du territoire présente d'importants signes de précarité, particulièrement prégnants dans les quartiers prioritaires. **Le revenu médian par unité de consommation s'élève ainsi à 12 826 € en 2010 à l'échelle de la CAC, contre 19 378 € dans le département de l'Oise**.

Les quartiers prioritaires sont particulièrement touchés en matière de précarité économique, mais ne constituent pas les seules proches de précarité du territoire.
Contrairement aux constats qui peuvent être observés sur d'autres territoires concernés par la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, cette précarité touche une grande partie de l'agglomération Creilloise et peut être constatée dans les quartiers désignés comme « prioritaires » dans le cadre de la Politique de la ville, comme sur d'autres territoires tels que le secteur de la gare de Creil, les territoires en proximité immédiate des quartiers prioritaires de Montataire, de Creil et de Nogent-sur-Oise ou sur le quartier du Parc de la Vallée à Nogent-sur-Oise.

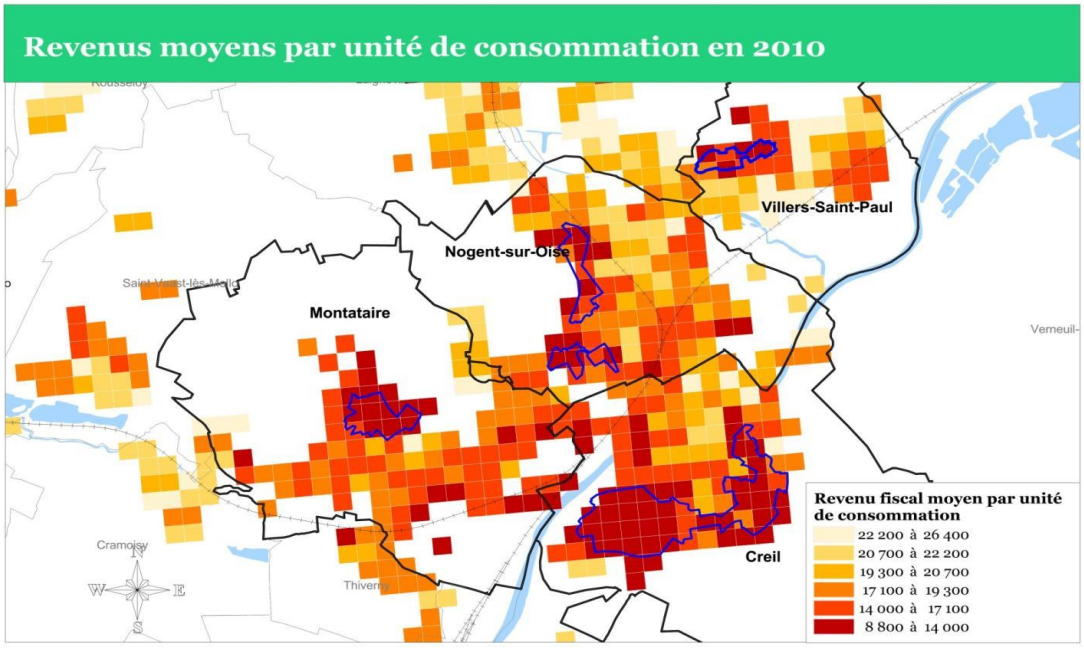

Une précarité importante, particulièrement prégnante dans les quartiers prioritaires, mais également dans certains centres villes : un revenu fiscal moyen par unité de consommation de 21 726 € en 2011 (27 593 € dans l'Oise)

Cette fragilité est particulièrement marquée pour **les groupes sociaux les plus isolés** du territoire.

Le repérage des personnes en situation de solitude et d'isolement est difficile pour les acteurs de terrain. Cependant, l'analyse des indicateurs sociodémographiques montre bien que le nombre de ménages isolés a sensiblement progressé depuis 2006 sur le territoire de la CAC et représente en 2011 28% des ménages de l'agglomération. Les familles monoparentales sont également nettement plus représentées que dans le reste du département (13,5% contre 9,1% sur le département de l'Oise), en particulier sur les territoires prioritaires. Si la monoparentalité n'est pas nécessairement révélatrice d'une situation d'isolement ou d'une fragilité particulière, les indicateurs socioéconomiques témoignent néanmoins de l'impact des ruptures familiales sur la précarité des familles.

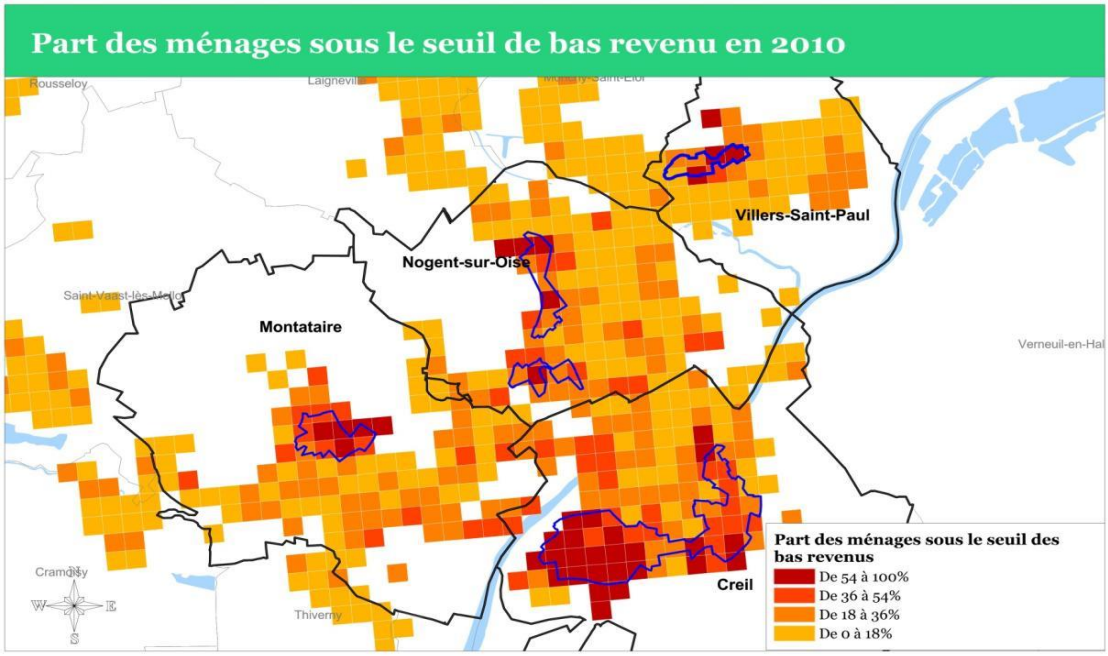

En 2010, les quartiers prioritaires présentent les parts les plus élevées de ménages sous le seul des bas revenus (des parts supérieures à 54%)

2- Les grandes politiques de planification urbaine et de cohésion sociale

a. Le projet de territoire 2009-2014

Le projet de territoire 2009-2014 affirme une stratégie de reconquête de l'attractivité du territoire. Cette dernière repose sur quatre enjeux :

- Refonder l'identité de l'agglomération et du bassin Creillois pour renforcer son attractivité et améliorer son image
- Face à la crise, s'engager dans un mode de développement durable et solidaire
- Rendre la CAC plus visible aux yeux de la population et renforcer ses moyens d'actions
- Enclencher de nouvelles coopérations pour faire du bassin de vie un réel espace de projet

Afin d'atteindre ces objectifs, le document fixe trois orientations principales : la reconquête du Cœur d'agglomération, le renforcement de la vocation économique du Grand Creillois en développant notamment le niveau de qualification de la population et l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire.
De telles orientations ont déjà été dessinées dans le schéma de cohérence territoriale défini à l'échelle du territoire du Grand Creillois et approuvé le 26 mars 2013.

b. Le Schéma de cohérence territoriale (adopté le 26 mars 2013)

Le Schéma de Cohérence territoire définit la planification territoriale à l'échelle du Grand Creillois et vise une cohérence sur le territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux et d'environnement.

Il définit ainsi un grand projet environnemental et paysager, avec pour préconisation la valorisation des berges de l'Oise, des coteaux et des friches industrielles pour renouveler l'image du territoire.

Il dresse une nouvelle organisation des espaces urbains afin d'affirmer la vocation de chaque territoire: cela se traduit par le renforcement du réseau de transports en commun, le développement des modes de transport doux (piétons, cyclistes…), l'affirmation de la vocation des différents espaces urbains (distinction entre les espaces à vocation résidentielle et tertiaire du noyau urbain notamment).

En matière de développement économique, le SCOT dessine un projet de développement articulé autour de la valorisation des grands équipements publics et du potentiel fluvial existants, et en positionnant le territoire dans les filières liées au développement des énergies renouvelables.

Enfin, il fixe des orientations en termes de cadre de vie: cela se traduit par une stratégie de diversification de l'habitat, une volonté de généralisation des normes HQE dans les réhabilitations, le développement de bases de loisirs, le soutien à l'implantation de commerces dans les zones habitées et

notamment dans les centres des villes et villages, la reconversion des friches et dents creuses, et la recherche de meilleures liaisons entre les quartiers et les villes en traitant les ruptures urbaines.

c. Le Programme Local de l'habitat (adopté le 4 décembre 2013 pour la période 2013-2017)

Les politiques de l'habitat du territoire sont formalisées pour l'essentiel au sein du Programme Local de l'Habitat, document définissant l'évolution de l'offre de logements sur le territoire de la CAC. Ce dernier, adopté le 4 décembre 2013, répond aux enjeux suivants :

- Comment prendre en compte les projets qui impacteront le territoire : arrivée du TGV, PRU, nouveau centre autour de la Gare…
- Quel devenir pour le parc privé de transit, indigne ou en mauvais état ?
- Comment adapter le parc notamment social au vieillissement et à la diminution de la taille des ménages ?
- Comment adapter la majeure partie du parc au risque de précarité énergétique ?
- Comment développer un marché de moyenne gamme dans l'agglomération pour diversifier la population ?

Dans une agglomération qui concentre une part conséquente de logement locatif social (45% en 2012), le PLH dresse **pour objectifs une production de 400 logements par an** (objectif supérieur à la production annuelle), dont ¼ de logements sociaux, la mise en place d'un vaste programme de **réhabilitation des logements dans le parc privé via une OPAH intercommunale** (2013-2016) et dans le parc social via les réhabilitations prévues dans les PRU.

Le document porte enfin une attention plus particulière à la **mise en œuvre d'une politique d'attribution** pour prévenir la fragilisation du parc social (une étude est ainsi actuellement en cours portant sur la fragilisation du parc social et les politiques de peuplement).

d. Le Projet de Développement Social et urbain (2011-2014)

En matière de cohésion sociale, l'agglomération s'est déjà saisi de certaines problématiques en formalisant un Projet de Développement Social et Urbain en 2010-2011. La programmation CUCS de l'agglomération pour chaque année depuis 2011, prend appui sur les objectifs de ce projet, basé sur une évaluation du CUCS 2007-2009.

Ce document décline par thématique les enjeux du territoire en distinguant le droit commun et les crédits spécifiques. Pour la période 2011-2014, il dresse comme priorités :

- La Réussite scolaire pour tous
- La réussite professionnelle et la compétitivité du territoire
- La santé et l'accès au soin
- Culture et nature, au service du lien social et du dynamisme local
- Améliorer le cadre de vie et le vivre ensemble
- La prévention et la citoyenneté

Le PDSU 2011-2014 traite la question du développement durable de façon transversale : au sein des enjeux de cadre de vie et du mieux vivre (FPH, GUSP, le logement avec la problématique de la précarité énergétique…), d'emploi et de formation (en valorisant les métiers de l'environnement, et en prenant en compte l'éco-mobilité et les déplacements doux en lien avec le développement de l'insertion par l'activité économique).

Ce document, par sa méthodologie et ses préconisations, constitue une solide base de réflexion au contrat de ville : ses analyses, préconisations et axes stratégiques présentent un réel intérêt pour le contrat de ville (dont plus particulièrement la déclinaison du projet de territoire de la CAC à l'échelle des quartiers et les réflexions engagées sur la priorisation du droit commun).

e. Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Depuis 1998 c'est l'agglomération creilloise qui assume la compétence sur le pilotage et le suivi de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance. Ce pilotage intercommunal est salué par l'ensemble des partenaires dans la mesure où il permet un réel effet levier et une cohérence des actions menées dans les différents quartiers.

Extrait du document cadre de 2007 : « Dans le cadre de la prévention de la délinquance, le Contrat Local de Sécurité (CLS) de l'agglomération creilloise a été signé en octobre 1998. Il a été remplacé par **un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD**), conseil installé en avril 2003. (…) Il constitue l'instance de concertation sur les priorités de la prévention de la délinquance et de la lutte contre l'insécurité de notre agglomération. Il va continuer de porter certaines actions et est constitué de plusieurs groupes de travail ».

La stratégie intercommunale de prévention de la délinquance, de sécurité et d'aide aux victimes a été actualisée et signée le 19 janvier 2011 par les membres institutionnels du CISPD. Cette dernière s'articulait autour de deux axes prioritaires :

- Assurer la tranquillité et la sécurité des habitants, des activités éducatives, sociales et économiques, des espaces publics et résidentiels, des grands équipements ;
- Protéger les victimes, notamment des violences intrafamiliales ainsi que les personnels les plus vulnérables et les plus fragiles (jeunes, familles monoparentales, personnes isolées personnes en situation sociale précaire ou en détresse, personnes âgées, etc…).

Ces deux axes d'intervention ont fait l'objet d'évaluations intermédiaires régulières, présentées au CISPD. L'agglomération a lancé en 2015 une évaluation qui permettra la mise à jour de la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance. Cette stratégie s'inscrira pleinement dans les axes du présent contrat de ville et figure en annexe du contrat.

Cette nouvelle stratégie intercommunale de prévention de la délinquance en cours de formalisation prévoit les axes d'intervention suivants, conformément au Plan National de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- Axe 1 : Tranquillité publique
- Axe 2 : Les jeunes exposés à la délinquance
- Axe 3 : Violences intrafamiliales et violences faites aux femmes
- Axe 4 : Prévention des conduites addictives[4].

[4] *Source : Evaluation de la stratégie intercommunale, Communauté d'agglomération creilloise, SPALLIAN SAS – CAC, 16 février 2015*

Ce plan a été décliné au niveau local dans un plan Départemental de Prévention de la Délinquance, 2014 – 2017 dont la stratégie est déclinée en 3 axes :

- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales, et l'aide aux victimes
- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Le plan d'actions du contrat ville inscrit néanmoins la tranquillité publique et la prévention de la délinquance comme axe fort du pilier Renouvellement urbain et cadre de vie et en creux dans le pilier cohésion sociale, via la médiation sociale et culturelle. En effet, les ateliers de travail relatifs à l'élaboration du projet de territoire et du contrat de ville ont bien pointé les enjeux suivants en termes de tranquillité publique et de prévention de la délinquance[5] :

- **Violences urbaines :**
  - Des quartiers qui subissent une augmentation forte des violences urbaines et atteintes volontaires à l'intégrité physique : Rouher et Martinets, Rochers, Obiers, Moulin
  - Délinquance de proximité : des phénomènes généralement très localisés à certains ilots, voire cages d'escaliers et notamment le soir : Bellevue-Bellevisée, Rouher, Moulin autour du centre commercial
- **Des problématiques de trafics, de rodéo, de sécurité routière…**
- **Des habitants qui restent assez silencieux face à ces problèmes (peur des représailles)**

f. Le Plan Stratégique Local

Un Plan Stratégique Local, dont le rapport de diagnostic de phase 1 a été livré au début de l'année 2015, est actuellement en préparation, dans le but de constituer un cadre de réflexion, d'échanges et de mise en commun des ambitions à venir pour les quartiers qui ont fait l'objet d'investissements dans le cadre du PNRU. Ce PSL s'articule de manière étroite avec la démarche de Contrat de Ville, en constituant le volet Cadre de Vie de ce dernier.

[5] *Sources : ateliers d'élaboration du contrat de ville, et Etat des lieux délinquance dans les quartiers CUCS / Etat 2012*

g. Etat des Lieux de la politique de la ville dans l'EPCI

La mise en place d'une démarche d'évaluation du CUCS 2007-2009 avait permis une analyse quantitative poussée des programmations, dont voici le principal résultat en termes de thématiques financées :

Etude de l'évolution financière des thématiques du CUCS sur la période 2008-2009[6]

*Part de chaque thématique dans le total de la programmation CUCS, tous financeurs confondus[7] (en valeur et en pourcentage pour l'année **2009**)*

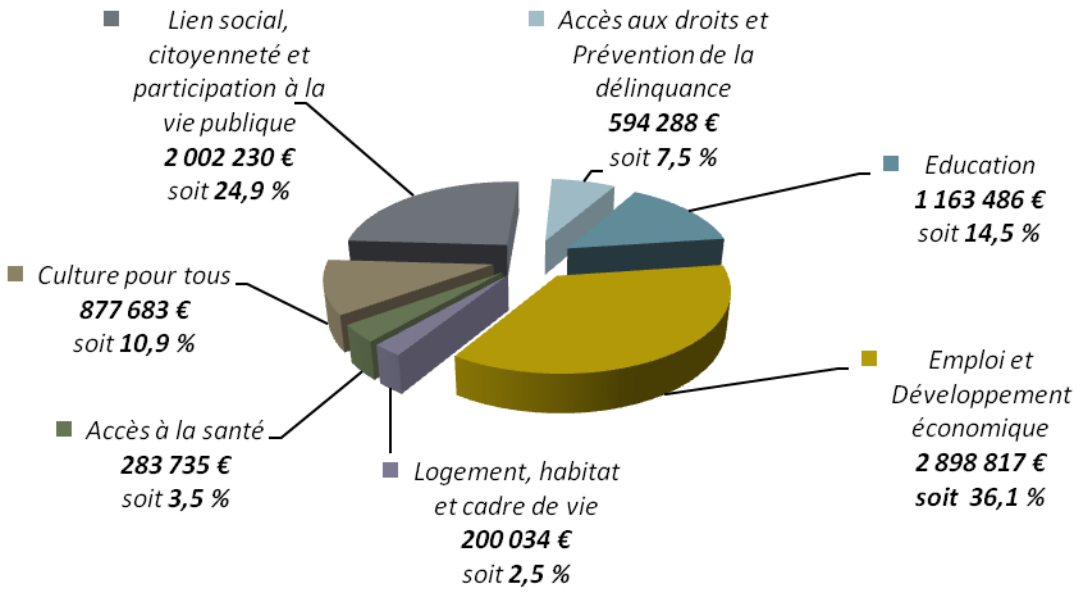

[6] Source : Projet de Développement Social et Urbain2011 - 2014

[7] « Tous financeurs confondus » : nous faisons ici référence à l'ensemble des structures ayant participé au financement des actions de la programmation CUCS que ce soit au titre de financement « politique de la ville » spécifique ou dans le cadre de financement de droit commun. Il s'agit pour l'essentiel de l'Etat, du conseil régional de Picardie, du conseil général de l'Oise, de la CAC, des communes, de l'ACSE et de la CAF.

*Part de chaque thématique dans le total de la programmation CUCS, tous financeurs confondus (en valeur et en pourcentage pour l'année **2008**).*

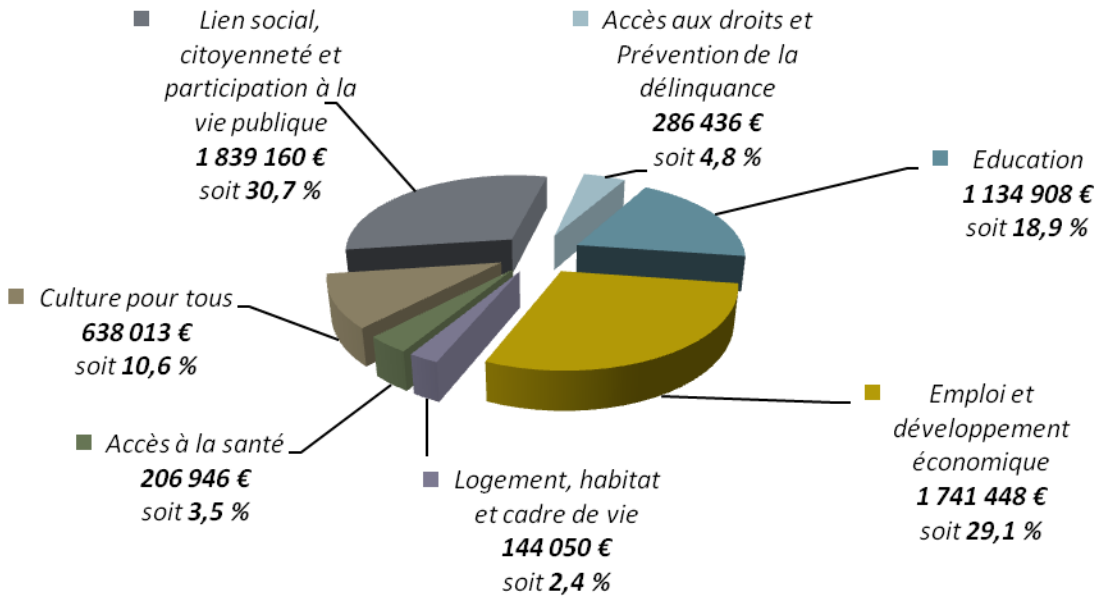

La plus forte progression concerne la thématique « **Emploi et développement économique** » dont l'enveloppe totale est passée de 1 741 448 euros en 2008 à 2 898 817 euros en 2009. Cette augmentation de plus d'un million d'euros s'explique en grande partie par la création d'un nouveau chantier d'insertion à Nogent-sur-Oise.
La thématique « **Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique** », qui occupe le deuxième rang concernant les montants financiers engagés, a également progressé, de 1 839 160 à 2 002 230 euros.

L'enveloppe de la thématique « Education » a aussi légèrement progressé avec un total de 1 163 486 euros en 2009 contre 1 134 908 euros en 2008.

Les quatre autres thématiques ont progressé de manière significative :

- Le montant de l'enveloppe consacré à la « Culture pour tous » a augmenté de 37,5 % pour passer de 638 013 à 877 683 euros.
- La progression est sensiblement la même pour l'« Accès à la santé », avec 37 % d'augmentation entre 2008 et 2009.
- La thématique « Logement, habitat et cadre de vie » a connu une augmentation de près de 39 %.
- La thématique « Accès aux droits et prévention de la délinquance » a plus que doublé.

Pour rappel, cette évaluation du CUCS a également permis la formalisation d'un projet de développement social et urbain à partir de janvier 2010. Ce projet décrit l'action commune de la Cac et des villes pour réduire la précarité dans les quartiers prioritaires. Il mettait en lumière les enjeux stratégiques du projet de développement social 2011-2014 en fixant pour chacune des thématiques une série d'enjeux prioritaires et d'objectifs à mettre en œuvre.

Les 6 chantiers prioritaires étaient les suivants :

1- la Réussite scolaire pour tous ;

2- la réussite professionnelle et la compétitivité du territoire ;

3- la santé et l'accès au soin ;

4- culture et nature, au service du lien social et du dynamisme local ;

5- améliorer le cadre de vie et le vivre ensemble ;

6- la prévention et la citoyenneté.

Ce que l'on peut indiquer d'ores et déjà c'est que le contrat de ville 2015 – 2020 s'inscrit en continuité avec le Projet de Développement Social et Urbain. Dans le cadre de ce PDSU, chaque commune a priorisé sa propre programmation sur quelques thématiques phares nécessitant plus d'efforts :

Villers St Paul

La majorité des actions financées dans la cadre du CUCS sont des actions du Centre Social Municipal. Pour la programmation 2014, à titre d'exemple, 62,5% de l'enveloppe concernait la thématique Lien social, citoyenneté, et participation à la vie publique.

Nogent-sur-Oise

Une grande majorité de la programmation de la politique de la ville est orientée sur le financement de chantiers d'insertion. Ainsi 44% de la programmation 2014 concernait la thématique Emploi et Développement économique. Le thème de la culture et de l'expression artistique suit avec 23 % de l'enveloppe politique de la ville. Le reste de l'enveloppe concernait la thématique Lien social, citoyenneté, et participation à la vie publique.

Montataire

Sur la programmation 2014, 60% de l'enveloppe est orienté sur le développement économique et l'insertion (notamment par le biais d'une association qui intervient sur l'insertion des jeunes), à peu près 30% sur l'éducation (accompagnement à la scolarité), et enfin l'accès à la culture et le lien social. Sur la dernière programmation, 100% des actions financées sont associatives.

Creil

Pour Creil, en 2014, 34% de l'enveloppe politique de la ville était dédiée à la thématique Lien social, citoyenneté, et participation à la vie publique et 20% à la santé et l'accès aux soins, 19% à l'éducation et à l'accès aux savoirs de base et 21% à la culture et à l'expression artistique.

Agglomération Creilloise

Au total sur la programmation 2014, toutes enveloppes confondues, à l'échelle de l'agglomération, 30% de la programmation concernait le Lien social, 26% le Développement économique et l'insertion.

Concernant **la rénovation urbaine**, le Plan Stratégique Local a mis en avant les éléments suivants en termes de bilan, sachant que le détail est annexé au présent document :

- ✓ Les réalisations du PRU permettent une transformation forte de certains quartiers *(Les Rochers, Rouher, Les Martinets)* en attendant la finalisation des projets Gournay et Obier – Granges avec :

  - Une véritable réhabilitation du parc existant (A Rouher et aux Martinets sur le parc social et aux Rochers dans le parc privé)

- Une dédensification, des aménagements urbains et des espaces publics qui modifient et améliorent le cadre de vie des habitants
- Un changement d'image des quartiers en cours.

✓ Des enjeux transversaux apparaissent néanmoins et le plan d'action du contrat de ville tente d'y répondre :

- Développer plus largement les activités économiques au sein des quartiers
- Des problématiques de GUP qui sont largement partagées sur l'ensemble du territoire Creillois (stationnement, gestion des encombrants…)
- Des copropriétés qui restent des espaces complexes à gérer et qui posent question dans la suite des interventions à conduire (Les Rochers, La Roseraie)
- Une diversification de l'habitat qui s'enclenche, mais reste à consolider (des reconstitutions de l'offre hors site PRU et des constructions de logements libres ou en accession…)
- Un désenclavement des différents quartiers qui est à poursuivre, pour faciliter les liaisons inter-quartiers et intercommunales (accès aux équipements et zones d'emplois du territoire)

Des études urbaines ont été lancées à Creil (Moulins dans les Hauts de Creil) et Montataire afin de poursuivre les interventions de renouvellement urbain dans ces quartiers.

La Réussite éducative

Les collectivités de l'agglomération Creilloise ont développé au fil des années de nombreux dispositifs visant à favoriser l'inclusion sociale et la réussite des parcours éducatifs des enfants et des jeunes du territoire (Réussite éducative, Contrat Educatif Local, Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité, Accompagnement éducatif, Classe Passerelle, Classes et ateliers relais,…). Lancé entre 2005 et 2007 sur les quatre communes du territoire, le dispositif de Réussite éducative est en particulier emblématique de la volonté des collectivités d'agir en complémentarité des dispositifs de droit commun, en se positionnant comme un outil de prévention permettant d'agir sur les incidences de la santé (notamment) et de l'environnement social et familial sur la réussite des élèves.

Que ce soit sur Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise ou Villers-Saint-Paul, le nombre des suivis a fortement augmenté depuis la mise en place du dispositif (avec une hausse des enfants « multi-suivis ») et une diversité d'actions ont été développées au fil des années lors des parcours des enfants, dans le domaine de la santé prioritairement (accès aux soins, psychologie, psychomotricité, diététique,…), mais aussi plus largement sur des thématiques telles que l'accès à la culture (musicothérapie, expression plastique, sorties,…) ou au sport, et le soutien à la parentalité (groupes de paroles, conseil conjugal et familial).

L'implication dans les actions de droit commun, du CUCS ou des actions spécifiques telles que les « Portes du temps » ont permis de développer les leviers d'intervention en tenant compte des contraintes budgétaires consécutives à la montée en charge de ces dispositifs. Cependant, même si leur impact est jugé très probant par l'ensemble des partenaires, les acteurs rappellent néanmoins que les moyens ne suivent pas nécessairement l'évolution du nombre de parcours pris en charge, et que le dispositif pouvait parfois apparaître comme un palliatif face à l'absence de certains partenaires sur le territoire, au déclin ou à la faiblesse de certaines ressources telles que le RASED ou la médecine scolaire.

3- Synthèse des principaux enseignements

Forces	Faiblesses
• Une **redynamisation démographique** en cours, grâce à une population jeune et un taux de natalité important • Un **bassin d'emploi dynamique et des créations d'entreprises nombreuses, signe du dynamisme de la population du territoire** • Des documents de planification qui s'inscrivent résolument dans une dynamique de reconquête du territoire • Des documents cadres et projets **très aboutis en termes de politique de la ville (**enjeux et actions, rôle du droit commun et des crédits spécifiques) • Des **transformations urbaines importantes via les P.R.U** • Des acteurs très impliqués dans l'accompagnement social et la médiation sociale et des dispositifs nombreux en direction des quartiers ou des publics	• Une situation socio-économique difficile à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, liée à son passé industriel • Une population qui continue en parallèle de quitter l'agglomération alors qu'une offre d'emploi attire des ménages venant d'au-delà de l'agglomération • **Un taux de chômage très élevé** particulièrement préoccupant chez les jeunes, et davantage encore dans les quartiers prioritaires, qui pose la question de la qualification des jeune • **Un fort taux de familles monoparentales** ou isolées en situation de **précarité sociale et financière** • Une population fragile qui demande un **accompagnement soutenu de la part des partenaires** (des problématiques d'illettrisme, de savoirs de base, d'égalités Femmes / Hommes sur quelques sujets) • Une forte problématique de décrochage scolaire dans tous les quartiers
Opportunités	**Menaces**
• **Le positionnement stratégique de l'agglomération** / particulièrement autour de la Gare de Creil • **Les interventions du PRU, associés à d'autres projets d'aménagements** (Ec'eau port, Aménagement de l'Ile Saint Maurice, Gare cœur d'agglo…) véritables leviers pour transformer l'image du territoire • **Une diversification des statuts d'occupation** qui s'enclenche, qu'il reste à concrétiser en termes de profils des occupants et de vie de quartier • **La nouvelle géographie prioritaire** qui concerne les secteurs PRU ainsi que les secteurs jusqu'ici non traités sur le volet urbain	• **Un vieillissement de la population** dans les centres villes des communes **dans un parc en partie inadapté** • **Une obsolescence des logements privés** (parc privé ancien dans les centres ville et copropriétés dans les QPV) • Une évolution de l'offre d'emplois à moyen-long terme qui interroge **le faible niveau de qualification des habitants** de l'agglomération • **Des QPV en décrochage** sur une part importante d'indicateurs : une précarité économique et des signes de fragilité sociodémographique • **Un risque de dégradation des copropriétés** • Un risque d'émergence d'un sentiment d'exclusion pour les zones non traitées dans la première vague du PRU

4- Les axes principaux de la stratégie de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération creilloise

Les axes stratégiques du projet de territoire visent en premier lieu à **mieux accompagner le potentiel des habitants des quartiers**, favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes sur le territoire en intégrant les enjeux liés à la réussite des parcours éducatifs, à la parentalité et en redonnant confiance aux jeunes dans leurs possibilités de réussite et la qualité des ressources dont ils disposent pour y parvenir. IL s'agit également de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi en réduisant les écarts constatés entre l'offre d'emploi et le niveau de qualification d'une partie de la population, dont les compétences et savoir-faire ne peuvent répondre aujourd'hui aux attentes des entreprises du territoire.

Réduire les risques de « décrochage » et **répondre aux besoins des publics les plus fragilisés** du territoire constitue également un enjeu d'importance de l'agglomération Creilloise. Le diagnostic territorial réalisé à l'occasion de l'élaboration du Contrat de ville témoigne de l'accroissement des situations de précarité et de pauvreté d'une part importante de la population, en particulier au sein des quartiers prioritaires. Face à ces difficultés, les partenaires du Contrat de Ville ont souhaité mobiliser l'ensemble des leviers susceptibles de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragilisés du point de vue de leur situation économique, de la santé, de l'apprentissage des savoirs de base, de leurs qualifications ou des ressources dont ils disposent en matière de mobilité, de garde d'enfants et de réseaux sociaux.

Agir sur l'attractivité du territoire et des quartiers et sur la qualité de leur cadre de vie traduit la volonté des partenaires d'agir concrètement sur la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les atouts du territoire, et en intervenant de manière tangible sur le cadre de vie qui leur est proposé, en matière d'aménagements, de dispositifs de mobilité, mais aussi de gestion des dysfonctionnements potentiels observés dans les différentes pratiques et usages sociaux des espaces publics et communs des quartiers prioritaires. Le pilier développement économique participe de cette ambition, et vise à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, en soutenant notamment la création d'activité et en consolidant le tissu économique du territoire afin que les habitants des quartiers bénéficient comme les autres des dynamiques de développement de l'agglomération.

Agir sur ces enjeux nécessite parallèlement d'œuvrer pour le **développement de la « participation des habitants » et de leur « capacité à agir »**, à la fois individuellement et collectivement. Cela se traduit par le renforcement des dispositifs existants de participation citoyenne sur le territoire, la création des conseils citoyens, mais aussi par la création ou le développement de différents supports leur permettant d'accéder à une pleine autonomie, de mobiliser les ressources dont ils ont besoin et de les accompagner dans la construction d'une parole collective, à même de leur permettre de faire entendre leurs préoccupations auprès du plus grand nombre et des décideurs publics au premier chef.

a. Axe A : Accompagner le potentiel des habitants des quartiers

Redonner ambition et confiance aux jeunes des quartiers

La CAC **où 45,9% de la population a moins de 30 ans en 2011 (RP 2011) et près d'un habitant sur 4 a moins de 15 ans** doit faire face aujourd'hui à des enjeux éducatifs d'importance.

En 2011, 68,8% de la population de la CAC a un diplôme inférieur au Baccalauréat (73,2% en 2006) ; 47,5% des plus de 15 ans ayant terminé leurs études sont sortis sans qualification (sans diplôme, avec le certificat d'études ou le Brevet des collèges), soit 13,5% de plus qu'en France Métropolitaine et plus de 10% de plus par rapport à la moyenne départementale ; 38,4% des 15-24 ans non scolarisés ne disposent d'aucune qualification en 2011 (43% pour la commune de Creil, 25,3% en France métropolitaine).

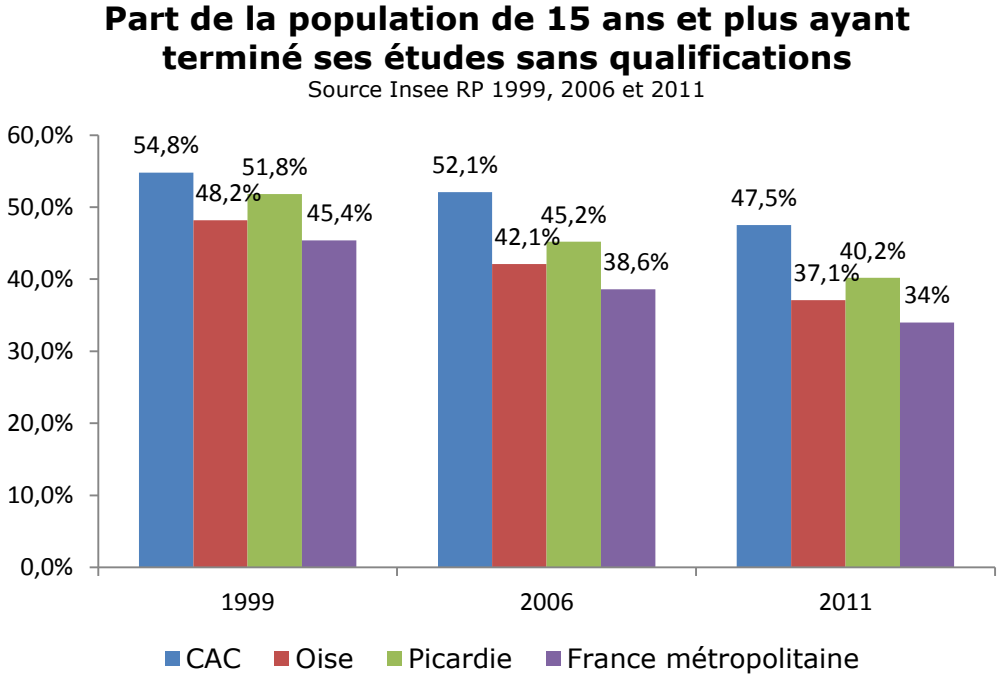

La part de la population de 15 ans ou plus ayant terminé ses études sans qualifications a diminué entre 1999 et 2011, mais les écarts restent importants avec les moyennes nationales, régionales et départementales et semblent se sont creuser sur les 15 dernières années.

De nombreuses interventions sont menées sur le territoire pour favoriser la réussite des parcours éducatifs des élèves. Cependant l'analyse des différents indicateurs de réussite scolaire sur les établissements du territoire témoigne des écarts très significatifs qui restent à combler entre les résultats des élèves des quartiers prioritaires et ceux du reste de l'agglomération (notamment un retard plus important à Nogent), voire entre les résultats observés sur la CAC et les autres échelles de référence (Département, Région, France Métropolitaine).

De nombreux enfants et jeunes du territoire connaissent des difficultés dans leur parcours qui peuvent les inscrire dans une spirale négative d'échec et d'exclusion. Une attention particulière est donc portée par les acteurs du territoire à la prévention au titre de la réussite éducative et à la prévention du décrochage scolaire, enjeu essentiel des politiques d'éducation et de jeunesse, qui doit être travaillé dès les premières difficultés afin de faciliter la réussite des parcours éducatifs, et s'inscrire dans une approche globale et non plus segmentée par tranche d'âges ou par thématique.

Premiers et principaux éducateurs de leurs enfants, les parents doivent être accompagnés dans leurs missions éducatives et disposer d'espaces/temps d'expression leur permettant de faire entendre leurs difficultés ou sujets de préoccupation, d'autant plus lorsqu'ils doivent faire face par ailleurs à une multiplicité de difficultés d'ordre social et économique. Le fonctionnement des différents dispositifs existants sur le territoire pour favoriser la réussite des élèves peut être en effet particulièrement obscur et complexe pour certaines familles, dont les relations avec l'environnement éducatif de leurs enfants sont parfois particulièrement difficiles ou inexistantes. Au-delà de la seule réussite scolaire, il s'agit

bien de penser les parcours éducatifs dans leur globalité en intégrant les enjeux de co-éducation de manière transverse, en lien avec les problématiques de parentalité, le développement du périscolaire,…

L'orientation des jeunes et l'aide à la construction des projets personnels apparaissent également comme des enjeux d'importance pour le territoire : des constats récurrents pointent des orientations trop souvent pensées dans l'urgence, par mimétisme ou pour leur proximité avec le domicile de l'élève, ou le manque de réseau personnel des jeunes des quartiers prioritaires ; les partenaires font état de difficultés croissantes pour accéder aux premiers souhaits des élèves du fait d'un nombre limité de places sur certaines formations, de problématiques de financement ou de difficultés à prendre en charge les coûts relatifs à la mobilité nécessaire des publics.

Par ailleurs, l'enjeu du Contrat de ville est bien de renforcer les capacités des jeunes du territoire à prendre des initiatives individuelles, leur permettre d'ouvrir le champ des possibles, en leur faisant connaître la diversité des filières de formation accessibles, en encourageant et valorisant le développement de projets.

Le CUCS a bien permis de financer des initiatives associatives sur le champ éducatif, mais ces actions demeurent fragiles. L'ensemble des instruments existants et leur mise en œuvre témoignent donc de **la nécessité de diversifier et d'enrichir l'offre éducative dans les quartiers, et de mieux associer les parents aux actions entreprises en direction de leurs enfants**.

Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle

Le constat principal est celui d'une **inadéquation entre l'offre d'emplois et des publics peu qualifié sur le territoire** : la carte de formation témoigne d'un déficit sur les niveaux V et supérieurs (concernant les masters 1 et 2). D'autre part, les professionnels et le public, ont peu de visibilité sur les filières de formation qui offrent des débouchés sur le territoire.
Des ressources existent en particulier sur la remise à niveau des jeunes faiblement ou pas qualifiés, mais elles demeurent insuffisantes : même s'ils ont parfois validé un diplôme, de nombreux jeunes témoignent encore de grosses lacunes en matière de compréhension, de maîtrise du français et d'écriture.
La démarche de formation ne fait pas toujours sens pour certains jeunes des quartiers prioritaires, qui décrochent en cours de formation, ou résistent à l'idée de s'engager dans des parcours, au regard de leur expérience passée dans le cursus scolaire, induisant un manque de confiance et une peur de l'échec, voire des délais annoncés pour l'atteinte des objectifs de formation.
Par ailleurs, certains publics – jeunes et moins jeunes - peinent encore à trouver des réponses adaptées dans le cadre des dispositifs existants, compte-tenu de leurs caractéristiques sociodémographiques et du niveau des pré-requis demandés pour entrer en formation, des problématiques de financement ou de rémunération de la formation, des coûts afférents en matière de mobilité, pas nécessairement pris en charge dans le cadre du parcours de formation.

Pour répondre en partie à ces enjeux, les acteurs du territoire se sont fortement mobilisés sur le développement des dispositifs d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi. La CAC dispose en effet d'une diversité de ressources, dans le cadre des dispositifs d'insertion mobilisés par le service public de l'emploi, ou plus spécifiquement sur le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (exemple : association Jad'Insert à Montataire). Les clauses d'insertion tendent également à se généraliser dans les marchés publics au-delà des chantiers ANRU, et permettent une meilleure qualification des parcours d'insertion des bénéficiaires. Le tissu associatif est par ailleurs très mobilisé sur ce champ.

b. Axe B : Répondre aux besoins des publics les plus fragiles

Pour les populations les plus fragilisés et vulnérables du territoire, l'insécurité économique et les risques sociaux sont multiformes.

La mobilité : une question centrale sur le territoire

Les difficultés économiques et le développement des problématiques d'isolement d'une partie de la population mis en lumière dans le cadre du diagnostic territorial sont bien souvent renforcés par la faible mobilité des personnes.
Or, les freins à la mobilité, relatifs aux vecteurs de déplacement comme aux déterminants psychologiques de la mobilité, apparaissent comme une problématique forte sur le territoire. Si le réseau de transport est satisfaisant et a été modernisé en 2010-2011, dispose d'une politique tarifaire favorable, des améliorations sont encore envisageables, s'agissant de la desserte des quartiers, de la connexion avec les autres réseaux de transport ou du service en soirée. Le territoire est par ailleurs caractérisé par un faible taux d'équipement automobile (69,9% dans la CAC).
De nombreux dispositifs ont également été mis en place pour favoriser l'accès et l'accompagnement au permis de conduire, le développement de solutions complémentaire (garage solidaire,…) aux outils « classiques » de mobilité. Cependant les acteurs conviennent que le développement des réseaux et moyens de déplacement ne peuvent suffire à améliorer les problématiques de mobilité d'une partie de la population des quartiers prioritaires de la CAC si ne sont pas traités en parallèle les freins d'ordre psychologique, relatif à la crainte de « l'ailleurs », au sentiment d'incompétence ressenti par une partie des personnes concernés par ces difficultés. La mise à disposition et la connaissance de l'offre de déplacements n'induisent pas automatiquement le recours à celle-ci.

L'accès aux soins et à la santé

La précarité à laquelle sont confrontés nombre de publics de l'agglomération creilloise induit bien souvent en parallèle des difficultés sur la santé des personnes, et impacte le degré de prise en compte de ces préoccupations par les personnes. La logique d'urgence qui les anime dans le traitement de leurs difficultés quotidiennes relègue bien souvent à l'arrière-plan la résolution de leurs problématiques de santé, et renvoie dans certains cas à des représentations persistantes relatives au coût de la santé ou à l'appréhension des conséquences qu'un accompagnement de certaines pathologies pourrait avoir sur leur situation personnelle, ou sur la préservation de la sphère privée.

En dépit de la diversité des ressources disponibles sur le territoire, la persistance des inégalités sociales et territoriales de santé reste aujourd'hui prégnante sur le territoire de la CAC. Certains indicateurs territoriaux relatifs à la santé sont moins bons qu'au niveau national (dans le grand creillois, on relève par exemple une situation plus difficile qu'au niveau régional et national concernant les affections de longue durée, le ratio du grand creillois étant le plus élevé de Picardie).
Les difficultés repérées à l'échelle de la CAC se trouvent bien souvent renforcées dans les quartiers prioritaires où la plus grande précarité des ménages fragilise l'accès aux soins et contribue aux phénomènes de renoncement de soins des ménages.

Au vu du contexte, les acteurs du territoire se sont fortement mobilisés sur la thématique : à travers le Projet Régional de Santé de Picardie (2012-2017), par exemple, qui a pour objectif de favoriser l'exercice regroupé, coordonné et la complémentarité entre les professionnels, ou dans le cadre du Projet de développement social et urbain (PDSU) de la CAC, dont plusieurs actions ont vocation à réduire les inégalités sociales de santé dans l'accès à l'information et aux soins.

Des démarches sont également portées à l'échelle communale : La ville de Creil après avoir initiée il y a quelques années un Atelier Santé Ville pour développer notamment les actions d'information et de sensibilisation aux soins et de prévention a signé en 2015 un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé. Ce CLS est axé sur quatre grandes thématiques majeures, Accès aux soins et aux droits, nutrition et activité physique, santé mentale, prévention des addictions.

La ville de Montataire a quant à elle prévu l'ouverture d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire en 2015 (8 professionnels de santé seront réunis dans le quartier des Martinets, avec financement conjoint de la DDU et du FEDER), tandis qu'à Creil, après la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité en 2013, un pré-projet est actuellement en cours d'élaboration pour la mise en place d'un tel équipement.
La ville de Nogent-sur-Oise confrontée à la difficulté d'attirer des professionnels opte aujourd'hui pour un modèle différent, plus souple, plus modulable d'accueil dans une structure municipale mise à disposition de professionnels. Enfin, afin de pallier la pénurie de professionnels spécifiques (gynécologie, ophtalmologie, etc.) la ville entend développer des solutions d'accès à des services de médecines à distance grâce aux outils numériques (téléconsultation, médecine prédictive, etc.).

Les enjeux, partagés par les quatre communes, apparaissent dès lors pour les partenaires du Contrat de ville de bien coordonner à une échelle intercommunale la diversité des interventions en matière de politiques de santé, tout en favorisant en proximité l'accès aux soins et la prévention santé auprès des publics fragiles des quartiers prioritaires.

L'accès aux droits

Il existe sur le territoire de nombreuses structures qui agissent au quotidien pour garantir aux habitants une information globale et qualifiée sur leurs droits et obligations et les accompagner dans l'exercice de ces droits ou l'accomplissement de leurs démarches juridiques ou administratives : les équipements publics apparaissent comme les premiers lieux d'accueil et d'écoute (CCAS, centres sociaux, mairies de quartier, Maison de la Justice et du Droit,…), et plusieurs associations de médiation sociale œuvrent sur les différentes communes pour favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables en la matière.

Pour autant, des problématiques récurrentes sont soulevées par l'engorgement de certaines institutions, le manque de travail en réseau des associations, les demandes croissantes auprès des associations de médiation sociale, la mise en place de nouvelles méthodes, outils d'accueil des publics, les problématiques relatives à la maîtrise de langue et la compréhension du système administratif français, etc.

L'accès aux savoirs de base et l'apprentissage de la langue

L'illettrisme ou la non-maîtrise de la langue rendent en effet plus vulnérables les publics qui sont déjà en difficulté. L'accès aux savoirs de base et l'apprentissage de la langue française constituent des freins à traiter en priorité selon les acteurs du territoire. Les trois départements de l'Oise font partie des quatre départements les plus touchés par l'illettrisme en France[8].

[8] CESR Picardie

Le territoire de la CAC accueille par ailleurs nettement plus de personnes de nationalité étrangère que le reste du département : 17,1% de la population est de nationalité étrangère en 2011 sur la CAC, contre seulement 5,1% sur le département de l'Oise. Ces groupes sociaux sont particulièrement touchés par le chômage, puisque leur taux de chômage s'élève à 32% en 2011 sur la CAC, contre 20% en moyenne sur la globalité de la population de l'agglomération.

Des ressources existent sur le territoire, en particulier dans le cadre des ateliers sociolinguistiques, mais sont loin de couvrir les besoins.
L'offre existante souffre par ailleurs de deux handicaps : elle manque de visibilité sur le territoire et n'est pas adaptée à la diversité des besoins des publics. Les constats plaident en faveur d'une large réflexion pour mieux identifier les besoins, et construire des réponses adaptées, en inscrivant les dispositifs dans une réelle logique de parcours.

c. *Axe C : Agir sur l'attractivité du territoire et des quartiers et sur la qualité de leur cadre de vie*

Agir sur l'attractivité du territoire et des quartiers

Le territoire met en œuvre de nombreux projets d'aménagement, terminés ou en cours: le PRU intercommunal a permis de requalifier près d'1/3 du territoire de la CAC, le projet Ec'eau port fluvial, le Parc Agricole de Loisirs et prochainement l'arrivée du TGV ou l'amélioration de la liaison TER avec la Région Ile-de-France.
Ces atouts et ces dynamiques de projets profitent au territoire dans sa globalité et pour partie aux quartiers prioritaires. Les partenaires ont affiché le souhait de toujours bien resituer les quartiers prioritaires au sein des dynamiques urbaines en cours dans le bassin de vie de la CAC, afin de saisir toutes les opportunités de développement.

L'action sur l'attractivité des quartiers relève également de dynamiques endogènes :

- Les politiques de l'habitat et des logements : réhabilitation du patrimoine social non traité par le programme de rénovation urbain N°1, diversification des logements par la construction de logements en accession, actions sur l'occupation sociale et le peuplement au sein des quartiers. La résorption de l'habitat indigne et le traitement des copropriétés fragiles constituent également une priorité.
- La diversification des fonctions au sein des quartiers est également un enjeu afin de favoriser la diversification des usages.

Agir sur la qualité du cadre de vie des quartiers

Des démarches de Gestion urbaine de proximité ont été engagées dans tous les territoires en Rénovation urbaine. Elles montrent un fonctionnement bien en place mais qui pourrait encore nettement être amélioré : on constate notamment des problématiques d'articulation entre les services ainsi que dans l'information aux habitants et leur association aux projets (peu de remontées des dysfonctionnements constatés au sein du quartier et des problèmes d'usage).

Un travail fort sur le cadre bâti, et sur le cadre de vie (qualité des espaces publics) est indispensable pour consolider l'attractivité des quartiers.

d. Axe transversal : Participation citoyenne, s'appuyer sur les ressources existantes pour encourager, faire émerger, accompagner les initiatives sociales et culturelles

La participation citoyenne fait l'objet d'une volonté politique affirmée de la part de la CAC et de ses communes qui ont développé de nombreux instruments et équipements afin de favoriser le « pouvoir d'agir » des habitants.

Soutenir et renforcer les démarches de médiation culturelle

La culture constituait déjà une question prioritaire et un axe d'intervention transversal du CUCS, rassemblant de nombreux partenaires autour d'objets communs, en lien le plus souvent avec des problématiques connexes telles que le vivre ensemble et le lien social (animations, sorties culturelles,…), l'emploi et la formation (théâtre d'insertion, développement de formations autour des métiers de l'audiovisuel) ou l'éducation (projets entre les équipements culturels et les établissements scolaires notamment).
Outre les outils de démocratie participative précédemment présentés, les collectivités ont développé de nombreux projets incluant une forte dimension médiation dans le cadre du CUCS, fait le choix d'implanter de nombreux équipements culturels et sportifs dans les quartiers (à Montataire par exemple), développé des résidences d'artistes et des ateliers de pratiques amateurs (exemple à Nogent avec le CMAR et l'association Les Temps d'Art) ou mis en place des projets favorisant la connaissance et l'appropriation par les habitants de leur territoire : projets « Des archives plein la vue » à Montataire, Carnets de voyage sur Creil avec le Centre Georges Brassens, actions de la Maison du tourisme, actions menées dans le cadre du Printemps de l'industrie ou de la rénovation urbaine (mémoires des habitants), projets menés en appui des grands évènements nationaux, etc.

La CAC et es communes ont également mené un important travail pour développer la visibilité et l'accessibilité de l'offre culturel (ex du festival photographique usimage organisé par la CAC au sein des 4 villes en 2015) et renforcer les partenariats entre les acteurs culturels et les établissements et structures socio-éducatives du territoire.
Les partenaires plaident pour poursuivre cet investissement du territoire dans la durée, en développant les pratiques et actions culturelles des professionnels disposant d'une grande expertise sur la question (des actions qui doivent viser l'excellence selon les acteurs), impliquant réellement aussi bien les habitants que les acteurs socio-éducatifs du territoire, et en poursuivant des dynamiques déjà engagées par exemple autour de la constitution d'un groupe local pour l'art et la culture (formation, échange de pratiques, actions et calendriers communs,…), du recours aux outils numériques ou de l'investissement des équipements culturels et espaces publics (festivals de rue, fêtes de quartiers, musée éphémère,…) du territoire.

Les engagements des partenaires sur la politique de la ville

Le présent document cadre ayant vocation à émarger aux différentes politiques publiques des partenaires, il a été fait le choix d'annexer les conventions nationales d'engagement des principaux partenaires du contrat à ce document. C'est pourquoi figurent en annexe les Conventions interministérielles énonçant les engagements des différents ministères sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les Conventions Etat / Opérateurs.

En outre, les partenaires locaux mobilisés dans la phase d'élaboration du contrat de ville ont affirmé leur intérêt pour la démarche et ont indiqué leurs priorités d'intervention, reprises dans les documents cadre, supports de leurs intervention :

Pour La CAC et les villes :

La CAC en tant que pilote du contrat de ville et les communes de Creil, Montataire, Nogent-Sur-Oise et Villers-Saint-Paul s'engagent à assurer l'animation partenariale, le co-financement des actions et la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel en fonction des orientations et priorités validées dans ce document et des moyens financiers dévolu chaque année au Contrat de Ville par les assemblées délibérantes et en fonctions des crédits alloués par chaque partenaires et en particulier l'Etat au titre des crédits de la Politique de la ville.

Ces crédits et moyens spécifiques devront compléter les moyens de droit commun mobilisés par la CAC et les 4 communes au profit des quartiers prioritaires et de leurs habitants

La CAC et les communes s'engagent également à soutenir et accompagner la mise en œuvre des conseil citoyen

Pour Les services déconcentrés de l'Etat

- *L'Education Nationale :*

les engagements de l'Education Nationale pour accompagner les contrats de ville relevant des moyens de droit commun inscrits dans la loi de refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, et la convention du 7 octobre 2013 relative aux futurs contrats de ville avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère délégué à la réussite éducative.

Par ailleurs l'inspection académique, le CIO (centre d'information et d'orientation) et les EPLE du territoire, sont mobilisés au côtés de la CAC et des communes dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire à travers la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (en cours de renouvellement) qui constitue le plan d'action du CISPD.

- *Police Nationale :*

S'engage à Participer au CISPD de l'agglomération creilloise et à la ZSP du grand creillois ainsi qu'aux instances du contrat de ville.
Des engagements complémentaires

❖ *La justice*

S'engage à participer au pilotage et à l'animation du CISPD et de la maison de justice et du droit de l'agglomération creilloise ainsi qu'aux instances du contrat de ville

❖ *La DRAC*

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie est engagée aux côtés de l'agglomération creilloise aux travers des fiches actions dont voici un résumé et qui figurent en annexe du contrat de ville dans leur version complète :

- Accompagner les jeunes des quartiers dans des parcours d'éducation artistique et culturel, pour un continuum de la crèche à l'Université

    - Faire une place aux jeunes dans la vie du quartier et les rendre acteurs de leurs projets : Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants aux arts et à la culture, Proposer aux enfants la rencontre d'œuvres et d'artistes, ainsi que la pratique vivante, matérielle, concrète d'une expression artistique dans l'ensemble des domaines de la culture et des arts, à la fois patrimoniaux et contemporains, Assurer aux élèves un parcours d'éducation artistique et culturelle qui leur permettra, à partir de l'école, de découvrir les ressources culturelles de leur environnement et de les fréquenter hors temps scolaire, Assurer la cohérence des actions développées en temps scolaire et hors temps scolaire.

- La culture comme vecteur de cohésion sociale : Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par des actions de médiation et de sensibilisation portées par des équipes artistiques et/ou des établissements culturels :

    - Faire de la culture une dimension à part entière de la dynamique des quartiers : Inclure les habitants dans le processus créatif (par le biais des résidences d'artistes), mettre en place des journées de formation commune à destination des enseignants et des animateurs de centres de loisirs pour la conduite de projets culturels (mieux connaître les pratiques artistiques) , renforcer les dispositifs existants en matière culturelle à destination des jeunes (Les saisons du cinéma ; Passeurs d'Image ; Les Portes du temps, Festivals…), valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel

Pour la Région Picardie :

Sur la période 2014-2020 couverte par le contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux peuvent être mobilisés :

- Le contrat de Plan Etat Région 2015-2020

- Le programme opérationnel européen 2014-2020 qui prévoit la mobilisation des fonds FEDER-FSE à hauteur minimum 10 % sur le développement urbain et social, et qui, pour la Région, seront affectés dans le cadre du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI), dont bénéficie l'agglomération. De plus, des mesures guichets sont également envisageables.

- Les politiques régionales : la Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville dans le cadre des 3 priorités régionales suivantes :

- La Réussite éducative : conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque jeune picard de construire son projet de vie ;

- L'entreprenariat et l'accès à l'emploi : créer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat, le commerce et le service ;

- L'aménagement urbain intégré : favoriser le lien agglomération et quartiers prioritaires et lien agglomération et centralité.

➢ la Politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT) 2014-2020 décline, au travers du Contrat Territorial d'objectifs (CTO) du Pays du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, les schémas et enjeux locaux. A ce titre, elle assure une logique de territorialisation et de coordination des politiques publiques.

Pour le Conseil Départemental de l'Oise

La participation du Conseil départemental (CD) à l'atteinte des objectifs opérationnels déclinés dans le prochain contrat de ville de la CAC se fera au moins à travers la réalisation de ses actions de droit commun et des dispositifs particuliers relevant de son champ de compétences. L'ensemble des documents institutionnels votés par l'Assemblée départementale encadre ces interventions, parmi lesquels le Schéma Départemental de Cohésion Sociale et d'Insertion et le Programme Départemental d'Amélioration de l'Habitat et du Logement en faveur des Personnes Défavorisées. Le Pacte Territorial Locale d'Insertion (P.T.L.I) signé en 2012 est actuellement en sommeil. Une éventuelle implication supplémentaire de la collectivité n'est pas à l'ordre du jour des délibérations des conseillers départementaux.

Pilier cohésion sociale du contrat de ville

Sous chapitre Jeunesse et éducation

La politique jeunesse du CD revêt plusieurs formes.

Le CD dispose territorialement d'une équipe de prévention éducative, chargée d'accompagner les parents de manière individuelle ou collective dans la construction de leur parentalité, il s'agit d'une prévention primaire ou secondaire modérée qui s'effectue à la demande des parents. Le CD dispose également d'un service de prévention spécialisé implanté spécifiquement sur le territoire de la CAC. Ce service intervient auprès des jeunes rencontrant des difficultés sociales grâce à la présence sociale et à l'accompagnement éducatif, la présence sociale (le travail de rue) sur certains quartiers de la CAC permet d'entrer en contact avec différents publics (afin d'établir une relation de confiance), avant d'engager des actions éducatives en individuel ou en collectif, dans le respect de la libre adhésion et de l'anonymat.

Ces services travaillent en lien avec les partenaires œuvrant dans ces domaines, dans une logique de travail en réseau (de développement social local).

Enjeu : « favoriser la réussite des parcours éducatifs de tous » : le CD, lorsqu'il est sollicité, s'associe au dispositif « réussite éducative » via ses responsables de MDS. Le CD, au travers de l'opération « Ordi 60 », en lien avec les établissements scolaires, favorise l'accessibilité et l'appropriation de l'outil numérique par les jeunes collégiens et leurs parents.

Enjeu :« renforcer le soutien aux jeunes en difficulté » : le CD a passé convention avec la Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MLVO) pour financer un accompagnement renforcé de jeunes,

principalement enfants de bénéficiaires du RSA (BRSA), et jeunes sortants de parcours « aide sociale à l'enfance » (dits « jeunes majeurs »), en lien avec son service territorial d'aide sociale à l'enfance.

Enjeu : « *améliorer l'orientation des jeunes* » : le CD est impliqué dans ce domaine au travers de sa mission RSA (le PCD est le chef de file du dispositif RSA), en lien avec les partenaires concernés que sont les missions locales et les agences Pôle emploi (PE). Cette implication est formalisée via la convention avec la MLVO, et se concrétise, lorsque les jeunes sont BRSA, comme dans l'accompagnement RSA de droit commun par la mise en œuvre d'un accompagnement: (les jeunes BRSA sont susceptibles, en fonction de l'accompagnement RSA qu'ils auront choisi, d'être orientés sur une plateforme diagnostic (PFD) hebdomadaire co- animée par le CD et PE).

Par ailleurs, face au constat d'une faible mobilité des jeunes isariens pour lesquels le permis de conduire est inaccessible financièrement, le Conseil général de l'Oise a mis en place, en 2006, une aide au permis de conduire.

Sous chapitre « accompagnement des publics fragiles »

Les actions du CD répondent à l'ensemble de cette thématique. En effet, l'accès aux droits est assuré sur le territoire de la CAC par l'implantation de trois Maisons départementales de la Solidarité (MDS) situées à Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire. Les équipes « accueil/évaluation/orientation – AEO » orientent les usagers vers les services territoriaux du CD (cohésion sociale insertion, aide sociale à l'enfance, autonomie, protection maternelle et infantile, prévention éducative, prévention spécialisée) et/ou vers les partenaires en fonction des besoins. L'ensemble de ces services réalisent un accompagnement social auprès de ces publics.

Enjeu : « lutter contre les discriminations » : le CD participe à cette cellule, ainsi qu'aux manifestations qu'elle organise.

Sous chapitre « lien social et culture »

Le CD renouvelle chaque année son partenariat avec la Faïencerie de Creil en sélectionnant en début de saison des spectacles qui seront accessibles aux BRSA à des tarifs préférentiels ; cette offre est ensuite diffusée à tous les référents internes comme externes et aux partenaires de l'offre d'insertion sociale comme socio-professionnelle du CD.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès à la pratique sportive, le CD a créé en 2012 les coupons « Oise sport ». D'un montant de 15 euros, ce dispositif est une aide incitative à la prise de licence pour les jeunes de moins de 18 ans, ce qui favorise également le tissu associatif sportif.

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville

Deux directions du CD sont impliquées dans les actions en direction du logement/cadre de vie : la direction de la cohésion sociale et de l'insertion – DCSI, et la direction adjointe « logement/ville/habitat » de la Direction des Territoires – DTE (aide à la pierre, renouvellement et construction de logements sociaux, opérations ANRU). Cette implication est déclinée par le service territoriale de cohésion sociale et insertion – CSI.

Sous chapitre « Habitat et logement »

Enjeu « accompagner les locataires » : la prévention des expulsions est un axe fort de la mission logement de la CSI qui s'exerce en partenariat avec les services de la Sous-préfecture de Senlis pour ce qui est de la prévention des expulsions et de la DDCS pour ce qui est du DALO.

Enjeu : « améliorer l'habitat dans les quartiers » - diversifier l'offre d'habitat et conforter une mixité sociale dans les quartiers » : le CD est en passe d'étendre la convention qui le lie avec l'association Kheops pour favoriser le logement intergénérationnel.

Pilier « développement économique et emploi » du contrat de ville

Sous chapitre « développement économique »

Enjeu : « soutenir la création d'entreprise et les créateurs dans leurs démarches »/ développer et structurer le secteur de l'économie sociale et solidaire » : Le CD soutient financièrement, dans le cadre de sa politique d'insertion (cf. le Schéma Départemental de Cohésion Sociale et d'Insertion), 6 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur la CAC pour 74 places « RSA » sur un total de 141 postes en contrats aidés.

Sous chapitre « insertion professionnelle »

Comme cité plus haut, le CD œuvre à l'orientation/prescription d'actions en lien avec les parcours de BRSA, en collaboration avec Pôle emploi via ses plateformes de diagnostic hebdomadaires.

De même, le CD co-intervient avec les agences Pôle emploi via la convention dite « accompagnement global », dont l'axe principal est décliné au travers de la mise en œuvre de binômes conseiller dédié PE/ travailleur social CD pour travailler de concert la mise à l'emploi et les freins sociaux (portefeuilles de 70 suivis par agence).

Au travers de sa démarche de « clauser » les marchés, le CD poursuit son implication dans les clauses, particulièrement dans un avenir proche sur des chantiers de rénovation et de construction d'habitat public sur le territoire de Creil/Clermont.

Concernant la population « jeunes », l'Oise étant département expérimentateur de la garantie jeune, le CD est co-animateur du dispositif, dont le suivi s'effectue au sein des commissions opérationnelles locales (COL), avec la MLVO et la DIRECCTE.

Pour Pôle Emploi :

En plus de l'offre de service de droit commun qui sera délivrée à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits dans les NQPV au sein d'une des 3 agences présentes sur le territoire de la CAC (Montataire, Creil/Saint Maximin, Nogent-Sur-Oise) , Pôle Emploi viendra compléter son action ainsi :

- *animer des ateliers ponctuels à thème au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires,*
- *informer, sur demande, les partenaires sur les services à distance de pôle-emploi.fr,*
- *participera aux plans d'action partenariaux ciblés sur l'insertion, la promotion des mesures gouvernementales,…*

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

L'engagement de la CAF se traduira au travers de la mobilisation de ces dispositifs de droit commun notamment :

- les fonds destinés au soutien à la parentalité (les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'appui et d'accompagnement aux parents, l'aide à domicile, la médiation familiale, les lieux d'accueil enfants-parents et les espaces de rencontres) ;

- Les fonds destinés au temps libre des jeunes et des familles.

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de ***l'agglomération Creilloise***.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,

- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,

- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations…).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Pour la Chambre du commerce et de l'Industrie de l'Oise (CCIO) :

La CCI de l'Oise est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, administré par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs commerçants, industriels et prestataires de service du département de l'Oise. En 2015, 20362 chefs d'entreprise représentent leurs pairs au sein de la CCI de l'Oise.

Elle représente les entreprises auprès des collectivités locales et défend leurs intérêts généraux afin qu'elles se développent et prospèrent de la meilleure façon qui soit au sein du territoire isarien.

La loi lui assigne 4 types de missions :

- Consultatives : représentation des intérêts généraux des entreprises et de l'économie de l'Oise,
- Formation : formation initiale, formation continue, apprentissage dans le département de l'Oise, ainsi qu'une mission d'accompagnement des porteurs d'idées ou de projets en création et reprise d'entreprises et de développement de l'entrepreneuriat.
- Appui aux entreprises : information et appui actif auprès des entreprises de l'Oise,
- Appui au territoire : développement local et gestion d'équipements pour les entreprises de l'Oise.

Sur le pilier cohésion social (Volet sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat la création et la reprise d'entreprise) les engagements de la CCIO se traduiront par la poursuite et le développement des actions suivantes :

- Mise en place de permanences locales délocalisées en établissements scolaires:
- programme de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat à l'aide de différents outils pédagogiques adaptés à un public de collégiens, lycéens, apprentis, écoles de commerce ou d'ingénieurs (Objectif : Semer la graine de l'entrepreneuriat auprès des jeunes).

Sur le pilier Développement économique et emploi : (Volet post création ou reprise d'entreprise)

Les engagements de la CCIO se matérialiseront par la mise en place d'une permanence dans les locaux des communes au bénéfice tout particulièrement des habitants des quartiers prioritaires.
Objectif :

- Assurer un suivi post création ou reprise à destination des chefs d'entreprise afin d'assurer l'assistance au développement des activités ou de traiter les éventuelles difficultés.
- renforcer la pérennité des entreprises existantes, favoriser et faciliter l'entrepreneuriat et la création-reprise d'entreprise.

La CCI est ainsi pleinement engagée dans le contrat de ville de la ville de l'agglomération creilloise. Elle s'engage à déployer spécifiquement son dispositif départemental à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales pour le contrat de ville.

Pour la Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Oise

Les engagements porteront sur la déclinaison de son offre de droit commun avec ciblage à définir en direction des habitants et établissements scolaires situés en territoire prioritaire de la politique de la ville dans les domaines suivants :

<u>Création d'entreprise:</u>

il s'agira d'accompagner les porteurs de projets (créateurs ou repreneurs) par les actions suivantes : informations et orientation des créateurs et repreneurs d'entreprises, stage de préparation à l'installation, assistance au montage des dossiers d'aides, formalités juridiques, diagnostics en matière d'hygiène, d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, aides à l'embauche, suivi d'entreprises, formation continue.
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, en partenariat avec Pôle Emploi effectue aussi des études de faisabilité de créations d'entreprises (EPCE ou OPCRE) ayant pour but de valider l'adéquation homme/projet, les aspects commerciaux, financiers et juridiques.

La CMA pourrait dans le cadre du Contrat de Ville participer aux réunions, ateliers, communications autour de la création d'entreprise avec d'autres partenaires, et participer aux Salons, forums sur l'emploi et/ou la création/reprise d'entreprise organisés au sein de l'agglomération creilloise

Découverte des Métiers :

Les Instituts des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise proposent des formations dans les métiers de la boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et la coiffure.
Les formations en maréchalerie se déroulent uniquement sur le site de Beauvais.
Ces formations sont dispensées dans le cadre de deux filières, l'apprentissage classique (formation diplômante) et la filière DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) qui permet à des jeunes à partir de 15 ans de découvrir un métier.
Une découverte des Instituts des Métiers et de l'Artisanat est possible soit en groupe, soit individuellement, soit lors des "portes ouvertes" organisées plusieurs fois par an.
Des interventions dans les établissements scolaires afin de présenter les métiers de l'Artisanat peuvent être envisagées.

Dans le cadre du contrat de Ville, les IMA pourraient proposer les actions suivantes :
- Intervention dans les Collèges pour présenter les métiers de l'IMA (possibilité de faire venir des collègues d'autres CFA, par exemple dans le bâtiment),
- Accueil de jeunes intéressés en banc d'essai, une journée dans les laboratoires IMA,
- Aide à la recherche pour des jeunes voulant effectuer leur semaine de stage (4ème, 3ème) dans une entreprise artisanale relevant des métiers pré cités,
- Aide à la recherche d'un employeur pour des jeunes souhaitant effectuer un apprentissage à l'IMA

De manière générale, la CMA sera à l'écoute des demandes faites par les partenaires ou les porteurs de projet pour promouvoir, sensibiliser, former et accompagner les créateurs/repreneurs d'entreprises artisanales.

Les bailleurs sociaux :

Pour Oise Habitat :

« Les engagements de l'OPH des communes de l'Oise (Oise Habitat) »

Bailleur majoritaire des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération Creilloise et acteur de terrain, l'OPH des communes de l'Oise (Oise Habitat), est un partenaire quotidien des collectivités locales. Sa forte présence locale, et ses engagements pris dans la gestion au quotidien sont une force reconnue sur le territoire.

À ce titre, Oise Habitat entend plus particulièrement poursuivre les actions de gestion urbaine de proximité qu'il conduit sur ces quartiers et souhaite participer activement au renforcement de la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs locaux.

Améliorer la qualité de service rendue aux habitants et notamment aux publics fragilisés par ses actions de sensibilisation et de mobilisation dans le cadre du bien vivre ensemble est un enjeu majeur dans ce contrat de ville, notamment dans les actions que Oise Habitat souhaite développées dans le cadre du dispositif d'abattement de TFPB.

Oise Habitat compte mettre à profit son expérience passée dans la mise en place d'un appartement pédagogique et d'ouvrir ce partenariat aux acteurs locaux en mesure d'apporter mais aussi agir sur l'insertion des jeunes dans les quartiers prioritaires par le développement de projets associatifs et solidaires mais également des services d'aide à la personne.

Ses actions quotidiennes dans la mise en place de chantier école et les actions d'insertion par le travail entreprises sur les quartiers depuis de nombreuses années ne sont plus à démontrer.

Par ailleurs, Oise Habitat reste très engagé dans la maitrise et la diminution des charges de ses locataires et notamment au travers des Conventions de Renouvellement Urbain réalisées et à venir en continuant à s'investir dans l'amélioration thermique de son patrimoine.

La lutte contre l'insécurité et le maintien de la tranquillité résidentielle est également un axe sur lequel Oise Habitat s'investit depuis les dernières années et souhaite continuer à s'investir notamment au travers de partenariat avec les acteurs locaux, mais également au travers des investissements que l'organisme déploie depuis ces dernières années (renforcement du contrôle d'accès, vidéoprotection, résidentialisation….).

Pour l'OPAC de l'Oise :

Principal bailleur des quartiers prioritaires du département de l'Oise, l'OPAC de l'Oise, acteur de terrain, est un partenaire quotidien des collectivités locales. À ce titre, l'office entend tout particulièrement poursuivre les actions de gestion urbaine de proximité qu'il conduit sur ces quartiers et souhaite renforcer la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs.

L'enjeu est multiple, améliorer la qualité de service rendu aux habitants et notamment les ainés au travers du Label Habitat Seniors Services, préserver les investissements réalisés lors du PRU Obier Granges, et accompagner les futures opérations sur les quartiers. Pour ce faire, l'office pourra notamment s'appuyer sur les équipes de l'association Elan CES.

Par ailleurs, l'OPAC de l'Oise reste résolument engagé dans la lutte contre l'insécurité et continuera les actions entreprises (video protection en particulier) . L'office souhaite indiquer la nécessité de poursuivre la lutte contre les trafics de drogue qui prospèrent depuis plusieurs années sur certains ilots

des quartiers prioritaires et qui rendent de plus en plus difficile les actions du personnel de l'organisme et la vie des locataires.

Pour Logement Francilien :

« Logement Francilien, bailleur majeur sur le plateau Rouher avec 819 logements sociaux, est un acteur proche à la fois de ses résidents et des acteurs locaux avec une Agence située au cœur du plateau. Notre présence dans l'Oise s'accroît par le biais de notre Politique de Développement, et notamment sur l'Agglomération Creilloise avec 79 logements supplémentaires dans le cadre du second avenant au PRU intercommunal.

Logement Francilien faisait partie des premiers signataires de la première convention ANRU du 3 septembre 2007, et a notamment engagé un important programme de démolitions (339 logements), ainsi que d'amélioration de son patrimoine avec à terme plus de 610 logements réhabilités et résidentialisés, allant bien au-delà des objectifs initialement définis (335 logements).

A ces actions s'ajoute une étroite collaboration avec les équipes de la Ville de Creil afin de favoriser la diversification de l'habitat, qui se traduit par la vente commune de foncier à Nexity en 2012 ayant permis la réalisation de la première opération en accession libre sur le quartier, et une consultation promoteurs actuellement en cours pour la commercialisation ambitieuse de plus de 200 logements libres.

La Qualité de Service envers nos résidents qui est la priorité de Logement Francilien sera notamment renforcée par des actions spécifiques sur le territoire de l'Agglomération Creilloise du dispositif d'abattement de TFPB :

- Des effectifs humains renforcés : gardiennage, personnel administratif et encadrement.
- Un niveau d'entretien de l'habitat plus important.
- Une veille organisationnelle spécifique.
- Des permanences auprès des familles en difficultés, sociale ou financière, assurées par une Conseillère Sociale.
- Un observatoire de la sûreté pour mettre en place des plans d'actions.
- Des actions de communication.

Cette liste non exhaustive pourra être modifiée et enrichie dans le cadre de l'élaboration de la convention de TFPB qui devra être annexée au Contrat de Ville.

Par ailleurs, Logement Francilien réitère son implication dans le dispositif de GUP et se tient prêt à faire le nécessaire pour le renforcer et améliorer la coordination des actions. »

Pour ADOMA

Adoma acteur majeur de l'insertion par le logement, est présente dans la région de l'Oise et plus particulièrement sur le secteur de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC), avec à terme plus de 314 logements accompagnés destinés à tous ceux – salariés ou sans emploi, personnes seules ou familles – qui traversent des difficultés économiques et d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel.

Dans le cadre du PRU intercommunal signé le 07 juillet 2011, Adoma a initié, sur ce territoire, avec les services de l'Etat et les collectivités locales, la transformation de son parc : Démolition de 293 logements et reconstruction ex-nihilo sur 3 sites de 220 logements, dans le cadre du PRU « Obier-Granges », dont 145 hors ZUS.
Cette démarche confirme sa volonté de participer aux enjeux du contrat de ville et de veiller à l'équilibre social dans le peuplement des territoires à l'échelle intercommunale.
Ainsi d'une manière générale, Adoma s'inscrira dans les démarches partenariales sur la gestion urbaine de proximité (GUP) avec pour objectif le bon fonctionnement urbain et social de ses résidences.

Par ailleurs, les partenariats nationaux seront déclinés à l'échelle du territoire afin de répondre aux orientations de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération Creilloise, notamment les conventions visant à :

Lutter contre l'exclusion : Signée le 23 avril 2014 avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et Adoma, une convention triennale vise à développer des actions communes au profit des personnes parmi les plus vulnérables.

Mener des actions de convivialité : organisées chaque mois dans nos résidences, elles visent à améliorer l'écoute, rompre l'isolement et renforcer le lien social. C'est l'occasion au travers de jeux, d'aborder certaines thématiques spécifiques telles que la propreté, les économies d'énergie (sensibilisation à la gestion de l'eau), etc. Des associations peuvent y participer (ADIL, PIMMS…).

Organiser des bilans de santé : Depuis presque 2 ans, Adoma a signé une convention avec le Centre de Prévention et d'Examen de Santé de l'Oise. il est proposé aux résidents et hébergés des foyers Adoma des actions collectives autour de la prévention santé et du bilan de santé. Le bilan de santé est gratuit et ouvert à tous. C'est le moment où il est possible de faire le point sur l'ouverture des droits sécurité sociale, mutuelle, CMU ou Aide à la Complémentaire Santé.

Permanence des médiateurs du PIMMS

Depuis le mois de mai 2015, le PIMMS réalise deux permanences sur les résidences Adoma. Une réalisée le mardi après midi (14h 17h) sur la résidence Jean Jaurès et la seconde le vendredi après midi (14h 17h) à la résidence Marie Curie avenue Saint Exupéry. Le but est de réaliser des permanences d'écrivains publics sur les résidences tout en promouvant la médiation sociale réalisée par le PIMMS.

Nos résidences sont équipées de contrôles d'accès et de vidéo-protection.

Un dispositif d'astreinte permet d'intervenir en cas d'urgence, en soirée ou le weekend.

Par ailleurs, Adoma encourage et finance la mise en place de conseils de concertation dans toutes ses Résidences Sociales. Les représentants de ces conseils sont associés et s'expriment sur toutes les questions d'organisation ou les travaux susceptibles d'avoir une incidence sur leurs conditions de logement. Ces personnes sont à l'écoute des autres occupants de la résidence et à ce titre peuvent faire remonter des problématiques d'urbanisme ou nuisances diverses rencontrées par ces derniers. Dans ce contexte, le Responsable de Résidence intervient pour mettre en relation les personnes avec les pouvoirs publics concernés, et favorise ainsi le vivre-ensemble (Pilier de cohésion sociale).

Pour l'EPIDE de Margny-Lès-Compiègne

Les Epides ont pour mission d'assurer, au moyen d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens volontaires majeurs de moins de 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant difficultés familiales, sociales et professionnelles et en voie de marginalisation.

61% des jeunes admis au centre de Margny-lès-Compiègne en sortent insérés par l'activité professionnelle ou une formation professionnelle qualifiante.

Seuls les frais de transport domicile/gare de Compiègne et gare de Compiègne/domicile du week-end restent à la charge des jeunes. Il est souhaitable que ces frais soient pris en charge par le CCAS de la

Le centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne dispose de 180 places pour accueillir les volontaires à l'insertion ; les jeunes issus des contrats de ville nouvelle génération disposent d'une priorité forte pour accéder à ce dispositif, 60 % des places leur sont réservées.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, en tant qu'instrument au service des acteurs de la politique de la ville, le centre de Margny-lès-Compiègne peut réserver au titre des quartiers sensibles de l'agglomération creilloise : 30 places sur une base annuelle indicative pour la durée du présent contrat.

Un cadre de l'Epide est à la disposition des acteurs désignés par l'agglomération ou l'autorité préfectorale compétente pour conduire des actions individuelles de recrutement ou, des présentations collectives du centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne.

Les piliers du contrat de ville : plan d'actions

La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville précise que ceux-ci se déclineront au sein de trois piliers : social, urbain et économique.

- *Le pilier « Cohésion sociale »*

L'objectif de ce pilier est de réduire la pauvreté, de tisser le lien social et renforcer la solidarité entre les générations. Ce pilier a pour objectif de définir des actions en direction des publics fragiles, notamment les femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées, et de prévenir la délinquance.
Il prévoit ainsi une attention portée à l'égard des plus jeunes dans les quartiers via un redéploiement de l'offre d'accueil, la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou des dispositifs de prise en charge de la jeunesse. A l'égard des publics dits fragiles des territoires prioritaires, ce pilier présente des objectifs en matière d'accès aux droits et aux services notamment aux soins et en matière de prévention.

- *Le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »*

Ce pilier a pour objectif de traiter le fonctionnement urbain des quartiers ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. Ces objectifs se traduisent par des interventions qui peuvent concerner l'urbanisme et l'architecture des quartiers, mais aussi l'habitat et les espaces extérieurs, ainsi que la mise en place d'actions favorisant le changement d'image des quartiers (amélioration de la mobilité, de la tranquillité publique, meilleur accès aux équipements culturels et sportifs, le maintien et la création de services, commerces de proximité et d'entreprises sur le territoire…).

- *Le pilier « Développement économique et emploi »*

Ce troisième pilier vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, et notamment celui des jeunes. Il vise ainsi à promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Il prévoit pour cela le renforcement de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Au sein de ces trois piliers et dans l'ensemble du contrat, devront se décliner trois axes transversaux : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations. Ces trois axes transversaux irriguent l'ensemble du contrat autant que de besoin, et sont traités en individuellement pour ce qui concerne la lutte contre les discriminations et la jeunesse au vu de l'importance de ces thèmes pour le territoire.

➢ *Les axes stratégiques du projet de territoire par pilier*

Les axes stratégiques issus de la stratégie de cohésion sociale et urbaine du territoire creillois sont déclinés sous forme de plan d'actions selon les trois piliers : Cohésion sociale, Développement économique et emploi, Cadre de vie et renouvellement urbain, selon le tableau suivant, qui expose, d'une part les piliers et d'autre part les axes stratégiques énoncés ci-avant.

PILIER COHESION SOCIALE	JEUNESSE ET EDUCATION Redonner ambition et confiance aux jeunes des quartiers
	ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES Lutter contre les freins à l'intégration sociale et professionnelle, améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux et l'accès aux droits
	LIEN SOCIAL ET CULTURE Renforcer les démarches de médiation sociale et culturelle menées sur le(s) territoire(s)
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Stimuler le développement économique dans les quartiers et diversifier les activités
	INSERTION PROFESSIONNELLE Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS Assurer l'intégration urbaine des quartiers au sein de l'agglomération et s'appuyer sur les atouts du territoire pour en faire profiter les quartiers, faciliter la mobilité et les déplacements des habitants
	HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE Améliorer l'habitat dans les quartiers, assurer un cadre de vie de qualité par la gestion Urbaine de proximité, et favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DES HABITANTS	Innover pour favoriser la participation de tous
	Saisir l'opportunité de la création des conseils citoyens pour développer les initiatives citoyennes et favoriser l'autonomie des habitants
	Gouvernance

Précautions méthodologiques

Les axes stratégiques du projet de territoire sont déclinés dans les pages qui suivent par objectifs stratégiques, eux-mêmes décomposés dans des fiches en objectifs opérationnels et pistes d'actions. Pour chaque fiche action, il est rappelé :

- Le « chef de file », c'est-à-dire le référent chargé de suivre la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de l'objectif stratégique, le responsable de l'avancement de l'action. Ainsi le « chef de file » n'est pas forcément celui qui met en œuvre de manière opérationnelle les actions. Il peut s'agir de la Communauté d'Agglomération Creilloise, mais aussi de toute autre personne ressource sur le sujet concerné.

- Les partenaires associés à la mise en œuvre des actions

- La priorité territoriale : les villes ont fléché les objectifs opérationnels relevant d'une urgence particulière, selon le système de notation suivant :

    - 1 : engagement clair, action en cours ou à lancer à brève échéance

    - 2 : action à lancer dans le temps du contrat de ville

    - 3 : piste de réflexion à approfondir, pas d'engagement contractuel

  Ces trois niveaux de priorisation se retrouvent dans le plan d'actions joint en annexe du contrat de ville. Dans chaque fiche apparaissent seulement les quartiers pour lesquels l'objectif est identifié avec une priorité de niveau 1.

- Le public ciblé par l'objectif stratégique ;

- Les dispositifs mobilisables pour mettre en œuvre l'objectif, ainsi que les fonds mobilisable des partenaires, sachant que cette dernière partie n'a qu'une valeur indicative et non contractuelle ni exhaustive ;

- Les livrables : il s'agit des documents pouvant ou devant être produits dans le cadre du contrat de ville et permettant la mise en œuvre des actions. Exemple : le Contrat Local de Santé

- Les indicateurs d'évaluation : il s'agit des indicateurs permettant, dans la durée du contrat de ville, de suivre l'évolution des problématiques identifiées et de mesurer les effets des actions menées.

PILIER

COHESION SOCIALE

Jeunesse et Education : redonner ambition et confiance aux jeunes des quartiers

Constats

L'analyse des différents indicateurs de réussite scolaire sur les établissements du territoire témoignent des écarts significatifs qui restent à combler entre les résultats des élèves des quartiers prioritaires et ceux du reste de l'agglomération, et entre les résultats observés sur la CAC et les autres échelles de référence. La part des 15 ans et plus ayant terminé leurs études sans qualifications a diminué entre 1999 et 2011, mais les écarts restent importants avec les moyennes nationales, régionales et départementales.

FICHE – ACTION N°1 - Favoriser la réussite des parcours éducatifs

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Réduire les écarts de réussite scolaire observés dans les quartiers prioritaires par rapport aux échelles de référence dans le cadre d'une politique de réussite éducative à l'échelle de l'agglomération**

    - **Améliorer la coordination des acteurs et dispositifs et la gouvernance :** mettre en place des espaces/temps de concertation Education nationale - collectivités locales pour renforcer la complémentarité des interventions

    - **Assurer une mobilisation du droit commun** de l'Education Nationale : « Plus de maîtres que de classes», « Cordées de la réussite », développement de la scolarisation des moins de 3 ans, classes passerelles…

    - **Prolonger et de pérenniser les Programmes de Réussite Educative,** et de faire émerger les échanges de bonnes pratiques à l'échelle de l'agglomération

    - **Quelques actions de proximité en exemple :** Développer des espaces d'accueil des enfants (avec la supervision d'adultes) leur permettant de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions (et en autonomie) ; réduire la fracture numérique ; développer une meilleure prévention des troubles d'apprentissage (dyspraxie,…), avec une sensibilisation des parents.

- **Redonner l'envie à l'enfant d'apprendre et de réussir**

    - Développer les actions éducatives territoriales (PEDT - projet éducatif territorial) en lien avec l'Education nationale : actions de sensibilisation à la culture (les Temps d'Activités Périscolaires), au sport, actions éducatives portées par les acteurs associatifs sur le temps scolaire : exemple classes citoyenneté,… ou de l'Ecole Municipale des Sciences et Techniques à Nogent-sur-Oise…

- **Valoriser des projets de jeunes**

    - Assurer un soutien et l'accompagnement des dynamiques de projets de jeunes portées par les structures de proximité

    - Poursuivre les actions de type « échanges citoyens ». (Cf. actions développées sur Nogent-sur- Oise) : aide financière proposée aux jeunes de 18 à 25 ans pour la réalisation d'un projet personnel type BAFA, permis de conduire, en contrepartie de la réalisation de 37 heures de bénévolat auprès d'une association, dans une manifestation ou dans un service municipal.

    - Développer des actions permettant de valoriser les réussites des jeunes du territoire (en mobilisant par exemple le levier culturel : festival, exposition, appui sur une web-TV,…)

- **Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants**

    - Créer des « Espaces parents » : c'est-à-dire lieux-ressource où les professionnels pourraient travailler un autre lien avec les parents

- Poursuivre le développement sur l'ensemble des établissements accueillant des enfants et jeunes des territoires prioritaires, des dispositifs portés par l'Education nationale permettant ce lien avec les parents : « Ouvrir l'école aux parents », « Mallette des parents »

- **Veiller à la sensibilisation des jeunes sur les** mixités (toutes les formes de mixités : genre, géographique, culturelle, …) et à la diversité des activités proposées dans les quartiers :

  - Développer les actions inter-établissements
  - Poursuivre les actions de sensibilisation par le biais de la culture (types théâtre forums,…) et des activités sportives pour travailler ces questions avec les jeunes
  - Développer des actions avec les parents dans le cadre des actions de médiation interculturelle (en lien avec les associations compétentes sur le territoire)
  - Développer (y compris avec les parents) les actions de sensibilisation sur les représentations associées à la place des filles à l'école et dans les équipements péri et extra scolaires

Chef de file	CAC, Communes, Education nationale ?
Partenaires associés	CAC, Communes, Education nationale Etat (DRJSCS, DDCS, etc.) Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse d'allocations familiales Mission locale, CIDFF, DRAC, CNDS Les établissements culturels et sportifs de l'agglomération creilloise Monde associatif
Priorité territoriale	Tous les quartiers prioritaires
Public cible	Enfants et parents
Documents de référence et dispositifs mobilisables	Instruction ministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des Contrats de Ville La convention entre le ministère de l'Education nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère de la Ville La convention entre le ministre des Affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, la ministre déléguée à la Famille, le ministre délégué aux Personnes Handicapées et la Lutte contre les exclusions et le ministre de la Ville La convention entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative et le ministère de la Ville Les Projets Educatifs Territoriaux des communes Programmes de Réussite éducative des quatre communes Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, REAAP Collèges REP et REP + La déclinaison locale du Plan Priorité Jeunesse du Gouvernement Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Le Projet Educatif Régional Global pour les jeunes Picards (PERGP) Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion

	(Département de l'Oise) et politique du Département en faveur de l'enfance et de la famille BOP 224 transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Culture) BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales) BOP 219 Sport BOP 163 Jeunesse et vie associative (hors FONJEP) Fonds National pour le Développement du Sport FSE
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	Evolution des taux de réussite scolaire sur les différents établissements de la CAC Evolution du taux de sorties sans diplômes

FICHE – ACTION N°2 - Renforcer le soutien aux jeunes en difficulté

Objectifs opérationnels et modalités d'action

- **Renforcer la lisibilité et mieux articuler les dispositifs relatifs au décrochage scolaire à l'échelle de l'agglomération**
    - **Informer** : proposer une cartographie de l'ensemble des dispositifs et interventions publiques sur le champ du décrochage sur le territoire intercommunal, diffuser et se donner les moyens de mettre à jour les outils d'information sur le décrochage créés (entre autres) par le groupe de travail CISPD (plaquette,…)
    - **Repérer** : utiliser tous les dispositifs de veille éducative pour le repérage et le suivi des jeunes en difficulté
    - Poursuivre **l'action du groupe de travail** consacré à la thématique du décrochage dans le cadre du CISPD et mettre en place l'action « **fil continu** » étudiée dans le cadre de ce groupe de travail
    - **Prolonger les programmes de Réussite Educative** : **Coordonner les acteurs de la Réussite Educative à un niveau intercommunal** et promouvoir les échanges entre Education Nationale et Collectivités afin de renforcer la complémentarité des interventions
- **Promouvoir les dispositifs permettant de raccrocher les jeunes sortis du système scolaire sans qualifications, en associant pleinement les parents**
    - Mobiliser le droit commun Education nationale : ateliers et classes relais, micro-lycée au Lycée Jules Uhry
    - Développer l'orientation des jeunes du territoire vers le centre de **l'EPIDE** (Margny-lès-Compiègne)
    - Equipements dédiés : étudier la possibilité de mettre en place une **Ecole de la deuxième chance**

Chef de file	CAC, Communes, Education nationale ?
Partenaires associés	CAC Communes Education nationale La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) La direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDCS) Conseil Départemental Conseil Régional Mission locale Monde associatif

Priorité territoriale	Tous les quartiers prioritaires
Public cible	Jeunes en situation de décrochage et parents
Documents de référence et dispositifs mobilisables	Instruction ministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des Contrats de Ville La convention entre le ministère de l'Education nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère de la Ville La convention entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative et le ministère de la Ville La convention entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre de la Ville Les Projets Educatifs Territoriaux des communes Programmes de Réussite éducative des quatre communes Collèges REP et REP + La déclinaison locale du Plan Priorité Jeunesse du Gouvernement Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Le Projet Educatif Régional Global pour les jeunes Picards (PERGP) Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) BOP 224 transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Culture) BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales) BOP 219 Sport BOP 163 Jeunesse et vie associative (hors FONJEP) Fonds National pour le Développement du Sport FSE
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	Evolution des taux d'absentéisme et du nombre d'élèves décrocheurs sur les différents établissements scolaires de la CAC Evolution du nombre de jeunes orientés vers l'EPIDE

FICHE – ACTION N°3 - Améliorer l'orientation des jeunes

Objectifs opérationnels et modalités d'action

- **Mieux accompagner les jeunes en amont des choix d'orientation et leur donner des clés pour construire dans le temps leur futur projet professionnel**
    - Développer les espaces/temps d'échanges entre les acteurs de l'orientation (EN, parents, jeunes, professionnels,…)
    - Renforcer la connaissance des différents dispositifs de formation (auprès des jeunes, de leurs parents, mais aussi des professionnels, information des personnels de terrain)
    - Développer des actions de valorisation des parcours de jeunes issus des quartiers prioritaires (dans l'optique de valoriser les filières et métiers porteurs), et travailler sur les représentations genrées des métiers
    - S'appuyer sur la plateforme de stages créée par le Conseil régional de Picardie
    - Prendre appui sur l'action « passerelle – école – entreprise » (FACE) qui fonctionne bien sur le territoire

Chef de file	CAC, Communes, Education nationale ?
Partenaires associés	CAC, Communes, Education nationale, Etat (DDCS, DRJSCS) Conseil Départemental, Conseil Régional, Mission locale, CCIO, CMAO Monde associatif
Priorité territoriale	Tous les quartiers prioritaires
Public cible	Jeunes et parents
Documents de référence et dispositifs mobilisables	Instruction ministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des Contrats de Ville La convention entre le ministère de l'Education nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère de la Ville La convention entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative et le ministère de la Ville La convention entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre de la Ville Les Projets Educatifs Territoriaux des communes Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD) Collèges REP et REP + La déclinaison locale du Plan Priorité Jeunesse du Gouvernement Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Le Projet Educatif Régional Global pour les jeunes Picards (PERGP) Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise)

	BOP 224 transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Culture) BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales) BOP 219 Sport BOP 163 Jeunesse et vie associative (hors FONJEP) Fonds National pour le Développement du Sport FSE
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	Taux de poursuite d'études

:

Lutter contre les freins à l'insertion sociale et professionnelle, améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux, l'accès aux droits et aux soins

Constat

- Pour les populations les plus fragilisées du territoire, les risques de « décrochage » relèvent tout autant de problématiques économiques, sociales que culturelles.

- Cette fragilité est particulièrement marquée pour **les groupes sociaux les plus isolés** du territoire. Les quartiers prioritaires sont particulièrement impactés par les phénomènes de solitude et d'isolement, cependant le repérage des situations est difficile pour les acteurs de terrain, de même que la mise en place d'un accompagnement adapté.

    - Agir sur les **freins à la mobilité** constitue un des enjeux prioritaires relevés par les partenaires du Contrat de ville, qu'ils soient relatifs aux vecteurs de déplacement comme aux déterminants psychologiques de la mobilité.
    - Si le réseau de transport a été modernisé en 2010-2011 et dispose d'une politique tarifaire favorable, des lacunes peuvent être encore relevées, s'agissant de la desserte des quartiers, de la connexion avec les autres réseaux de transport ou du service en soirée. Le territoire est par ailleurs caractérisé par un faible taux d'équipement automobile (69,9% dans la CAC).
    - Cependant la mise à disposition et la connaissance de l'offre de mobilité n'induisent pas automatiquement le recours à cette offre, dont la mobilisation doit être également accompagnée pour lever les freins d'ordre psychologiques à la mobilité, souvent prégnants lorsque les personnes sont confrontées à de multiples difficultés sociales et économiques.

- **Les inégalités d'accès aux droits et le non recours aux aides** constituent également une problématique forte du territoire. Si de nombreuses ressources existent sur le territoire de la CAC pour lever ces difficultés, les diverses actions menées par les services de droit commun en termes de repérage et d'accompagnement ne peuvent enrayer complètement certaines problématiques (comme en témoigne par exemple la part de demandeurs d'emploi en fin de mois non indemnisés préoccupante dans les quartiers prioritaires : 40% de demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 juillet 2013 à Nogent-sur-Oise, 41% à Montataire). Des problématiques récurrentes sont soulevées par l'engorgement de certaines institutions, les demandes croissantes auprès des associations de médiation sociale, la mise en place de nouvelles méthodes, outils d'accueil des publics, **les problématiques relatives à l'illettrisme, à la maîtrise de langue et la compréhension du système administratif français**.

- Une précarité sociale et économique qui fragilise par ailleurs **l'accès à l'offre de santé** et contribue aux phénomènes de renoncement aux soins. La précarité éloigne les personnes de la prise en compte de leurs problématiques de santé, qu'elles soient relatives à **la prévention** des conduites addictives (de plus en plus de jeunes et de poly-consommateurs), au traitement des troubles alimentaires, ou des souffrances psychosociales. Les enjeux sont donc d'importance et nécessitent une action résolue en matière d'éducation à la santé des jeunes, d'information et de sensibilisation auprès des publics les plus éloignés des actions menée lors des campagnes « classiques » de prévention (connaissance des structures de soin, sensibilisation, médiation à l'égard des institutions médicales, adaptation du discours aux publics ciblés, prise en compte des différences d'approches culturelles et …) et une vigilance

des partenaires sur la densité médicale du territoire, et les départs à la retraites des professionnels du soin afin de prévenir les phénomènes de désertification : enjeux aujourd'hui traités dans le cadre des démarches structurées mises en place dans le cadre du Contrat local de santé et de l'Atelier Santé Ville de Creil, les projets de Maisons pluridisciplinaires de santé,….

- Une **absence de vision consolidée sur les discriminations dans les quartiers prioritaires**. Les partenaires du contrat de ville soulignent l'urgence de traiter cette question à une échelle d'agglomération.

FICHE – ACTION N°4- Agir sur les freins à la mobilité et les phénomènes d'isolement

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Développer les leviers favorisant la mobilité « physique » des personnes**
    - Renforcer l'information : Mettre en place des journées de découverte des réseaux de transport en collaboration avec les acteurs locaux (découverte réseau bus, marche découvertes, etc.) ; développer une nouvelle signalétique appropriée afin d'améliorer le repérage dans la ville (utiliser le numérique, des lumières donnant un sentiment de sécurité, fléchage, etc.) ; améliorer l'information du public quant aux dispositifs déjà existants sur le territoire (tarifs STAC, aide Permis de conduire chez les jeunes et autres publics, garage solidaire, autoécole sociale)
    - Soutenir le financement de la mobilité des ménages : développer les actions de micro-crédit personnel pour favoriser la mobilité
    - Améliorer la mobilité physique par des solutions innovantes : développer le transport à la demande (taxi social, garage solidaire,…), soutenir le projet de simulateur de conduite porté par la Mission Locale
    - Améliorer la desserte du territoire en transport en commun (depuis les quartiers, depuis le centre-ville, vers les pôles d'emploi en intermodalité)
- **Agir sur les freins sociaux et psychologiques à la mobilité**
    - Favoriser les actions permettant une mobilité culturelle et professionnelle des personnes
    - Mettre en place des permanences d'accueil pour les personnes fragilisées pour prendre le temps d'y écouter leurs problèmes, de les diriger voire de les accompagner physiquement
    - Développer le lien Ecole/Territoire : accompagner les jeunes lors des temps périscolaires, aider les associations/artistes qui assurent des parcours entre le territoire et l'école
    - Sensibiliser la population à l'usage de modes de transports respectueux de l'environnement et regagner l'espace public occupé par les voitures en faisant connaître les nouveaux objets urbains dédiés aux modes doux (par des événements, par l'adaptation de cheminements ou d'itinéraires agréables…). A noter que cette action est présente dans l'axe 1 de la partie mobilité du Plan d'Actions Local (PAL) d'Urbact.
- **Accompagner les publics fragiles ou isolés et retisser le lien social**
    - En termes de gouvernance et de coordination des services sociaux : coordonner l'offre des services possibles pour les personnes les plus fragiles : mettre en place un répertoire ou un comité de suivi pour améliorer le repérage des publics en proximité, par les services sociaux, mais aussi par d'autres services tels que Pôle Emploi,…
    - Renforcer l'information et la sensibilisation des bénéficiaires aux dispositifs
    - Pour retisser le lien social :

- développer le bénévolat dans les structures sociales de quartier et la prise de responsabilité,
- permettre les mixités avec des actions favorisant le lien intergénérationnel afin d'éviter l'isolement des personnes âgées ; lutter contre les phénomènes d'isolement : des familles monoparentales (actions de renforcement du lien parent-enfant, Maison des familles sur le modèle d'Amiens), des séniors (formation pour l'utilisation des NTIC)
- Développer des actions visant à redonner confiance aux personnes (valorisation et développement de l'estime de soi et des compétences)

Chef de file	Communes, Conseil départemental?
Partenaires associés	CAC Les centres communaux d'action sociale Etat : Affaires sociales, et Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Agence régionale de santé (ARS) Les Maisons départementales des solidarités du Conseil Départemental Conseil Régional La maison de la justice et du droit (MJD) CAF Pôle Emploi, Mission Locale, MLVO Les associations
Priorité territoriale	Tous les quartiers prioritaires
Public cible	Familles et personnes seules en situation de précarité sociale et économique, personnes relevant des dispositifs d'aide sociale, personnes âgées, familles monoparentales
Dispositifs mobilisables	Dispositifs de financement de droit commun de l'Etat, du Conseil Départemental et des communes BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire (Affaires sociales) ? BOP 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ? FSE
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	Revenu médian, part des ménages sous le seuil de bas revenus, part des ménages aux revenus constitués à plus de 50% d'aides sociales, Taux de motorisation, Part des ménages d'une personne/part des familles monoparentales, Fréquentation des structures sociales de quartier, des équipements et services extérieurs au quartier

FICHE – ACTION N°5 - Améliorer l'accès aux droits et aux savoirs de base

- **Renforcer la présence de certains services de proximité, assurer une qualité d'accueil et d'orientation des publics**

    - Gouvernance/coordination : favoriser le lien entre les acteurs locaux, développer la transmission de l'information et la coordination entre les partenaires

    - Développer au sein des structures des actions de formation des accueillants pour améliorer la qualité de l'accueil du public et son orientation vers les services,

    - Renforcer encore les actions permettant aux personnes d'être accompagnées dans leurs premières démarches : traducteurs, aides sur la compréhension des démarches, renforcer les écrivains publics, développer des actions permettant d'accompagner physiquement les personnes fragiles

    - Au besoin, favoriser la mise en place de structures et de permanences pour faciliter l'accès aux démarches : développer des antennes relais des services, des Points Information Médiation Multi Services (PIMMS), l'accès aux démarches à distance (bornes d'accès/ Kiosques Famille)

- **Renforcer l'accès aux droits, aux savoirs de base et lutter contre l'illettrisme**

    - Favoriser l'émergence d'espaces de discussion et de dialogue autour de la citoyenneté

    - Améliorer la coordination des acteurs et favoriser une cohérence et une meilleure connaissance des dispositifs d'accès aux droits sur la CAC:

    - Mettre à plat les différents services, organisations, et lancer une **étude permettant d'objectiver l'offre, la demande**, de les caractériser, et de proposer les axes d'amélioration éventuels sur les **savoirs de base**, élaborer un guide de référencement des structures œuvrant à l'apprentissage de la langue française

    - Améliorer les Services de proximité sur l'accès aux droits : accès à distance par le numérique, mettre en place des points d'information sur les droits, développer des actions de la MJD dans les quartiers ou en direction du public des quartiers, favoriser l'accompagnement vers les structures d'aide aux personnes en situation de précarité

    - Créer une **plateforme intercommunale des savoirs de base et des savoirs fondamentaux**. Cette plateforme aurait également pour rôle l'accueil et d'orientation des publics en demande de formation linguistique à l'échelle de la CAC

    - **Développer l'offre d'apprentissage linguistique** : renforcer les ateliers sociolinguistiques dans les quartiers, développer les cours d'alphabétisation, prévoir des lieux réservés à la formation linguistique (association, service public), mettre en place des lieux/espaces d'échanges pour les parents avec des enfants de moins de 3 ans (adaptation des enfants à la langue française avant d'entrer à l'école)

Chef de file	CAC, Région, Département ?
Partenaires associés	Communes, Centres Communaux d'action sociale des communes Etat : Préfecture, Affaires sociales, et Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ARS CAF Département de l'Oise Région Picardie CPAM, CARSAT Maison de la Justice et du Droit Associations de médiation sociale Centres sociaux Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme Usagers
Priorité territoriale	Tous les QPV
Public cible	Familles et personnes seules en situation de précarité sociale et économique, personnes relevant des dispositifs d'aide sociale, parents et enfants primo-arrivant
Documents de référence et dispositifs mobilisables	Dispositifs de financement de droit commun de l'Etat, du Conseil Départemental et des communes Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire (Affaires sociales) FSE
Livrables	Guide de référencement des structures d'apprentissage de la langue française Etude de positionnement de l'offre sur les savoirs de base par rapport à la demande
Indicateurs d'évaluation	Mesure de l'illettrisme/analphabétisme, liste d'attente dans les structures

FICHE – ACTION N°6 - Améliorer la prévention et l'accès aux soins

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Gouvernance** : Réaliser un contrat de santé intercommunal et mettre en œuvre une stratégie intercommunale sur le volet santé, voire une compétence. A minima, il serait important de développer une complémentarité entre les projets de maisons de santé dans l'agglomération. Appuyer la création d'espaces partagés professionnels de santé sur un même site (articulation ou complémentarité),

- Se mobiliser sur la prévention

    - Développer les actions de proximité « prévention et accès aux soins » proposées par les associations sociales et culturelles en lien avec les acteurs et partenaires du contrat local de santé de Creil afin de toucher les publics en marge des campagnes de sensibilisation par exemple (publics en rupture sociale) ; multiplier les actions de prévention de proximité des publics avec des professionnels de santé et en prenant appui sur les éducateurs de rue pour développer les actions de sensibilisation (réunions d'information, simplification de la santé, schéma santé, spectacles, etc.)

    - Actions en matière de nutrition : Mise en réseau des acteurs, actions d'amélioration des pratiques alimentaires et sportives (personnes précarisées, personnes âgées et personnes atteintes de maladie chronique), notamment auprès des enfants dans établissements scolaires et en accueil de loisirs, renforcer les actions de pratique d'activité physique et de sport

    - Développer des actions de prévention sur les addictions : Mise en réseau des acteurs, formation des acteurs locaux (accroître l'acquisition des connaissances en addictologie), développement des points d'écoute de médecins généralistes ou des permanences dans les établissements scolaires

    - Renforcer la mobilisation collective autour des situations de fragilité psychologique : Mise en réseau des acteurs, voire un lieu unique d'information sur la santé mentale, Formation des acteurs locaux, Mise en place d'un programme permettant l'accès à l'écoute psychologique, la prise en charge, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en souffrance psychologique, Pérennisation des points écoute, développer l'offre de soins en hygiène

- Développer l'offre de premier recours et faciliter l'accès aux soins

    - Développer un partenariat CPAM pour les bilans de santé, les ateliers santé (campagne vaccination), des permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

    - Favoriser la levée des freins financiers à l'accès aux soins

    - Lutter contre la désertification médicale : encourager les médecins à s'installer dans la région qui les a formés (aides régionales à l'installation), appuyer les projets de Maison de santé/ Pôle Santé et assurer une bonne complémentarité entre elles

Chef de file	Ville de Creil, Etat
Partenaires associés	Communes Conseil Départemental de l'Oise Agence Régionale de Santé Les Unions régionales de professionnels de santé (URPS) La direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDCS) Conseil Régional (Fonds Européens) CPAM Associations CCAS
Priorité territoriale	Tous les quartiers prioritaires
Public cible	Publics en rupture sociale, familles et personnes seules en situation de précarité sociale et économique, jeunes, personnes âgées
Documents de référence et dispositifs mobilisables	Convention entre le Ministère des Affaires sociales et de la santé et le ministère de la Ville Le Projet régional de santé (PRS) Le schéma régional de prévention (SRP) Le Fonds Prévention Santé Territoires (FPST) La Politique départementale d'Insertion Contrat local de santé (CLS) de Creil Atelier Santé Ville de Creil La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) Dispositifs de financement de droit commun de l'Etat, du Conseil Départemental et des CCAS BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales) ? BOP 204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins (Affaires sociales) FSE BOP 157 Handicap et dépendance
Livrables	Contrat local de santé (CLS) d'échelle intercommunale
Indicateurs d'évaluation	Densité médicale, bénéficiaires CMUC

FICHE – ACTION N°7 - Lutter contre les discriminations

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Elaborer un plan de lutte contre les discriminations (PTLCD)**
    - Lancer une étude d'objectivation du phénomène des discriminations sur le territoire Creillois pour favoriser l'émergence d'une vision partagée de ce phénomène
    - Elaborer un Plan Territorial de Lutte contre les discriminations (pilote : Etat)
- **Développer une vision partagée de la Lutte contre les discriminations et former les acteurs : Former et sensibiliser sur les luttes contre les discriminations**
    - S'inspirer de dispositifs tels que la formation de la région Ile-de-France afin de lutter contre les discriminations (formation des acteurs aux discriminations)
    - Relancer le Dispositif ESPERE (formations généralistes sur les discriminations portées par le réseau SPE en Picardie en 2008-2009)
    - Organiser des colloques/soirées/manifestations sur la laïcité et le vivre-ensemble
    - Poursuivre la dynamique et l'exemple donnés par le colloque de lutte contre les violences conjugales mis en place par la CAC et la cellule de veille mise en place par le parquet de Senlis

Chef de file	CAC et Etat
Partenaires associés	Communes, Etat : La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) , DDCS Conseil Départemental, Conseil Régional, Etablissements scolaires associations, entreprises CAF ? CCAS
Priorité territoriale	?
Public cible	Tous publics : habitants, acteurs du monde économique, scolaires, agents territoriaux
Dispositifs mobilisables	Dispositif ESPERE, Dispositifs de financement de droit commun de l'Etat, du Conseil Régional, des communes FSE
Livrables	PTLCD
Indicateurs d'évaluation	A déterminer dans le cadre de l'étude

Renforcer les démarches de médiation sociale culturelle et favoriser le vivre ensemble

Constat

Les équipements et acteurs qui œuvrent sur le vivre ensemble et l'accès à la culture sont des acteurs incontournables pour la valorisation des territoires et de leurs habitants. Les initiatives de médiation culturelle, d'accès aux loisirs et au sport, constituent des leviers précieux pour favoriser le vivre ensemble, le lien social dans les quartiers, désenclaver les territoires et lutter contre les phénomènes d'isolement.

Cet enjeu fait partie des priorités politiques largement partagées par les élus et les partenaires du contrat de ville : la Culture et le Sport sont appréhendés comme vecteurs de lien et d'ouverture des habitants (au regard des diverses formes de repli sur son groupe d'appartenance observées dans certains quartiers prioritaires), mais aussi comme opportunité pour agir sur l'estime de soi et lutter contre les signes d'inégalités entre hommes et femmes (par exemple en matière d'appropriation de l'espace public).

FICHE – ACTION N°8 - Renforcer les démarches de médiation sociale culturelle

Objectifs opérationnels

- **Faciliter l'accès à l'art et à la culture au sein des quartiers**

    - Améliorer l'information sur les activités culturelles et sportives proposées dans les quartiers et dans l'agglomération : mettre en place des bornes dans la ville pour promouvoir et diffuser les productions, développer une signalétique plus efficace, développer le recours aux outils numériques : médiathèque, numérisation des archives pour faciliter leur accès au plus grand nombre.

    - Développer les initiatives et activités dans et avec les quartiers : il s'agirait ici à la fois d'ouvrir les équipements culturels de l'agglomération au public des quartiers, de faire sortir la culture de ces équipements, et de développer les initiatives au sein des quartiers. Cette action doit favoriser au final les échanges culturels entre quartiers et agglomération.

        - Viser l'excellence dans les quartiers, développer des pratiques et des actions culturelles de qualité menées par des professionnels disposant d'une grande expertise, mettre en place des Résidences d'artistes plus longues et pérennes dans ou pour les quartiers (résidences de 4 à 6 mois avec circulation sur l'ensemble du territoire, résidence intercommunale), envisager des partenariats avec les bailleurs pour la mise à disposition de locaux pour logements d'artistes.

        - Dans le même temps, soutenir les initiatives, les pratiques des habitants, développer la culture hors cadres, investir les espaces publics (ex : festival de rue, fête de quartier, musée éphémère) et dédramatiser pour les habitants les situations nouvelles d'apprentissage.

        - Mettre en valeur et exposer la culture des quartiers et permettre l'accès à la culture des personnes des quartiers. Le développement d'avant spectacles

dans les équipements culturels d'agglomération mettant en avant des artistes issus des quartiers serait un plus.

- Renforcer la promotion des atouts du territoire et des quartiers

    - Faire participer les habitants à travers la mémoire des quartiers mais aussi la transmission intergénérationnelle : connaissance, reconnaissance et valorisation des identités des habitants et des territoires

    - Faire connaître les nouveaux objets urbains développés par les projets (par des événements, par l'adaptation de cheminements ou d'itinéraires agréables…), et par exemple en lien avec la problématique de la mobilité les infrastructures dédiées aux modes doux (cf. axe 1 de la partie mobilité du Plan d'Actions Local (PAL) d'Urbact).

    - *Voir Pilier renouvellement urbain sur la tranquillité publique et la prévention de la délinquance*

- **Favoriser la médiation sociale et culturelle**

    - Un besoin de coordination du réseau des acteurs a émergé, qui pourrait être comblé par la création d'un groupe local pour l'art et la culture, chargé de favoriser l'interconnaissance entre partenaires, de favoriser les échanges et les bonnes pratiques, le partage des actions entre quartiers. Ce groupe permettrait de mettre au point un calendrier partagé des évènements, des formations pour les acteurs et les structures relais, d'améliorer la diffusion de l'information sur les évènements sportifs et culturels et de créer des parcours de pratiques artistiques et culturelles croisant différentes pratiques (travailler la rencontre entre différents mondes et univers)

    - Au final ce groupe permettrait un meilleur soutien et accompagnement des initiatives contribuant au développement du lien social et à l'animation des quartiers

Chef de file	CAC, communes
Partenaires associés	Communes La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) La direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDCS) DRAC CNDS Conseil Départemental, Conseil Régional Les établissements scolaires de la Communauté de l'Agglomération Creilloise Les établissements culturels et sportifs de l'agglomération creilloise Monde associatif
Priorité territoriale	Bellevue-Bellevisée, Les Côteaux, Les Rochers, Les Martinets

Public cible	Tous habitants des quartiers
Documents de référence et dispositifs mobilisables	La convention entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative et le ministère de la Ville La convention entre le ministère de la Culture et de la communication et le ministère de la Ville Le Projet Educatif Régional Global pour les jeunes Picards (PERGP) Le Projet Educatif territorial des communes Contrat Local d'accompagnement à la scolarité Stratégie intercommunale de prévention de la délinquance (CISPD) Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) FIPD BOP 224 transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Culture) BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales) BOP 219 Sport BOP 163 Jeunesse et vie associative (hors FONJEP) Fonds National pour le Développement du Sport FSE
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation des équipements culturels d'agglomération et des QPV (origine du public)

PILIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Stimuler le développement économique dans les quartiers et diversifier les activités

Constat

Le bassin d'emploi de la CAC est majeur dans l'Oise avec un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs dans l'agglomération. Le taux de création d'activité est important dans la zone d'emploi de l'agglomération, mais les dispositifs d'accompagnement pourraient être développés et améliorés pour renforcer l'accompagnement des créateurs. On observe des projets porteurs sur le champ de l'économie sociale et solidaire (Hôtel Sarcus,…), mais le réseau de l'ESS est à structurer en local.

En parallèle, le taux de chômage est de 20%, près de deux fois supérieur à celui de l'Oise, particulièrement important pour les jeunes, les seniors et les quartiers prioritaires ; le travail féminin est particulièrement précaire, avec un taux d'activité inférieur à celui de l'Oise, un taux de temps partiel important notamment dans les quartiers prioritaires. Enfin, on note une discordance entre la demande des entreprises et les niveaux de qualification des demandeurs d'emploi dans ce bassin d'emploi qui subit encore les effets de la désindustrialisation. Les nombreux dispositifs d'insertion, de remise à niveau sont mobilisés sur le territoire mais ne couvrent pas forcément la diversité des publics et des besoins

Dans ce contexte, on observe de nombreuses initiatives sous l'égide de la Communauté d'agglomération Creilloise pour appuyer le développement économique, l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle. Il s'agit d'inscrire le plan d'actions relatif au contrat de ville dans la stratégie développée par l'agglomération creilloise qui consiste entre autres à :

- Développer une offre de locaux adaptée pour les entreprises dans un contexte de raréfaction du foncier : reconversion de friches urbaines, des tènements fonciers GOSS, appui sur les grands projets de type Gare Cœur d'agglo et se doter d'un opérateur, une SEM immobilière chargée de convertir les friches et de construire les équipements

- Penser les équipements à vocation économique par filière et en termes d'accompagnement des entreprises : pépinières, couveuses, centre d'affaires, …

- Développer des filières porteuses pour l'avenir – l'agglomération souhaite mener une étude dédiée sur la recherche d'une filière porteuse et adaptée au contexte territorial

- Adapter la formation aux besoins des entreprises par la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Compétences à l'échelle territoriale

- Accompagner le public de l'agglomération, et ceux des quartiers prioritaires dans la formation et l'insertion professionnelle.

L'objectif majeur réside bien dans la rencontre entre le développement économique et l'emploi. A cette fin il faut agir sur la bonne intégration des quartiers prioritaires dans la dynamique économique de l'agglomération, c'est bien en ce sens qu'a été pensé ce plan d'actions.
Il s'agit également de favoriser l'autonomie et la mobilité des publics et l'accompagnement à l'emploi, par la formation, la qualification et l'insertion professionnelle. Elle passe également par l'accompagnement à la création d'entreprise à accompagner.
Enfin l'activité économique est un facteur d'attractivité pour les QPV, c'est pourquoi elle également recherchée à travers les actions proposées.

FICHE – ACTION N°9 - Soutenir le financement de la création d'entreprise et accompagner les créateurs

Constats

- Tel qu'énoncé en introduction de ce pilier, un potentiel en termes de création d'entreprises est bien connu et reconnu, notamment dans les quartiers prioritaires. Il est proposé ici de renforcer l'accompagnement de ces créateurs d'entreprises, à commencer par le financement de leur activités, jusqu'à la valorisation de cette expérience de création d'entreprises.

Objectifs opérationnels

- Accompagner le financement de la création d'entreprise. Pour ce faire il s'agit de :
    - Mobiliser les dispositifs d'aide au financement de droit commun, de l'Etat et du Conseil Régional: Picardie Avenir, dispositif ACCRE
    - Créer une bourse à la création et à l'innovation (pour disposer d'un capital de départ) sur le modèle du Fonds d'Amorçage à Beauvais. La ville de Nogent-sur-Oise irait vraisemblablement dans cette direction.
    - Développer le microcrédit personnel comme facteur d'insertion sociale et outil mobilisable dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi en mobilisant les différents acteurs impliqués tels que réseaux bancaires, Caisse des Dépôts et Consignations, professionnels de l'accompagnement social , etc.
    - Renforcer les programmes d''aide à la création d'entreprise pour les femmes des quartiers (ex : fonds de garantie pour l'initiative des femmes)
- Mobiliser à plein les dispositifs d'aide à la création d'entreprise du territoire :
    - S'appuyer sur les dispositifs permettant un accompagnement de la création d'entreprise et des créateurs et surtout développer une communication sur ces dispositifs d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises
    - Renforcer l'éveil à l'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'atelier « Etes vous prêt à entreprendre » opéré par la CCI Oise Assurer des rendez-vous individuels pour les porteurs de projet en création et reprise afin de valider une adéquation homme/projet et aider le créateur à analyser son projet et à tester sa réelle envie d'entreprendre par la réalisation d'un test et d'un bilan entrepreneurial.
- Repérer les talents dans les quartiers et accompagner les projets de création :
    - la Caisse des Dépôts présente dans le territoire Picard s'est très tôt positionnée sur cette action pendant la démarche d'élaboration du contrat de ville, avec la proposition d'implantation d'un Citélab, dispositif développé par la Caisse des Dépôts ayant vocation à favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville par des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur ces territoires sensibles et l'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise. Les modalités pratiques, notamment le portage et le plan de financement seront à préciser ».

- Mobiliser les dispositifs permettant un accompagnement de la création d'entreprise et des créateurs (NACRE, Picardie Pass Création, CAPE), poursuivre le dispositif entrepreneur d'avenir (BGE)

- Envisager la création d'un poste d'une aide rédactionnelle pour faciliter les démarches des créateurs d'entreprise

- Assurer la valorisation des acquis des créateurs et chefs d'entreprise dans les quartiers

  - Développer les parcours de VAE adaptées aux créateurs, développer des formations adéquates sur le territoire de la CAC,...

  - Valoriser les expériences de réussites de montage d'entreprises et les réussites professionnelles

Chef de file	CAC, DIRRECTE, communes
Partenaires associés	Conseil Régional, ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, CCI et CMA de l'Oise, Opérateurs (BGE, ADIE, Mission Locale, SARCUS à Nogent-sur-Oise) Banque Publique d'Investissement (BPI) France
Priorité territoriale	Tous quartiers, Les Hauts de Creil
Public cible	Tous publics, créateurs d'entreprises
Dispositifs mobilisables	La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministère délégué à la ville et le Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire La Convention d'objectifs pour les quartiers populaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020 Contrat de Plan Etat Région Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Le Contrat de Plan Etat Région Fonds mobilisables : Dispositifs de droit commun de la DIRRECTE BOP 134 développement des entreprises et du tourisme Fonds Européens FSE, et FEDER Fonds de la Région Picardie (Contrat Territorial d'Objectifs)
Livrables	Création du poste Cité Lab et rapports d'activités
Indicateurs d'évaluation	Taux de création d'entreprises Part des créations d'établissements dans le nombre total d'établissements

Les modalités de fonctionnement de CitéLab

Un dispositif CitéLab, c'est :

- Un **chef de projet** à temps plein
  - **Physiquement présent** sur le quartier la majeure partie de son temps
  - En **relation étroite** avec les réseaux de la création d'entreprises
- Une **structure** qui porte le dispositif et le chef de projet
- Un **comité de pilotage** local composé notamment des financeurs de l'opération et des opérateurs locaux de l'accompagnement à la création d'entreprise
- Un **comité technique** chargé de mettre en place les actions locales

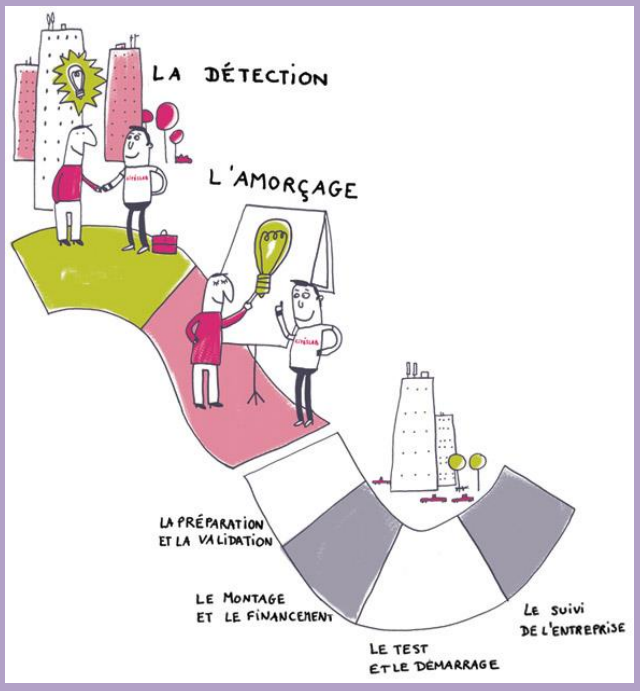

La mission

Les chefs de projets du réseau Cités Lab ont pour mission de favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville par :

- Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur ces territoires sensibles
- L'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise et sécurisation de leur parcours de création.

Source : http://www.citeslab.fr/grand_public/page/le-dispositif-citeslab/32

FICHE – ACTION N°10 - Valoriser et développer l'offre de services dans les quartiers

Constat

Des conditions pas toujours réunies pour faciliter l'installation des entrepreneurs dans les quartiers, ou ailleurs dans l'agglomération d'ailleurs (offre de locaux, type d'activités à développer, réseau de créateurs et dans le champ de l'innovation sociale et de 'l'économie sociale et solidaire).
La nécessité de permettre la mobilité géographique, sociale et professionnelle des habitants des quartiers pour apprendre, se former, échanger, travailler est indéniable. Mais il s'agit également de favoriser la création d'activité dans les quartiers, afin d'en améliorer l'attractivité par une diversité des usages.

Objectifs opérationnels

- **Développer la visibilité, la coordination et la complémentarité de l'offre de locaux à l'échelle de l'agglomération**

    - Dans un contexte d'agglomération où le foncier est rare, et cher à dépolluer, le développement d'une vision consolidée de l'offre de locaux, et de la bonne information à donner au créateur d'entreprise peut faciliter la démarche du créateur. L'idée serait donc de créer une plateforme de recensement et d'information sur les locaux artisanaux, commerciaux, ...et créer un lieu ressource à l'échelle de l'agglomération sur le recensement de l'offre

    - En termes de développement de l'offre et de complémentarité de celle-ci, il a été indiqué au cours des ateliers relatifs à l'élaboration du contrat de ville que l'offre existante, déjà rare était peu adaptée, notamment pour les bureaux (petits locaux, peu modulable, obsolètes). La création d'entreprise requiert une offre de locaux diversifiée, adaptable et à prix modéré. L'idée serait donc ici de participer à la création d'un « parcours résidentiel » des créateurs entreprises par la constitution d'une offre adaptée à chaque stade de la démarche de création (depuis l'incubation jusqu'à l'implantation).

        - Cette offre de locaux pourrait être située dans les quartiers, il serait alors utile d'étudier la possibilité de mettre des locaux (RDC, LCR, ...) des bailleurs sociaux au service des entreprises et des créateurs, à des prix attractifs, sur le modèle des « boutiques à l'essai » développées à Noyon pour tester une activité commerciale. Certains projets sont par ailleurs en cours de réflexion comme le Centre d'Affaires du Plateau Rouher, retenu dans le cadre de l'appel à projet national en faveur de la création de centres d'affaires dans les quartiers de la politique de la ville. Pourraient émerger également dans ce cadre des projets de FabLab.

        - En dehors des quartiers et en vue d'en faire profiter les personnes des quartiers, dans le cadre des grands projets de type gare Cœur d'Agglo, ou reconversion du site GOSS. Ce volet de l'action est pleinement intégré à la stratégie foncière de l'agglomération pour le développement économique et de sa stratégie d'émergence de filières.

- Accompagner le développement d'activités commerciales et de services dans les quartiers : cette action est plutôt destinée à diversifier l'activité des quartiers avec pour finalité de renouer avec l'attractivité. Deux pistes ont émergé au moment du travail d'élaboration du contrat de ville :

    - Encourager le développement d'activités commerciales et de services dans les quartiers, cibler les secteurs de développement porteurs. Afin de confirmer ou infirmer la possibilité de développer de nouveaux commerces ou de nouvelles activités de services (à la personne notamment) dans les quartiers, la première étape serait d'interroger les villes sur les diagnostics existants sur les secteurs de développement porteurs dans les QPV et lancer une étude de revitalisation des commerces. Le groupe de travail relatif au développement économique a également émis la proposition de solliciter le conseil citoyen sur l'identification des besoins en termes de commerces et services.

    - Accompagner les initiatives existantes concernant l'ESS, et structurer un réseau dans les quartiers pour faire travailler les entrepreneurs à l'offre de service innovants ceci afin de concilier ESS / Innovation sociale, sur le modèle des activités de l'Hôtel Sarcus à Nogent-sur-Oise et dans l'optique également de structurer un réseau autour de l'Economie Sociale et Solidaire au niveau de l'agglomération et du développement des services à la personne et aux entreprises (ex. en matière de nouvelles technologies, accès aux services).

Chef de file	CAC, Communes
Partenaires associés	Etat, Conseil Régional, ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, CCI et CMA de l'Oise, Opérateurs (BGE, ADIE, Mission Locale, SARCUS à Nogent-sur-Oise) Banque Publique d'Investissement (BPI) France et Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, SODA, Bailleurs Sociaux, EPARECA
Priorité territoriale	Tous quartiers, Les Hauts de Creil
Public cible	Tous publics, créateurs d'entreprises
Dispositifs mobilisables	La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministère délégué à la ville et le Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire La Convention d'objectifs pour les quartiers populaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020 La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministère délégué à la ville et le Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire Contrat de Plan Etat Région Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Le Contrat de Plan Etat Région Fonds mobilisables : Dispositifs de droit commun de la DIRRECTE BOP 134 développement des entreprises et du tourisme Fonds Européens FSE, et FEDER Fonds de la Région Picardie (Contrat Territorial d'Objectifs)
Livrables	- Dispositif de recensement des locaux vacants - Procédure d'orientation des créateurs d'entreprise dans leur démarché pour accéder à un local - Etude de positionnement de commerces et services dans les QPV
Indicateurs d'évaluation	Taux de création d'entreprises Part des créations d'établissements dans le nombre total d'établissements

Améliorer l'insertion professionnelle

Constat

En dépit de la diversité des atouts dont dispose le territoire en matière économique, les partenaires du Contrat de ville constatent qu'une part importante de la population reste au bord du chemin et souffre particulièrement des difficultés socioéconomiques du territoire.
En dépit du nombre d'emplois proposé sur le bassin Creillois, le taux d'emploi de l'agglomération ne dépasse pas 54,5%, soit un taux bien inférieur à celui de l'Oise (64,4%) et de la Picardie (61,7%).
Le taux de chômage observé sur l'agglomération est particulièrement élevé - 20% en 2010 - près de deux fois supérieur à celui constaté dans le département de l'Oise.

Les jeunes et les personnes âgées figurent parmi les catégories sociales les plus exposées à la crise et les plus vulnérables d'un point de vue socioéconomique. 35% des jeunes actifs (15-24 ans) étaient ainsi au chômage en 2010 (RP Insee) sur l'agglomération (contre 26,4% dans l'Oise) et 12,2% des actifs de plus de 55 ans (contre 8,8% sur le département). Ces chiffres peuvent être encore nettement plus élevés sur les quartiers prioritaires, le nombre d'actifs de plus de 55 ans concernés par le chômage dépassant par exemple les 25% sur les quartiers prioritaires de Creil et de Nogent-sur-Oise.

Les difficultés concernent **aussi bien les jeunes les plus éloignés de l'emploi que les jeunes diplômés** qui peinent à trouver un emploi (et sont tentés de quitter le territoire).

Les femmes sont également particulièrement concernées par le chômage et la précarité de l'emploi. **Le taux d'activité des femmes dans la CAC, de 61% en 2010, est ainsi nettement inférieur à celui de l'Oise (68%), et particulièrement faible dans certains quartiers prioritaires.** Le taux de **temps partiel** est également très important : 25% des femmes qui travaillent sont à temps partiel à l'échelle de l'EPCI (44,1% dans le quartier des Hautes Haies à Creil, 34,9% dans le quartier des Rochers à Nogent sur-Oise).

Plusieurs partenaires travaillent conjointement à la levée des freins à l'emploi (savoirs de base, apprentissage de la langue, modes de garde, mobilité, formation,…) dans une approche globale des difficultés des personnes. Les acteurs du service public de l'emploi mobilisent fortement les différents outils à leur disposition au service des publics des quartiers prioritaires. On peut ainsi remarquer sur le territoire une progression des prescriptions sur l'offre de formation du territoire

Au-delà des aides et solutions matérielles qui peuvent être mobilisées, il s'agit également plus largement de **travailler sur la diversité des leviers permettant de remobiliser et renforcer la confiance en soi des publics**, de développer les compétences transférables sur le champ de l'emploi, leur appétence à s'engager dans des parcours d'insertion professionnelle tout en développant une meilleure visibilité et accessibilité des filières de formation offrant des débouchés.

FICHE – ACTION N°11 - Développer des parcours d'insertion adaptés

Objectifs opérationnels

- Améliorer le niveau de préparation des publics à l'entrée dans l'emploi
    - Renforcer et étayer la connaissance des dispositifs d'accompagnement existants : actions d'information à destination des publics, du secteur associatif…
    - Renforcer le repérage des publics et la promotion du dispositif Garantie Jeunes
    - Mobiliser la formation Sécurisation de l'Intégration Professionnelle du Conseil régional pour les publics qui peuvent prétendre entrer sur les clauses d'insertion
    - Développer les stages d'immersion en entreprises, prendre appui sur les réseaux de parrainage de la Mission locale
- Favoriser l'accès à des formations qualifiantes
    - Fixer des objectifs d'accès des publics issus des quartiers prioritaires à la plateforme d'apprentissage portée par le Conseil Régional et l'Etat
    - Renforcer les actions d'information et de promotion de l'apprentissage. Promouvoir l'alternance comme un des parcours d'insertion en lien avec le CIO et les services de l'Education nationale
- Développer une Démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée
    - Créer groupe ad hoc – un espace d'échange - avec les acteurs clés de l'emploi sur le territoire (Pôle Emploi, SODA, Mission locale, Direccte, Conseil Départemental, chargés de développement économique des collectivités, CCI,…), mais aussi les structures d'accompagnement social (centre social,…), pour développer une veille, agir sur la connaissance de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants et étudier des démarches communes.
    - Il s'agit également de favoriser le lien entre acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Chef de file	CAC, Communes, Département ?
Partenaires associés	CAC , Communes , Préfecture – Direccte, Conseil Régional, Département de l'Oise, Education nationale, Mission locale, Pôle Emploi CCIO et CMAO , SODA, Bailleurs Sociaux , Structures d'insertion par l'activité économique
Priorité territoriale	Tous quartiers
Public cible	Tous publics en insertion
Documents de référence et dispositifs mobilisables	La convention entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre de la Ville La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministère délégué à la ville et le Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire La convention entre le ministère des droits des femmes et le ministère de la ville La convention entre Pôle emploi et le ministère de la Ville La Convention d'objectifs pour les quartiers populaires entre l'Etat et la caisse des dépôts 2014-2020 Contrat de Plan Etat Région Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) Pacte territorial local d'Insertion (Département de l'Oise) Emplois aidés Clauses d'insertion Programme de formation du Conseil Régional et de Pôle emploi Garantie Jeunes Fonds mobilisables : Dispositifs de droit commun de la DIRRECTE BOP 134 développement des entreprises et du tourisme Fonds Européens FSE, et FEDER Fonds de la Région Picardie (Contrat Territorial d'Objectifs)
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	À définir

FICHE – ACTION N°12 - Diversifier et développer les publics bénéficiaires des actions et dispositifs d'insertion

Objectifs opérationnels

- Faciliter l'accès aux dispositifs et ressources de l'insertion
    - Développer auprès des structures relais l'information sur les dispositifs de droit commun pour renforcer la mobilisation adaptée des publics
    - Des objectifs ambitieux en termes de mobilisation des différents dispositifs d'insertion de droit commun (emplois d'avenir, contrats aidés,…) au profit des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés dans le cadre de la convention interministérielle et de la circulaire interministérielle du 25/03/2015 à savoir :
        - ✓ Contrat initiative emploi : 13%
        - ✓ Contrat accompagnement dans l'emploi : 13%
        - ✓ Emploi d'avenir : 30%
        - ✓ Garantie jeune : 21%

En outre, le contrat « Starter » (déclinaison du CIE avec une aide versée à l'employeur de 45%) concernera les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion et qui résident en QPV (mais aussi les bénéficiaires du RSA, les personnes ayant été suivies dans le cadre d'un dispositif 2ème chance – Garantie jeunes, Epide,… - les jeunes ayant bénéficié d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand).

    - Au côté de la présence en physique, expérimenter la dématérialisation de l'accompagnement (Mobiliser l'offre de formation de Pôle emploi sur l'utilisation des services à distance, entretien à l'aide de l'outil téléconférence……)

- Renforcer l'accessibilité et développer des parcours qualitatifs et cohérents des publics dans le cadre des clauses d'insertion
    - Créer un poste de coordinateur à l'échelle de l'intercommunalité, permettant d'améliorer la construction des parcours en mobilisant les marchés « clausés » des différentes collectivités de la CAC
    - Diversifier les missions concernées par les marchés « clausés » (en particulier pour favoriser l'accès du public féminin aux heures d'insertion proposées dans le cadre des clauses)

- Soutenir les actions permettant de développer l'accès aux savoirs de base
    - Développer une cartographie de l'offre et des publics visés par cette offre
    - Proposer une formation des prescripteurs, y compris les associations qui mettent en place des actions, pour mieux connaître les besoins et les réponses à apporter (professionnalisation des acteurs)

- Etudier la faisabilité d'une action sur l'apprentissage des savoirs de base sur poste de travail

Chef de file	CAC, Communes, Département ?
Partenaires associés	CAC Communes Etat - Direccte Pôle Emploi Conseil Régional Département de l'Oise Mission locale Chambre de Commerce de d'Industrie de l'Oise et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise SODA Bailleurs Sociaux Associations Structures d'insertion par l'activité économique
Priorité territoriale	Tous quartiers
Public cible	Tous publics en insertion
Documents de référence et dispositifs mobilisables	La convention entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre de la Ville La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministère délégué à la ville et le Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire La convention entre le ministère des droits des femmes et le ministère de la ville La convention entre Pôle emploi et le ministère de la Ville La Convention d'objectifs pour les quartiers populaires entre l'Etat et la caisse des dépôts 2014-2020 Contrat de Plan Etat Région Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) Pacte territorial local d'Insertion (Département de l'Oise) Emplois aidés Clauses d'insertion Programme de formation du Conseil Régional et de Pôle emploi Garantie Jeunes

	Fonds mobilisables : Dispositifs de droit commun de la DIRRECTE BOP 134 développement des entreprises et du tourisme Fonds Européens FSE, et FEDER Fonds de la Région Picardie (Contrat Territorial d'Objectifs)
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	À définir

FICHE – ACTION N°13 - Lever les freins à l'insertion professionnelle

Objectifs opérationnels

- Poursuivre et renforcer les actions partenariales visant à améliorer la mobilité des publics en insertion
    - Actions de financement du permis de conduire (intégrant une dimension d'accompagnement renforcé)
    - Soutenir les actions d'accompagnement à la mobilité développées par le secteur associatif (conduite accompagnée …)
    - Valoriser l'offre à la demande de la STAC
    - Etudier la possibilité de développer des actions de type Garage solidaire, prêts ou locations de véhicules
    - Revaloriser les démarches d'accompagnement physique des publics (cf. associations de médiation sociale,…)
- Développer des actions innovantes pour couvrir les besoins des publics en insertion en matière de garde d'enfant

Chef de file	CAC, Communes, Département ?
Partenaires associés	CAC Communes Etat - Direccte Pôle Emploi Conseil Régional Département de l'Oise Mission locale STAC Associations Structures d'insertion par l'activité économique
Priorité territoriale	Tous quartiers
Public cible	Tous publics en insertion
Documents de référence et dispositifs mobilisables	La convention entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre de la Ville La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministère délégué à la ville et le Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire La convention entre le ministère des droits des femmes et le ministère de la ville

	La convention entre Pôle emploi et le ministère de la Ville La Convention d'objectifs pour les quartiers populaires entre l'Etat et la caisse des dépôts 2014-2020 Contrat de Plan Etat Région Contrat Territorial d'Objectifs la Région Picardie 2014-2020 ente le Pays du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise et le Conseil Régional de Picardie Schéma départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion (Département de l'Oise) Pacte territorial local d'Insertion (Département de l'Oise) Programme de formation du Conseil Régional et de Pôle emploi Garantie Jeunes Fonds mobilisables : Dispositifs de droit commun de la DIRRECTE BOP 134 développement des entreprises et du tourisme Fonds Européens FSE, et FEDER Fonds de la Région Picardie (Contrat Territorial d'Objectifs)
Livrables	
Indicateurs d'évaluation	À définir

PILIER

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Assurer l'intégration urbaine des quartiers au sein de l'agglomération

Constat

Le développement urbain des quartiers se **réfléchit à l'échelle d'agglomération** voire du bassin de vie, au sein duquel il s'agit d'inscrire plus fortement les QPV pour les années à venir.

Dans cette perspective, les **atouts paysagers et environnementaux de l'agglomération** sur lesquels s'appuyer, ont largement été cités pendant la démarche d'élaboration du contrat de ville, notamment d'un point de vue touristique : plusieurs projets ont été évoqués pour mettre en valeur le patrimoine local (cavées, carrières, patrimoine industriel…).

L'agglomération s'inscrit dans des dynamiques de projets qui constituent des opportunités, dont les quartiers prioritaires doivent impérativement profiter :
• **Le projet Gare cœur d'agglo**, fort levier de développement, présente également le risque de créer un décrochage entre les secteurs traités et non traités
• **Un potentiel de développement du territoire en lien avec les pôles d'emploi de Roissy et de Paris mais des risque de concurrence** (pour attirer de nouveaux ménages ou de nouvelles entreprises) avec les autres secteurs proches de Roissy et la CAC.

Plus généralement, un désenclavement urbain des différents quartiers reste encore à poursuivre, pour prolonger les interventions réalisées dans le cadre du NPNRU, pour faciliter les liaisons inter-quartiers et intercommunales (accès aux équipements et zones d'emplois du territoire). Ce désenclavement passe par une réflexion sur l'offre de transports, avec un réseau de transport qui dessert de manière hétérogène les équipements et les centralités (communales et intercommunales) depuis les QPV, la topographie des quartiers ne facilitant pas toujours l'accès.

FICHE – ACTION N°14 - Mieux intégrer les quartiers prioritaires dans les dynamiques urbaines d'agglomération et favoriser la cohésion urbaine et territoriale

Objectifs opérationnels et modalités d'action

- **Faire des projets d'agglomération qui profitent aux habitants et aux quartiers, grâce à différents leviers :**
    - Développer **une réflexion propre aux QPV au sein des différents documents de planification stratégiques du territoire** : Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territorial et Programme Local d'Urbanisme. La question des QPV pourrait être systématiquement posée en tant que telle, afin de les réinscrire dans les différentes démarches d'agglomération.
    - Penser les **liens entre les projets en cours et les QPV** dans tous les projets d'agglomération, en portant une attention particulière à **l'offre de locaux économiques, aux déplacements et à l'offre de logement.**
    - **Renforcer la promotion/valorisation du territoire** et y associer les personnes des quartiers prioritaires par des actions visant à valoriser et faire connaitre les berges de l'Oise, le potentiel environnemental, le patrimoine industriel du territoire, les grands équipements…
    - Un travail sur l'identité et l'image des quartiers est également possible dans cette perspective : développement d'équipements publics d'envergure, …
- **Conduire un travail autour des équipements pour renforcer l'offre en direction des habitants (en lien avec le pilier cohésion sociale sur l'aspect fréquentation)**
    - **Faciliter l'accessibilité physique des équipements** mais aussi **développer une politique tarifaire d'agglomération** pour certains équipements (culturels, sportifs, prendre appui sur la boite à outil développée par la 23e région) et des **actions visant à accompagner les habitants à investir les différents équipements** existants (exemple d'une desserte des quartiers en lien avec des événements culturels expérimentés cette année)
    - **Développer les visites d'équipements d'agglomération en direction des personnes issues des QPV**, organiser des évènements phares et des portes-ouvertes associant des structures relais au sein des quartiers en vue de faciliter l'accès à ces équipements
    - **Réhabiliter les équipements obsolètes** pour développer une nouvelle offre au sein des quartiers et **les rendre plus visibles** par un travail autour de la signalétique
    - **Conduire un bilan patrimonial** sur les équipements de quartier et de proximité afin de prévoir au long terme leur devenir et les besoins supplémentaires ou émergents
    - Etablir un bilan des usages et des fréquentations des grands équipements d'agglomération pour lever les freins à la fréquentation

Chef de file	CAC, Communes
Partenaires associés	Etat Associations
Priorité territoriale	Tous quartiers, Creil, Nogent-sur-Oise
Public cible	Tous publics
Dispositifs mobilisables	Expériences de desserte occasionnelle pour des événements culturels par le STAC NPNRU et PRU d'intérêt régional Fonds mobilisables CAC Conseil Régional FEDER ? Caisse des dépôts et consignations
Livrables	Etude patrimoniale sur les équipements publics (à confirmer dans le cadre d'un protocole de préfiguration ANRU) Projet Urbains pour les sites ANRU d'intérêt national (les Hauts de Creil) et régional (Montataire et Nogent-sur-Oise)
Indicateurs d'évaluation	

FICHE – ACTION N°15 Faciliter les déplacements des habitants

Il sera utile **d'initier un travail partenarial inter-services** autour des déplacements afin d'articuler les partenaires et les différents projets portés par les communes.

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Il s'agit d'abord de favoriser les liens entre les QPV, le centre de l'agglomération, les centres villes des communes et les autres quartiers de l'agglomération**
    - Profiter du Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration pour **repenser les déplacements dans les quartiers et entre les différents quartiers :** par le développement de modes de déplacements doux (dynamisation des circulations douces déjà existant), par l'aménagement des entrées et des sorties de quartier pour en faciliter l'accès et la circulation interne et en renforçant la prise en compte des QPV dans les discussions concernant le PDU.
    - **S'appuyer sur les corridors verts** prévus dans le projet Gare Cœur d'Agglo et les différents PRU pour établir des liens inter quartiers et ainsi fédérer plus fortement le territoire autour d'un de ses atouts.
- **Organiser l'intermodalité des transports pour relier les différents espaces au-delà de l'agglomération**
    - Le projet Gare Cœur d'Agglo doit permettre de **penser le schéma de déplacements en lien avec le bassin de vie** et plus seulement au niveau intercommunal.
    - **Des discussions qui doivent se tenir avec les EPCI voisins** afin de renforcer la cohérence territoriale et rattacher les QPV à un territoire d'ensemble, en leur permettant de bénéficier de toutes les opportunités.
- **Réfléchir aux mobilités avec et pour les habitants**
    - **Etudier la possibilité de développer une mobilité « sur mesure »,** par exemple pour la fréquentation des spectacles par les enfants (en veillant à avoir des horaires adaptés / en lien avec l'action sur l'accessibilité des équipements)
    - Permettre aux habitants de mieux saisir le fonctionnement des transports et les possibilités qui leur sont offertes (rallyes à l'occasion de la journée des transports publics)
    - Financer des classes de citoyenneté (CM2) avec une journée qui est consacrée aux réseaux de transport urbain (intervention développée dans les collèges/théâtres, intervention dans les classes sur la sécurité dans les transports, mais qui pourraient être développées plus largement et de manière systématique)
    - Sensibiliser la population à l'usage de modes de transports respectueux de l'environnement et regagner l'espace public occupé par les voitures ; en faisant connaître les nouveaux objets urbains dédiés aux modes doux par des événements, par l'adaptation de cheminements ou d'itinéraires agréables… (cf. PAL d'Urbact).

Chef de file	CAC, Communes
Partenaires associés	Etat Conseil Régional Associations STAC SNCF Syndicats mixtes des transports des EPCI voisins
Priorité territoriale	Tous quartiers, Creil, Nogent-sur-Oise
Public cible	Tous publics
Dispositifs mobilisables	PLU PDU SCoT NPNRU et PRU d'intérêt régional Fonds mobilisables en investissement : CAC Etat : BOP 203 Infrastructure et services de transports hors opérateurs ? ANRU Conseil Régional : CTO 2015 - 2020 Fonds Européens
Livrables	Plan de Déplacements Urbains, volet sur les QPV ? Projet Urbains pour les sites ANRU d'intérêt national (les Hauts de Creil) et régional (Montataire et Nogent-sur-Oise)
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du STAC par les personnes originaires des quartiers

Améliorer l'habitat dans les quartiers

Constat

Les effets des PRU concernant la diversification de l'habitat restent encore trop relatifs pour observer de réelles modifications dans les parcours résidentiels à l'échelle globale de la CAC, le constat actuel reste celui d'une faible rotation des ménages :

- **L'offre de logement qui reste encore trop peu diversifiée** permet difficilement aux ménages de sortir du parc social en restant sur le territoire, ce qui conduit les ménages les plus aisés, non captifs, à partir se loger dans les communes avoisinantes
- Il est difficile pour les jeunes ménages d'accéder à un premier logement, renforçant un besoin de décohabitation déjà largement pointé par les différents acteurs du logement sur le territoire
- Les ménages les plus précaires – et donc les plus captifs – restent au sein des quartiers concernés conduisant à une certaine concentration des difficultés sociales

Le premier volet du PRU a permis de conduire une intervention forte sur plusieurs éléments importants des quartiers concernés. **Les actions sur l'habitat indigne et les copropriétés sont plus complexes à conduire et reste encore aujourd'hui – au sortir du PRU – un axe de travail majeur**, et un sujet de préoccupation fort pour les techniciens comme pour les élus du territoire. En effet, les secteurs concernés concentrent une population précaire et qu'il n'est pas toujours facile de bien appréhender en raison de mouvements réguliers au sein du parc.

FICHE – ACTION N°16 - Améliorer l'habitat et favoriser les équilibres sociaux, accompagner les parcours résidentiels et améliorer l'accessibilité au logement

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Permettre des parcours résidentiels vertueux et tendre vers une mixité sociale plus importante**

    - **Poursuivre le travail autour du peuplement au sein du parc social** afin se donner des objectifs en termes d'attribution de logement à l'échelle de l'agglomération et des quartiers (mixité sociale, accompagnement du vieillissement…) – en lien avec la convention de mixité sociale qui sera annexée à ce contrat de ville

    - **Poursuivre les efforts de diversification de l'habitat** en prenant appui sur l'étude portant sur l'accession sociale et en continuant à identifier le potentiel foncier du territoire

    - **Favoriser la mobilité des ménages par une grande fluidité au sein du parc social :** réfléchir à la prise en compte des ménages séniors présents depuis de nombreuses années dans des logements qui sont inadaptés.

    - **Conduire une réflexion sur les typologies de logement présentes** au sein des QPV et l'offre à développer pour permettre une mixité plus forte dans les années à venir

➢ Une action à mettre en lien avec le programme d'actions du PLH, et notamment l'action n°1 (partenariat), n°2 (pour la cohérence des projets), n°3 (pour l'action foncière et les conditions de logement pour tous), n°6 (logements sociaux à bas loyers et logements adaptés), n°8 (gens du voyage), n°9 (accession sociale), n°10 (logement des jeunes), n°11 (maintien à domicile des personnes âgées).

- **Travailler à la prévention des expulsions locatives et sur les droits et devoirs des propriétaires et locataires**

    - **Accompagner les habitants concernant leurs consommations énergétiques/fluides** (eau) et les usages des logements en vue d'aller vers un gain de charges pour eux : travail à faire sur les usages des logements en vue d'aller vers des gains de charges (PIMMS?)

    - **Sensibiliser les locataires et les propriétaires à leurs droits mais aussi à leurs devoirs** en leur permettant également une bonne compréhension de leurs engagements respectifs et du rôle de chacun

- **Améliorer l'habitat dans les quartiers**

    - **Assurer le traitement du parc existant**, traité ou non dans le cadre du PNRU1 ou du NPNRU (à venir) : quartier du Moulin à Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise ainsi que les façades du quartier Bellevisée à Villers-Saint-Paul.

    - **Prendre en compte systématiquement la question énergétique dans les réhabilitations** ainsi que dans les opérations conduites dans le cadre de l'OPAH. Un travail de sensibilisation des différents acteurs concernés par les travaux de

rénovations/réhabilitations aux enjeux du développement durable doit être conduit dans ce cadre

➢ Une action à mettre en lien avec le programme d'actions du PLH, et notamment l'action n°7 (amélioration du parc social).

- **Favoriser la résorption de l'habitat privé indigne et prévenir la dégradation des copropriétés**

  - **Continuer le travail en cours sur les copropriétés** conduit dans le cadre du POPAC pour la Roseraie (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété) et poursuivre la surveillance des copropriétés à l'échelle d'agglomération et au sein des communes (ex : cellule de veille mise en place à Montataire)

  - **Anticiper la fin et la suite de l'OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en cours pour traiter l'habitat insalubre des centres villes

  - **Trouver de nouveaux leviers pour lutter contre les marchands de sommeil** en mobilisant les différentes ressources possibles (associations, services de l'état, échanges de bonnes pratiques avec d'autres collectivités…)

➢ Une action à mettre en lien avec le programme d'actions du PLH, et notamment l'action n°5 (amélioration du parc privé), et n°12 (amélioration énergétique du parc privé).

Chef de file	CAC, Communes
Partenaires associés	Communes Etat, ANRU, ANAH Conseil Régional Conseil général Caisse des Dépôts et Consignations Bailleurs sociaux Action Logement Syndics de copropriété Promoteurs
Priorité territoriale	Tous quartiers, et les copropriétés et les zones d'habitat indigne
Public cible	Tous publics
Dispositifs mobilisables	PLH PDALPD PDLHI POPAC, OPAH, NPNRU et PRU d'intérêt régional

	Fonds mobilisables en investissement : CAC Etat : BOP 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat hors opérateurs ? ANRU, ANAH Conseil Régional : CTO 2015 - 2020 Fonds Européens
Livrables	Convention de mixité sociale (art. 8) de la loi de Programmation pour la ville et la cohésion sociale Conférence Intercommunale du logement
Indicateurs d'évaluation	Statuts d'occupation des résidences principales Profil (CSP, Age, taille ménage, origine géo) des acquéreurs Profil occupants parc sociale (personne de référence, Age, CSP, revenu, Taille ménage) et des emménagés récents dans le parc social Taux de rotation dans le parc social Indicateur de Fragilité du Parc social ? Données PPPI : PO/PB + Ressources Observatoire des copropriétés de l'agglomération Creilloise Nb de signalements service Hygiène

Assurer un cadre de vie de qualité par la Gestion Urbaine de Proximité, et favoriser la tranquillité publique

Constat

Des problématiques lourdes de GUP qui restent largement partagées sur l'ensemble du territoire Creillois :

- En termes **de clarification des procédures entre l'agglomération et les communes** et d'harmonisation des prestations : articulation entre les services, hétérogénéité dans l'information aux habitants et dans leur association aux projets, procédures à clarifier sur la gestion des déchets et des encombrants, des stationnements qui ne répondent que partiellement aux besoins
- **Des problématiques d'usage** : Peu de remontée des dysfonctionnements de la part des habitants, des dépôts sauvages récurrents (chantiers) dans les quartiers, mécanique sauvage / Voitures-ventouses / camionnettes, des incivilités (jets d'ordures par les fenêtres, dégradation de boîtes aux lettres, des accès aux résidences)

Une délinquance générale enregistrée par la Police Nationale entre 2002 et 2009 **qui a connu une baisse constante** dans la CAC (- 34,2%), supérieure à celle constatée au niveau départementale (-20,15%) et nationale (-14,41%).9

Plusieurs problématiques sont rapportées spécifiquement concernant le territoire Creillois :

- Des quartiers qui subissent une augmentation forte des violences urbaines et atteintes volontaires à l'intégrité physique : Rouher et Martinets
- Des quartiers qui connaissent des recrudescences forte des violences urbaines : Rochers, Obiers, Moulin
- Délinquance de proximité : des phénomènes généralement très localisées à certains ilots, voire cages d'escaliers et notamment le soir : Bellevue-Bellevisée, Rouher, Moulin autour du centre commercial

Ces éléments, s'ils font avant tout appel à une réponse de la part des pouvoirs publics concernés, à savoir des forces de police, comme des travailleurs sociaux, demandent également à être **pris en compte dans la définition des aménagements urbains par le recours à la prévention situationnelle.**

[9] *Source : Etat des lieux délinquance dans les quartiers CUCS / Etat 2012*

FICHE – ACTION N°17 - Améliorer le cadre de vie dans les quartiers par la Gestion Urbaine de Proximité

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Harmoniser la qualité de l'entretien des espaces et du cadre de vie**
    - Mettre en place des **ateliers d'échanges des bonnes pratiques** à l'échelle intercommunale concernant la Gestion Urbaine de Proximité (boite à outil des bonnes pratiques sur le stationnement sauvage, leur tarification, les encombrants…)
    - **Envisager des actions de Gestion Urbaine de Proximité** qui soient portées par la CAC avant d'aller à terme vers la réalisation d'une charte de GUP intercommunale
- **Travailler sur les espaces résidentiels et publics pour en améliorer la qualité**
    - **Clarifier les responsabilités d'entretien** concernant les espaces déqualifiés ainsi que sur les espaces ayant fait l'objet d'un remembrement foncier afin d'en faciliter la gestion future
    - Développer les marches exploratoires (ou diagnostic en marchant) sur des trajets du quotidien identifiés précisément afin d'en analyser la sureté, l'éclairage, la signalétique, les cheminements (lien avec l'action 1 de l'axe 2 du volet mobilité du PAL d'Urbact).
    - **Poursuivre les interventions sur les espaces publics dans le cadre de l'ANRU et du NPNRU** (en s'appuyant entres autres sur les études urbaines en cours)
- **Améliorer l'image et la perception des quartiers par l'implication des habitants sur leur cadre de vie**
    - **Evoluer vers de la co-construction en innovant dans l'association des habitants** aux démarches de Gestion Urbaine de Proximité. Cela pourrait se concrétiser par des actions portées directement par les habitants ou des actions initiées par d'autres acteurs mais qui associeraient largement les habitants, afin de les amener à investir plus fortement leur cadre de vie
    - **Etablir systématiquement un rapprochement entre projets, usages et usagers concernés** en sollicitant leurs participations comme experts d'usage. Cette association des usagers doit être un levier pour toucher ceux qui sont les plus éloignés des projets associatifs déjà existants au sein des quartiers
- **Viser la qualité urbaine et environnementale des projets urbains**
    - **Se doter d'un plan paysager intercommunal,** d'abord dans le cadre de Gare Cœur d'Agglo, puis étendu par la suite au reste de la collectivité, en vue de permettre une cohérence plus forte du territoire
    - **Poursuivre la piste d'élaboration d'une charte de qualité des aménagements des espaces publics** pour travailler à leur qualité et leur

cohérence au niveau intercommunal, en faire un document de référence dans les années à venir

- **Favoriser une cohérence urbaine entre les quartiers dans les aménagements d'espaces publics** qui sont réalisés

Chef de file	CAC, communes
Partenaires associés	Etat, ANRU Conseil Régional Bailleurs sociaux Associations : prévention spécialisée, amicale de locataires, chantiers d'insertion, ...
Priorité territoriale	Tous quartiers,
Public cible	Tous publics : habitants et usagers des QPV
Dispositifs mobilisables	Fonds mobilisables en investissement : CAC, communes Etat : BOP 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat hors opérateurs ? ANRU Conseil Régional : CTO 2015 - 2020 Fonds Européens
Livrables	Charte intercommunale de GUSP ? Convention d'utilisation de l'abattement TFPB
Indicateurs d'évaluation	

FICHE – ACTION N°18 - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance dans les quartiers

A noter que la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance est en cours d'actualisation. C'est le nouveau CISPD qui servira de support aux actions à mettre en œuvre dans le cadre du présent contrat de ville. Les deux objectifs relevés ici portent sur les enjeux qui sont le plus ressortis au moment des ateliers d'élaboration du contrat de ville. Aussi le contenu de la partie relative à la tranquillité publique et la prévention de la délinquance n'est pas exhaustif.

Objectifs opérationnels et modalité d'actions

- **Renforcer la prévention situationnelle autour des aménagements et des équipements des quartiers prioritaires**
    - **Systématiser la consultation de la Direction Territoriale de Sécurité de Proximité lors de projets d'aménagements ou d'intervention sur le patrimoine des bailleurs** ou concernant les espaces publics afin de permettre un regard de l'ensemble des partenaires sur ces projets. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les bons interlocuteurs chez chacune des institutions concernées.
    - **Poursuivre les objectifs assignés à la Zone de Sécurité Prioritaire** (notamment autour du déploiement de la vidéo-protection) de réduction de la délinquance et d'un travail concerté autour de la prévention de la délinquance
    - **Renforcer les liens et le dialogue entre la police et la population** par des actions de sensibilisation auprès des habitants (notamment des jeunes) et valoriser plus fortement les actions déjà existantes (comme des chantiers effectués par les jeunes au sein du commissariat)
- **Porter une attention à la mixité dans les usages de l'espace public et des équipements (notamment à la place des femmes)**
    - **Généraliser les marches exploratoires comprenant des femmes** pour travailler sur la mixité des usages de l'espace public mais aussi de certains équipements, en prenant appui sur l'expertise d'usage des habitantes et ainsi identifier les lieux (ou horaires) sur lesquels prioritairement intervenir. Cibler par exemple des trajets du quotidien clairement définis. A mettre en lien avec l'action 1 de l'axe 2 du volet mobilité du PAL d'Urbact.
    - **Prendre en compte les conflits d'usage intergénérationnels** dans l'occupation de l'espace public et identifier des leviers d'actions pour agir sur ces problématiques
    - **Lutter contre le repli communautaire** et l'isolement des personnes vulnérables par des actions au sein des quartiers qui permettent d'identifier et d'associer les personnes les plus fragiles
    - **Partager à l'échelle intercommunale les bonnes pratiques identifiées** ou les actions couronnées de succès sur les problématiques de mixité d'usage dans les espaces publics

Chef de file	CAC,
Partenaires associés	Etat : DDSP, DTSP, Délégué police – population, services de Police Communes DRJSCS Bailleurs sociaux Associations : prévention spécialisée
Priorité territoriale	Tous quartiers,
Public cible	Tous publics : habitants et usagers des QPV
Dispositifs mobilisables	Dispositifs mobilisables ZSP Fonds mobilisables : CAC, communes Etat : BOP176 Police nationale (Intérieur) ; BOP 152 Gendarmerie nationale (Intérieur), BOP 137 Égalité entre les femmes et les hommes, FIPD
Livrables	CISPD
Indicateurs d'évaluation	Voir Observatoire CAC : GEOPREVENTION WEB CAC

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Compte tenu des enjeux en termes de gouvernance issus de la loi du 21 février 2014, il est proposé d'inscrire la participation des habitants et la gouvernance comme axe transversal du contrat de ville de l'agglomération creilloise. De ce fait ces deux volets pourront faire l'objet d'un suivi particulier. De plus il est envisageable que certaines actions dans les années à venir s'inscrivent directement dans les objectifs de favoriser la participation des habitants ou de travailler sur un ou plusieurs aspects de la gouvernance du contrat de ville

Voici pour rappel les quelques points saillants issus de la loi Lamy :

- Participation des habitants dans l'élaboration et le pilotage de la politique de la ville

- Pilotage du contrat de ville renforcé à l'échelle intercommunale

- Partenariat élargi aux acteurs publics et privés de droit commun

Innover pour favoriser l'implication et la participation de tous

FICHE – ACTION N°19 - Favoriser l'implication et la participation de tous

Objectifs opérationnels et modalités d'actions

- **Améliorer et renforcer les dispositifs existants**
    - Poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité pour renforcer l'implication des habitants dans la vie du quartier
    - Renforcer l'appropriation des outils existants et favoriser l'implication des habitants dans la durée
        - par l'élaboration de documents de communication « à la portée de tous » (langue, vocabulaire, technicité),
        - par des formations à destination des habitants afin de leur permettre de mieux connaître les rouages, vocabulaire et clés de l'action publique,
        - par des formations également à l'adresse des techniciens également à la participation
    - Saisir l'opportunité de la mise en œuvre des conseils citoyens pour améliorer l'articulation des différents dispositifs existants. A ce titre, il a été indiqué dans la première partie du document la manière dont l'agglomération et les communes s'étaient saisies de la création du conseil citoyen pour entamer une réflexion sur leurs instances participatives de quartier.
- **Impliquer les habitants dans les démarches de mise en valeur du** territoire afin d'améliorer leur propre vision de leur territoire, développer les actions de tourisme participatif, visites de sites,…

Une culture commune autour de la politique de la ville

Au-delà du pilotage de la mise en œuvre du contrat de ville exposé en début de contrat de ville qui a été proposé en première partie du présent contrat de ville, certains principes d'actions fédèrent les partenaires signataires dans la durée. En voici les grands principes qui seront des principes moteurs dans la mise en œuvre du contrat.

FICHE – ACTION N°20 –Favoriser l'émergence d'une culture commune autour de la politique de la ville

Principes d'actions

- Développer une vision consolidée de certains sujets à l'échelle de l'agglomération

- Travailler en mode projet et en transversalité tout au long de la vie du contrat:

    - Développer la capacité à observer et évaluer les actions (par l'agglomération). A cette fin en annexe figure une liste d'indicateurs permettant d'évaluer les impacts des actions du contrat de ville sur les quartiers. Cet observatoire serait piloté par la Communauté d'agglomération Creilloise.

    - Favoriser un pilotage et une animation dynamique du projet par l'agglomération et les partenaires locaux (schémas des instances et outils de pilotage)

    - Assurer un partage des enjeux du projet de territoire et axer l'appel à projet annuel sur ces enjeux, mettre en place une animation des appels à projet favorisant les échanges avec les acteurs locaux et les financeurs

- Engager un dialogue interne aux institutions sur l'articulation entre appel à projet du contrat de ville et les dispositifs de soutien de droit commun

- Accompagner les associations du territoire dans des logiques de mutualisation d'accompagnement financier, de professionnalisation, afin de contrer les fragilités financières.

APPROCHE PAR QUARTIER

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

INTRODUCTION

Objet des fiches quartiers

Les fiches quartiers du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Creilloise visent à faciliter la territorialisation des actions en proposant une première déclinaison des grandes orientations prioritaires à l'échelle de chaque quartier. Ces orientations répondent aux enjeux déjà identifiés dans le diagnostic, et découlent pour la partie urbaine, des études existantes et en cours, notamment le Plan Stratégique Local. Ces orientations sont éventuellement amenées à être analysées, affinées et déclinées de manière opérationnelle avec l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville, et ce sur chacun des quartiers afin de permettre la réussite des orientations stratégiques et des piliers du présent contrat.

Précautions méthodologiques

Les données statistiques présentées en première partie de chaque fiche sont établies de la manière suivante :

- Par regroupements d'IRIS pour les données issues des sources Insee et CGET.
  Les données statistiques à l'échelle des nouveaux quartiers prioritaires n'étant pas encore disponibles, et chaque quartier regroupant plusieurs IRIS, seules les données agrégées des différents IRIS permettent une analyse statistique à l'échelle du quartier. A noter que les IRIS débordent pour la plupart des limites des périmètres réglementaires.
- Les données CAF à l'échelle des IRIS de Villers-Saint-Paul ne sont pas renseignées concernant les bénéficiaires des aides sociales

A noter que le détail des données statistiques par IRIS dans les quartiers prioritaires est indiqué dans le projet de territoire qui figure en annexe du présent contrat de ville.

Le territoire vécu associé à chaque quartier prioritaire est présenté sous la forme d'une liste d'équipements et d'espaces présentant une fonction sociale pour les quartiers et leurs habitants. Il a vocation à évoluer annuellement en fonction de la nature des actions menées par les structures. Au-delà des équipements et espaces publics implantés dans les quartiers, sont indiqués en italique les structures implantées hors des périmètres réglementaires mais contribuant au territoire vécu.

Communauté d'Agglomération Creilloise

Ville de Creil

LES HAUTS DE CREIL

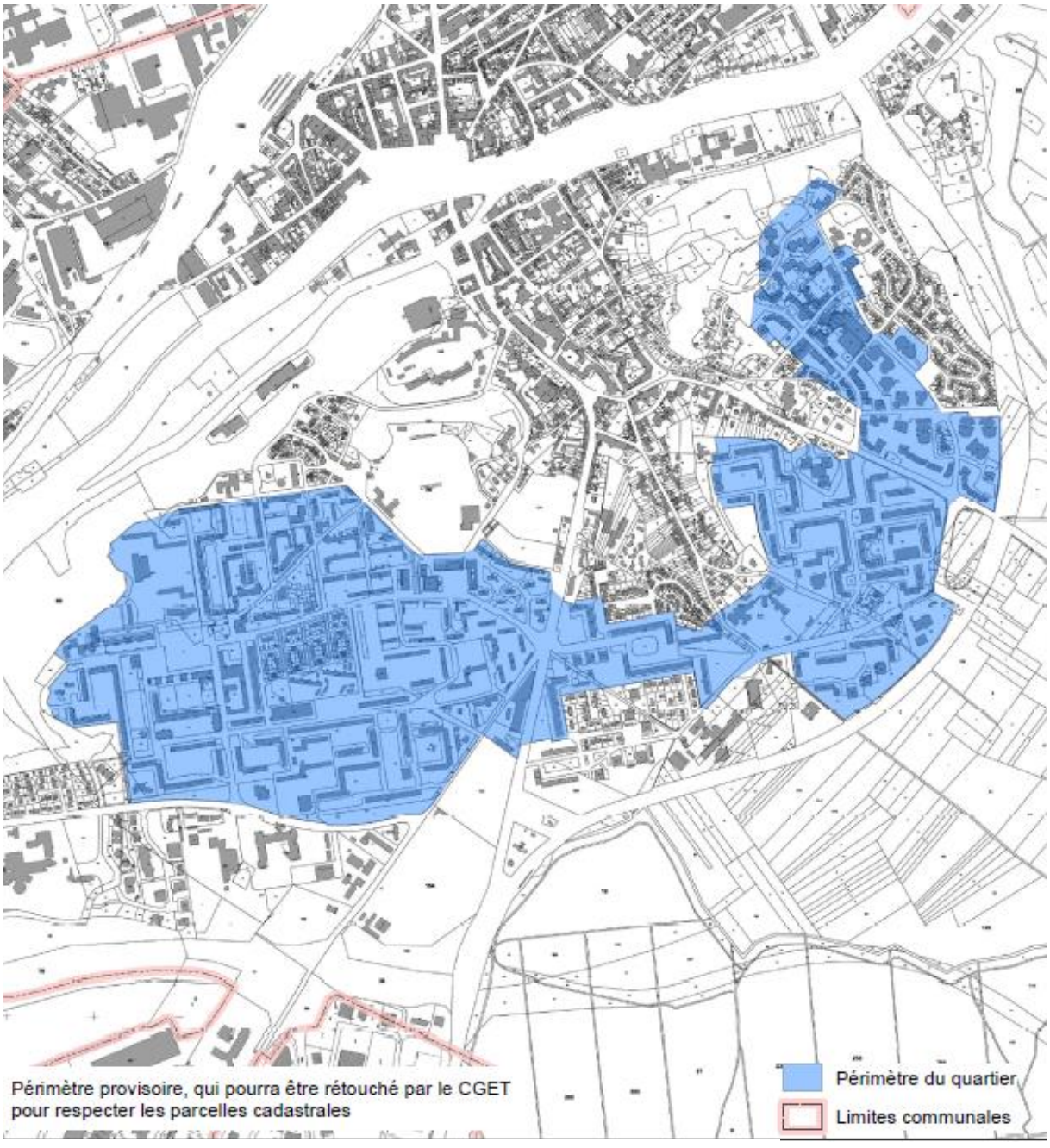

Source : CGET, périmètre au 13/11/2014

Photographie du territoire vécu des Hauts de Creil

Hors QPV en italique

Equipements

Espace jeunesse du Moulin
Maison de quartier de la Rainette
Maison de quartier de la Garenne
Maison de quartier Delacroix
Médiathèque Jean-Pierre Besse
Médiathèque l'Abricotine
Mairie Annexe du quartier Rouher
Mairie Annexe du quartier de la ZAC du Moulin
Agence Oise Habitat
Agence SA HLM
Agence Logement Francilien
Maison Creilloise des associations(MCA)
Espace municipal BUHL
Espace Matisse
Centre George Brassens
Studio musique
Maison de la solidarité et de la famille
Epicerie sociale
Atelier d'urbanisme
Service prévention/Médiation
Antenne Police Nationale
La Poste
Centre des cadres sportifs
Centre des rencontres
Centre hospitalier Laennec
Grange à musique
Résidence 3ieme âge LEROY
Pôle emploi
Mission locale de la Vallée de l'Oise
La Faïencerie-théâtre
Médiathèque Antoine Chanut

Equipements scolaire et enfance

Ecole maternelle Biondi
Ecole maternelle Camus
Ecole maternelle Macé
Ecole maternelle Nerval
Ecole maternelle Georges Sand
Ecole maternelle Sévigné
Ecole maternelle DU Bellay
Ecole maternelle Rosemont Gérard
Ecole maternelle Molière
Ecole maternelle Ronsard
Ecole maternelle La Fontaine
Ecole maternelle Racine
Ecole maternelle Pergaud
Ecole élémentaire Camus/Prévert
Ecole élémentaire Freinet
Ecole élémentaire Macé
Ecole élémentaire Nerval/Eluard
Ecole élémentaire Louise Michel
Ecole élémentaire Montaigne
Ecole élémentaire Rabelais
Ecole élémentaire Duruy
Ecole élémentaire Descartes
Crèche Arc-en-Ciel
Ecole maternelle Rosemont Gérard
Ecole maternelle Marcel Philippe
Ecole Elémentaire Marcel Philippe
Collège G. Havez
Collège J.J. Rousseau
Lycée Jules Uhry
IUT – Institut universitaire Jules Vernes

Equipements Sportifs

Gymnase Albert Camus
Gymnase Gérard de Nerval
Gymnase Descartes
City stade d'Herbeval
City stade et esplanade Jean Moulin
City stade square Bourdelle
City stade Brossolette
Plaine de jeux du Mégret
Gymnase Roger Salengro
Gymnase Jules Uhry
Stade vélodrome de Creil
Club de tennis Roger Salengro
Club de Football-AFC Creil
Ile St Maurice
Plaine de jeux du Mégret

Espaces Commerciaux

Centre commercial Dunant
Commerce Place Pierre et Marie Curie
Commerce Blaise Place Descartes
Centre commercial du Moulin
Commerce Place de l'église - Rouher
Marché du Champs de Mars
Zone d'activité La Justice
Parc ALATA
Centre Commercial Cora –St Maximin

Espaces publics ou à vocation publique

Place des Rosiers
Square Camus/place intérieure
Plaine de jeux J.Moulin
Terrain adventure Fragonard
Square Beregovoy
Square Edouard Lalo
Square J.Baptiste Lulli
Square Aristide Maillol
Square Saint Ladre
Espace Canneville
Espace Denis Papin
Square Debussy
Square Becquerel
Square Guynemer
Square Descartes
Place Rodin
Square H.Boucher
Square Herbeval-Garenne
Square Jules Massenet
Square Claude Monet
Square Hélène Boucher
Square Charcot
Square Frederic Chopin
Square Edgar Degas
Square Diderot

Espace J.MACE
Plaine de jeux sortie est
Espace Plaine Blanche
Espace de loisirs Hippodrome
Square G. Havez
Jardin d'horticulture Municipal
Espace Debussy
Square Wagner
Square Massenet
Plaine de Jeux du Moulin

Transports

Ligne de bus STAC (ligne A, B, C et D)
Ligne de bus STAC scolaire n°8 (Moulin à vent)

Chiffres-clés / Les Hauts de Creil

- 20 910 habitants en 2010[10]
- Entre 80% et 90% de logements locatifs sociaux[11]

Indicateur	Hauts de Creil	Ville de Creil	CAC
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages en 2010	**16,5%**	14,9%	13,5%
Part des ménages d'une personne en 2010	**28,1%**	32,1%	30,6%
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales en 2012	**34,9%**	34,4%	32,8%
Part d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle en 2012	**21,3%**	21,3%	20,4%
Part de la population bénéficiaire de la CMUC en 2013	**18,2%**	17,9%	15,2%
Taux de chômage en 2010	**24,5%**	21,7%	20%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2010	**41,1%**	34,4%	35,2%
Taux d'activité des femmes en 2010	**58%**	61,3%	61%
Part des habitants sans diplôme en 2010	**41,9%**	37,1%	33,9%
Revenu fiscal médian par UC en 2010	**8 900€**	11 202€	12 826€

Monoparentalité et isolement

- Une forte proportion de familles monoparentales en comparaison à la CAC et à l'Oise (9%); notamment sur les Moulins et les Cavées
- Une population légèrement plus familiale qu'à l'échelle de Creil et de la CAC (une part moins importante de personnes seules), une forte représentation des familles nombreuses sur Rouher

Précarité

- Des situations de précarité proches de celles observées à l'échelle de la Ville de Creil et de la CAC : 35% d'allocataires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales en 2012 (34% à Creil et 33% à la CAC)
- Le constat est le même concernant les allocataires du RSA socle

Emploi, revenus et dynamisme économique

- Un taux de chômage plus élevé qu'à l'échelle de Creil, de la CAC et du département (12%) ; qui se ressent fortement dans certaines IRIS : 34% sur les Hautes Haies et les Haies
- 41% de jeunes actifs au chômage, contre 34% à Creil et 35% sur la CAC. Sur Rouher, plus de la moitié des jeunes de 15-24 ans sont au chômage (52%)
- Un faible taux d'activité des femmes, et 25% des femmes actives sont au chômage ; avec de fortes disparités entre IRIS (70% de femmes actives à Rive Gauche, contre 43% sur Les Haies)
- Un quartier très modeste : un revenu fiscal médian par unité de consommation très faible en comparaison à l'échelle départementale (19 378€ dans l'Oise).

[10] Source : DDCS de l'Oise, novembre 2014

[11] Source : CGET, kit de données complémentaires d'aide au diagnostic, novembre 2014

Education

- 42% des habitants sans diplôme et 13% des habitants détenteurs du Baccalauréat ou d'un brevet professionnel. Là encore, des disparités entre IRIS : Rive Gauche montre une situation plus favorable (26% de diplômés de l'enseignement supérieur contre 6% sur les Hautes Haies)

Enjeux prioritaires pour le quartier des Hauts de Creil identifiés dans le diagnostic

NB : les enjeux sont identifiés à la fois à l'échelle du nouveau quartier prioritaire des Hauts de Creil et également sur les trois secteurs de l'ancienne géographie prioritaire : quartier du Rouher, quartier des Moulins et quartier des Cavées.

LES HAUTS DE CREIL

Forces	Faiblesses
Un poids conséquent dans la composition démographique de la commune (60% de la population communale) **Une diversité de population pour un périmètre prioritaire composé de trois « quartiers » aux identités marquées** : • Le Moulin • Les Cavées • Rouher **Un périmètre à dominance jeune et familial** (69% de familles, dont 36% de couples avec enfants) **Un environnement paysager de qualité** • Coteaux boisés • Espaces naturels aux franges et à l'intérieur du périmètre **Un fort attachement des habitants et une image positive atténuée** par les faits divers de délinquance et d'incivilité **Une bonne couverture en termes de services publics** et d'équipements : Maison des Solidarités, Centre social Georges Brassens, maisons de quartier, maison des associations….	**Une population aux conditions de vie précaires** • Revenu fiscal médian de 8 900€ • Forte dépendance des aides sociales **Une problématique importante en termes d'insertion professionnelle** • Un taux de chômage élevé particulièrement chez les **jeunes** • Un faible niveau de diplômés • Un faible taux d'activité des femmes **Une prédominance du parc social de logements** et des difficultés à créer de la mixité sociale **Une jeunesse en grande difficulté scolaire** qui se traduit par le décrochage et les retards scolaires **Une offre d'emploi local qui ne bénéficie pas aux habitants** • Faible qualification des actifs • Problématique d'Illettrisme et d'analphabétisme
Un potentiel en termes de développement d'activités économiques : • proximité de zones d'activité • accès routiers • potentiels de créateurs d'entreprise **Une population multiculturelle** organisée par un tissu associatif relativement dense **Une forte implication des acteurs du territoire** bénéficiant d'une longue expérience de la politique de la ville partageant un diagnostic de territoire • Dispositifs : réussite éducative, DSQ, PRU, FIPD, … • Partenariat des acteurs du territoire (associations, services de l'Etat, collectivités)	**Etat d'avancement de la rénovation urbaine** différencié selon les « quartiers » créant un sentiment d'abandon dans les secteurs non traités **Des poches de dysfonctionnent urbain et de précarité sociale** : • Secteur Dunant/Roseraie –Rouher • Secteur Carpeaux – Moulin • Secteur Guynemer –Cavées **Une demande toujours croissante de logements sociaux** émanant de ménages logés par des bailleurs privés peu scrupuleux (marchants de sommeil)
Opportunités	**Menaces**

ROUHER

Forces	Faiblesses
Un positionnement géographique stratégique • Proximité avec les pôles d'emploi (GHPSO, zone commerciale St Maximin, ZAET Bois St Romain) • Accès rapides aux axes autoroutiers par la rocade (Amiens, Beauvais, Roissy, Paris) • Aménagement d'une liaison douce vers le centre ville et la gare (en cours) • Desserte par 4 lignes de bus **Une dynamique sociodémographique favorable** • Un indice jeunesse élevé et une part importante de familles nombreuses • Une population multiculturelle • Un poids démographique qui offre des opportunités en termes d'activités (12 000 habitants) **Un quartier transformé par le PRU** • Un parc de logement réhabilité (1500 logements) et résidentialisé (2000 logements) dans sa majorité • Un habitat qui se diversifie (maisons individuelles, petits collectifs) • Des équipements publics neufs et/ou rénovés (maisons de quartier, centre social, gymnase…) • Une ouverture du quartier sur ses franges par des aménagements de délaissés • Des aires de jeux et de repos requalifiés • Une trame viaire fluidifiée et structurante pour le quartier **Une population dynamique :** • Un réseau associatif dense • Des commerces actifs bien que dégradés • Un potentiel de créateurs d'entreprise	**Un niveau de précarité élevé des ménages en proie à des difficultés multiples** • Difficulté de maîtrise de la langue française • Difficulté d'accès aux soins • Difficultés financières : surendettement des locataires, hausse des impayés de charges d'une partie des propriétaires du parc privé **Une problématique très forte autour de l'emploi et de la formation** • Taux de chômage élevé • Part de personnes peu ou pas diplômée importante et en décalage avec l'offre d'emploi locale • Un taux d'activité des femmes particulièrement faible **Des conditions dégradées dans le parc privé** • Phénomène d'hébergement et de sur occupation de logements avec des cas d'insalubrité • Bâti dégradé de commerces gérés par des copropriétés **Des phénomènes de délinquance et de nuisance publique** notamment sur le centre commercial. Un quartier où les incivilités ont augmenté entre 2011 et 2012 **Un changement d'image du quartier** qui reste à intensifier et à accompagner sur le long terme **Un usage des espaces publics** parfois exclusif et discriminatoire pour les femmes
Bonne couverture en termes de service public (Maison Des Solidarité, GHPSO, atelier d'urbanisme, épicerie sociale, maison des associations, …) **Une expérience partenariale qui a fait ses preuves** • Un plan guide fédérateur ville/bailleur • Des enjeux partagés entre les associations, les services de l'Etat et les autres collectivités territoriales autour des enjeux majeurs de la politique de la ville (CUCS, FIPD…) **De projets dans la continuité du PRU** CAQ (centre d'affaires de quartier) Commercialisation des lots à bâtir : Appel à projet aux promoteurs (accession) Reconversion d'équipements publics (centre Brassens, centre des rencontres, stade vélodrome)	**Un repli communautaire** associé à des démarches associatives parfois redondantes et réservés à des publics restreints **Problématique liée à l'appropriation privée des espaces publics** (stationnement anarchique, activités parallèles, voitures épaves, stationnement gênant…) **Difficulté à mobiliser les habitants** sur des actions autres que celles de consommation **Un besoin d'appropriation par les habitants** des nouveaux usages consécutifs à la rénovation du quartier (gestion des OM, nouveaux équipements) **Une nécessité de mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité** pour préserver les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine
Opportunités	**Menaces**

MOULINS

Forces	Faiblesses
Un positionnement géographique plutôt favorable • Situation en balcon au dessus de l'Oise • Accessible à pieds du centre ville, • Proximité de centres d'activités (Parc ALATA, base aérienne 110) et des principaux axes routiers • Desserte en bus (ligne B et n°8) **Un bâti en bon état et correctement entretenu** (excepté la frange sud) avec des logements recherchés (Andrault-Parat) **Une population de 5 000 habitants caractérisée par une relative mixité sociale** : 71% d'habitat social récent (fin des années 70) jouxtant une zone pavillonnaire attractive (29% du parc de logement) **Une part des actifs plus importante que dans les autres quartiers prioritaires :** • Un taux d'activité des femmes élevé • Un meilleur taux de qualification de la population **Un quartier à dominance jeune qui bénéficie de nombreux équipements dédiés à l'enfance** (crèche, halte garderie, écoles, centre de loisirs, cantine…) **Un environnement paysager de qualité** (coteaux boisé, cheminements piétons, arbres) **Des larges emprises de voiries** autorisant une meilleure répartition de la voirie au profit des piétons et vélos ainsi que la plantation d'arbres d'alignement	**Une configuration urbaine peu ouverte sur l'extérieur qui renforce le sentiment d'isolement des habitants** • Une topographie peu évidente à traiter • Des voies d'accès peu aisées • Trame viaire enfermée sur elle-même **Des signes d'une vulnérabilité sociale préoccupante** • Une part importante de familles monoparentales • Une paupérisation de la population qui a tendance à s'accentuer • Un chômage des jeunes élevé **Une vie de quartier peu animée** malgré une dynamique associative émergente auquel est associé un réel **besoin d'équipement de proximité** (gymnase, salles polyvalentes) **Un cœur de quartier peu attractif** • Des petits commerces affaiblis et insécurisés • Réflexion à mener sur la redynamisation du pôle commercial **Une rénovation urbaine très attendue par la population** • Des logements à réhabiliter particulièrement en matière d'isolation thermique • Des espaces publics peu qualitatifs • Des cœurs d'îlots engorgés par le stationnement • Des délaissés en l'absence de délimitation claire des espaces publics/privés
Un travail en réseau des services de proximité médiathèque, espace jeunesse, espace Matisse, prévention… **Une dynamique de projets** Au sein du quartier : • Elaboration d'un plan guide en vue du NPNRU • Elaboration d'un projet social • Charte chromatique A proximité immédiate du quartier : • Création d'un parc agricole de Loisirs • Extension du parc d'activités ALATA • Reconversion de la base aérienne 110 • **Une identité culturelle liée à l'histoire du quartier** : sculptures, bas-reliefs, Espace Matisse, studio musique, Médiathèque…	**Un secteur préoccupant en termes de précarité sociale et de dysfonctionnent urbain :** la frange sud du quartier avec le par parc des Carrières et les 3 tours At Home de la SA HLM. **Difficulté à mobiliser les habitants** sur des actions autres que celles de consommation **Problématique de stationnement récurrente** à approfondir (taux de motorisation, usages…) **Dynamisme démographique en demi-teinte** • Un quartier jeune mais aussi vieillissant
Opportunités	**Menaces**

CAVEES

Forces	Faiblesses
Une bonne stabilité de la population compte-tenu d'un environnement de qualité et de logements relativement homogènes et en bon état **Une occupation du sol peu dense du bâti** dégageant nombreux espaces verts et des parkings **Des logements datant des années 60** recensant 5 000 habitants dans des petits immeubles collectifs en pierre de taille (à l'exception de la tour Pascal 20 étages) et des pavillons individuels (Cavée de Paris) **Une situation géographique centrale** permettant un accès plus aisé aux autres quartiers Des limites de quartier avoisinant **des espaces naturels de qualité** **La présence d'équipements** à rayonnement communal : collège JJ Rousseau, Centre des rencontres, Poste renforçant la dimension centrale du quartier.	**Un positionnement au centre des Hauts de Creil** qui en fait un lieu de transit automobile • Améliorer la lisibilité des circulations • Mettre en valeur les entrées **Forte étalement géographique** du quartier marqué par des des coupures urbaines (routes, constructions, parking,…) • Réorganiser les zones de stationnement • Harmoniser le traitement des espaces publics • Prolonger les cheminements piétons • Renforcer l'attractivité des places commerciales **Une situation sociodémographique relativement précaire** • 23% de familles monoparentales aux Cavées de Senlis contre 15% à Creil • Un taux de chômage de 26% aux Cavées de Paris contre 24% aux Caves de Senlis • **Une population caractérisée** par la présence de • Des **ménages plus âgés** que dans la moyenne de l'agglomération • Une part important de bénéficiaires de l'**AAH** **Conflit intergénérationnel dans l'usage des espaces public** (collégiens, personnes âgées)
Une dynamique de projets : Au sein du quartier • Création d'équipements : maison de quartier et de terrains multi sport • Projets santé : maison pluridisciplinaire de santé (MSP), de foyer d'accueil médicalisé (FAM), et de maison d'accueil spécialisée (MAS) • Réhabilitation, aménagement des espaces publics, désenclavement dans le cadre du NPNRU A **proximité** • Création d'un parc agricole de Loisirs • Extension du parc d'activités ALATA • Reconversion de la base aérienne 110	Eu égard aux investissements prévus, le risque de voir émerger un **sentiment de mise à l'écart** des politiques publiques au profit des autres quartiers prioritaires Une vigilance sur **l'adaptation des logements au vieillissement** **Une nécessaire mise en réseau des services publics de proximité** sur ce territoire
Opportunités	**Menaces**

Orientations prioritaires pour le quartier des Hauts de Creil

Des objectifs, ambitieux et concertés, pour une meilleure qualité de vie

- ⇨ **Favoriser la pleine intégration des Hauts de Creil dans leur unité urbaine,** en accentuant notamment leur accessibilité aux transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la diversité de leur composition sociale;

- ⇨ **Agir pour l'amélioration de l'habitat privé et social** dans une démarche de développement durable et pour l'émergence d'un parcours résidentiel correspondant aux besoins de tous les habitants;

- ⇨ **Poursuivre les principes de la rénovation urbaine qui ont marqué la réussite du PRU Rouher** (résidentialisation du parc social, création d'espaces publics de proximité, restructuration de la trame viaire, ouverture du quartier sur les franges, réhabilitation et diversification de l'habitat…) et préserver les investissements réalisés ;

- ⇨ **Offrir aux habitants des Hauts de Creil un cadre de vie de qualité** à travers la création d'équipements attractifs contribuant au mieux vivre ensemble et au changement d'image du quartier,

- ⇨ **Garantir aux habitants des Hauts de Creil l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture et aux ressources du territoire** ; développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;

- ⇨ **Lutter contre la paupérisation de la population, concourir à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations** dont sont victimes les publics les plus fragiles des Hauts de Creil

- ⇨ **Développer l'activité économique au profit des habitants** des Hauts de Creil, soutenir l'initiative des résidents et des associations en matière de création d'entreprises et d'accès à l'emploi d'une part par des politiques de formation et d'insertion professionnelle et d'autre part par un accompagnement adapté ;

- ⇨ **Favoriser l'expression des habitants** en créant les conditions d'une co-construction des projets tout en valorisant l'histoire, le patrimoine et la mémoire des différents quartiers composant Les Hauts de Creil.

Les objectifs stratégiques du volet urbain / Les Hauts de Creil

Eléments issus du Plan Stratégique Local et de l'étude urbaine sur le secteur des Moulins

LE MOULIN

⇨ **La reconquête de la coulée verte :**

Cet axe affirme son caractère structurant de l'armature urbaine du quartier par un traitement unitaire et continu de ses espaces qui se prolonge sur les axes transversaux. Ponctuée de différents équipements (écoles, mairie, commerces, culture…), elle débouche sur le Parc de la Carrière, grand équipement ludique et récréatif qui s'appuie sur le coteau boisé et permet de l'amplifier.

⇨ **Le développement d'un cœur de quartier :**

Situé sur l'axe fonctionnel Rue du Hauts des Tufs-Rue Fragonard-Rue Bartholdi, entre le centre-ville et le quartier du Moulin, il s'agit d'amplifier le pôle commercial existant trop introverti. Dans ce but, les cellules commerciales sont progressivement redéployées en front de rue et une vraie place publique d'animation commerciale est créée où la mairie annexe s'inscrit en équipement majeur.

⇨ **Une programmation qui s'appuie sur l'existant en le renforçant :**

Le quartier dispose d'équipements particuliers et valorisants, notamment la galerie et les ateliers de l'espace Matisse, la médiathèque JP Besse, mais aussi des petits équipements de quartier. Ainsi, du côté programmatique, certains équipements sont réorganisés sur le quartier pour favoriser leurs synergies et leurs pratiques. D'autres viennent compléter l'offre et favoriser l'attractivité du quartier, la vie sociale, culturelle et de loisirs du quartier du Moulin. Sont ainsi envisagés sur le quartier un nouveau groupe scolaire, un gymnase de quartier ou encore une salle polyvalente.

⇨ **Des espaces publics réinvestis :**

Le projet propose une intervention forte à la problématique du stationnement. Le parking-ouvrage de la Carrière, fermé depuis de nombreuses années, est partiellement réhabilité. Sur le quartier, les espaces dédiés à la voiture sont limités, optimisés, en apportant une réponse paysagère pour un impact moindre sur la qualité des espaces publics.

Les cœurs d'ilots, engorgés par le stationnement, sont alors redécouverts et bénéficient d'un traitement différencié valorisant les spécificités de chacun.

Enfin, les limites espace privé/espace public sont clairement redéfinies.

⇨ **Une connexion au centre-ville amplifiée :**

Une intervention sur les accès piétons existants permet d'améliorer leur lisibilité mais c'est surtout l'investissement du coteau par des opérations d'habitat et la création d'un axe structurant d'accès au quartier via la Rue du Hauts des Tufs et la Rue Fragonard où s'inscrit une nouvelle école, qui permettent d'envisager de nouvelles relations entre le quartier du Moulin et le centre-ville.

⇨ **Une qualité environnementale pour le quartier :**

Le patrimoine bâti des bailleurs va être progressivement rénové notamment énergétiquement, ce qui permettra aux ménages de disposer de logements performants. De plus, un travail d'esthétique sera aussi mené parallèlement, traduisant les prescriptions d'une charte colorimétrique élaborée dans le cadre de l'étude.

L'intervention sur les espaces publics sera aussi l'occasion de végétaliser le quartier en faisant écho au coteau boisé tout proche et en favorisant la création de multiples corridors. La présence

de l'eau dans le quartier sera également redéfinie notamment au moyen de jardins de pluie intégrés dans la coulée verte.

LES CAVEES

- ⇨ Créer un mail piéton transversal en lien avec la coulée verte du quartier du Moulin et la traverse Brossolette du quartier Rouher afin de renforcer le rôle fédérateur du quartier au sein des Hauts de Creil,

- ⇨ Réorganiser les points de repère du quartier (équipements, commerces) en retraitant les espaces publics, les aires de stationnement, en harmonisant l'éclairage et le mobilier public, en aménageant les délaissés

- ⇨ Désenclaver le quartier par rapport à son environnement paysager en créant des agrafes urbaines vers le parc de loisirs et la forêt et en aménageant des cheminements piétons vers le centre ville,

- ⇨ Poursuivre la diversification de l'habitat par la construction de logements en accession au cœur du quartier

- ⇨ Construire des équipements publics de proximité : maison de quartier, école.

ROUHER

>Finaliser le PRU par des opérations complémentaires garantissant la pérennité du projet et l'amélioration de l'attractivité du quartier. Notamment :

Démolition et/ou rénovation des 1000 m² du centre Brassens
Traitement de la copropriété La Roseraie – 1000 logements
Aménagement des espaces publics non traités

ROUHER

LES CAVEES

LE MOULIN

Communauté d'Agglomération Creilloise

Ville de Montataire

LES MARTINETS

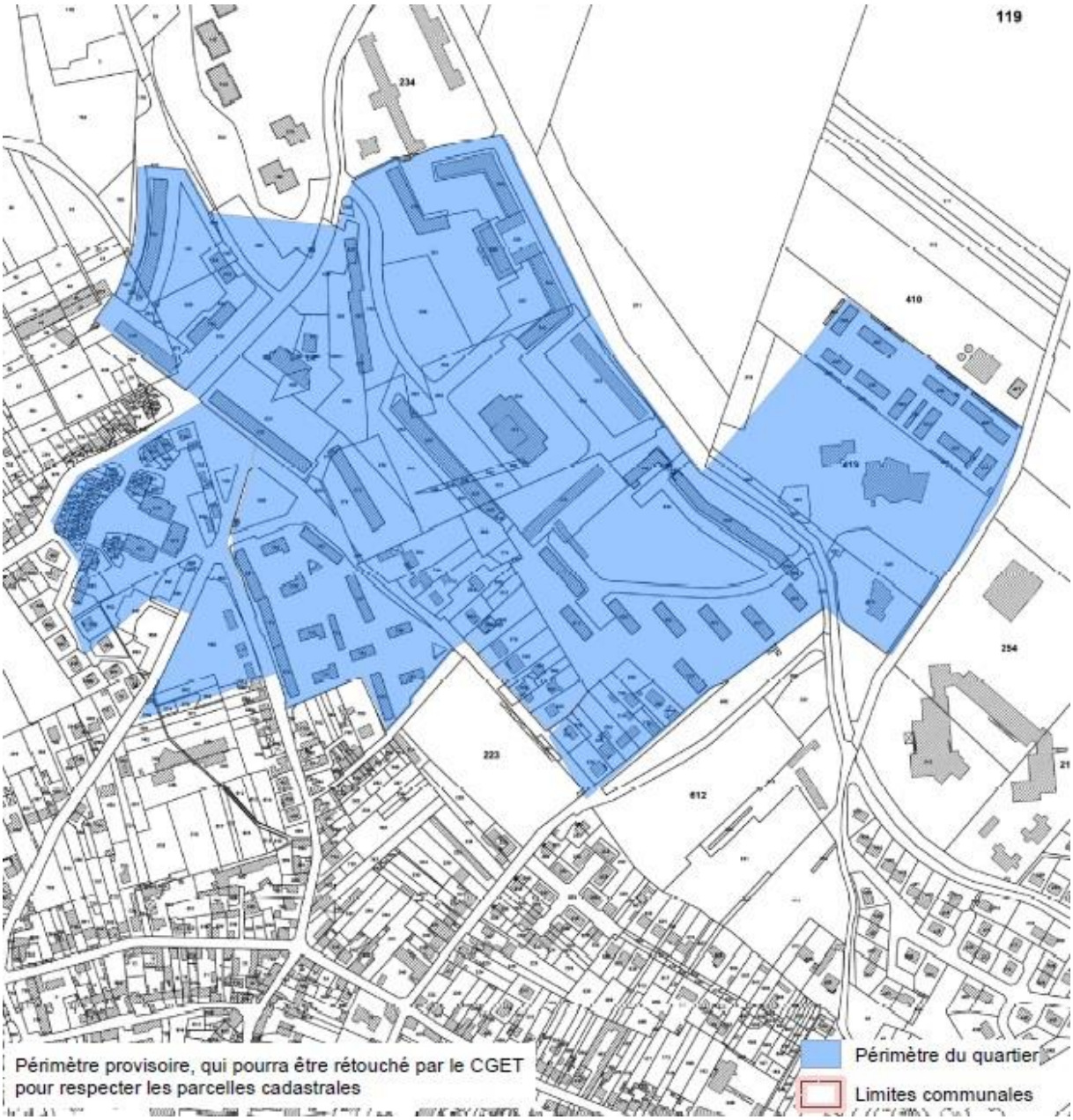

Source : CGET, périmètre au 13/11/2014

Photographie du territoire vécu des Martinets

Hors QPV en italique

Equipements

Mairie annexe des Martinets
Centre social Huberte d'Hoker
Antenne du bailleur Oise Habitat
Maison de santé pluri-professionnelle
Local du Service Citoyenneté Prévention Médiation
Local de l'association ABSS
Local de l'association Jad'Insert
Centre de secours
Mairie principale
Mairie Annexe (rue Jean Jaurès)
Services Techniques Municipaux
Centre communal d'action sociale
Local de l'association Pluriel(les)
Cinéma/Théâtre Le Palace
Espace Elsa Triolet
Bibliothèque Elsa Triolet
Bibliothèque Paul Eluard
Local de l'association Femmes Solidaires
Local du Secours Populaire
Local de l'association des Mycologues
Bureau du Délégué du Préfet
Restauration Scolaire Jacques Decour
Espace des rencontres
Locaux de l'école de musique (AMEM)
Studio de répétition de musique
Maison départementale de la solidarité
Résidence des personnes âgées
ALSH Pierre Legrand
Pôle Emploi
Protection judiciaire de la jeunesse
Foyer Coallia
Régie Communale du câble et de l'électricité
Hôpital école Edouard Seguin
Polyclinique dentaire
Groupe médical Marfan
Centre médico psychologique
Association SATO
Foyers Jeunes travailleurs
Salle de la Libération
Commissariat de secteur
La Poste

Espaces commerciaux/économiques

Centre commercial des Martinets
Pharmacie des Martinets
Linéaire commerçant du centre-ville de Montataire
Multiplexe cinéma Pathé
Supermarché Aldi
Centre Edouard Leclerc
Auto/école Benko
Auto/école BFM
Akzo Nobel
Arcelor-Mittal
Goss international
Les Marches de l'Oise
Still Saxby

Transports structurants

Ligne A, B et B8 du STAC
Gare de Montataire
Lignes de bus STAC

Equipements scolaires et enfance

Crèche et multi-accueil Louise Michel
Ecole Maurice et Lucie Bambier (maternelle et élémentaire)
Ecole Jacques Decour (élémentaire)
Ecole Jacques Decour I (maternelle)
Ecole Jacques Decour II (maternelle)
Ecole Henri Wallon (maternelle)
Ecole Jean Jaurès (maternelle et élémentaire)
Ecole Edmond Léveillé (élémentaire)
Ecole Paul Langevin (maternelle et élémentaire)
Ecole Joliot Curie (maternelle et élémentaire)
Collège Anatole France

Lycées André Malraux
Local des adolescents
Association Jade

Espaces publics ou à vocation publique
Coulée Verte
Promenade paysagère
Bois Godart
Parc urbain du Prieuré
Bois communal
Jardins partagés

Equipements sportifs
Dojo communal
Stade Kléber Sellier
Stade Marcel Coene
Complexe Armand Bellard
Site « Fête le mur »
Piscine
Gymnase Michel Bouchoux
Gymnase du Lycée André Malraux
Gymnase du collège Anatole France

Chiffres-clés / Les Martinets

- 4 010 habitants en 2010
- Plus de 90% de logements locatifs sociaux

Indicateur	Les Martinets	Ville de Montataire	CAC
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages en 2010	**18,2%**	14,1%	13,5%
Part des ménages d'une personne en 2010	**30%**	30,2%	30,6%
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales en 2012	**32,7%**	31,2%	32,8%
Part d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle en 2012	**20,4%**	19,8%	20,4%
Part de la population bénéficiaire de la CMUC en 2013	**16,1%**	12,9%	15,2%
Taux de chômage en 2010	**24%**	20,3%	20%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2010	**39,1%**	37,6%	35,2%
Taux d'activité des femmes en 2010	**57,7%**	59%	61%
Part des habitants sans diplôme en 2010	**38,6%**	34,4%	33,9%
Revenu fiscal médian par UC en 2010	**9 600€**	13 335€	12 826€

Monoparentalité et isolement

- Deux fois plus de familles monoparentales qu'à l'échelle du département, et un taux élevé comparativement à la CAC. Des familles monoparentales fortement représentées sur l'IRIS des Martinets Ii
- En revanche, une situation similaire à celle de Montataire et de la CAC et proche de la moyenne régionale concernant les personnes seules.

Précarité

- Un tiers d'allocataires en situation de dépendance aux prestations sociales (dont le revenu est constitué à plus de 50% de ces prestations) en 2012
- Une situation comparable à la CAC, de même concernant les allocataires RSA
- Une part plus importante de personnes couvertes par la CMUC qu'à l'échelle communale

Emploi, revenus et dynamisme économique

- Un taux de chômage encore supérieur à celui de Montataire et de la CAC, notamment celui des jeunes de 15-24 ans (plus fort sur l'IRIS des Martinets I)
- A peine plus de la moitié des femmes actives, avec un taux de chômage supérieur au reste de la population (26,5%)
- Une situation très modeste en termes de revenus : un revenu fiscal médian par unité de consommation deux fois inférieur à celui du département

Education

- Une part importante d'habitants sans diplôme, qui se ressent plus fortement sur les deux IRIS des Martinets (plus de 40%)
- Davantage de diplômés de l'enseignement supérieur sur le secteur agricole (20%)

Enjeux prioritaires pour le quartier des Martinets (ancien périmètre ZUS) identifiés dans le diagnostic

Forces	Faiblesses
Un positionnement géographique relativement favorable dans le bassin creillois • Un cadre de vie paysager agréable • Une bonne desserte en transports en commun **Une population jeune, diversifiée et dynamique au niveau démographique (**ouverture de classes en 2013) • Un quartier bien doté en équipements publics : • Dynamisme de la vie locale (associations, centre social, équipements – bibliothèque, espaces E. Triolet)) • Une **couverture en termes de services publics** satisfaisante – mairie annexe, antenne bailleur, ouverture en 2015 d'une Maison de santé Interprofessionnelle (prévention, dépistage, et prise en charge) • Des équipements à vocation communale et intercommunale ➔ flux entrants dans le quartier • Un dispositif de concertation et une proximité avec les élus ➔ une bonne appropriation du projet, urbain, une **qualité du vivre ensemble,** un attachement des habitants au quartier • Une volonté politique forte de développer **l'emploi** pour les habitants de Montataire (Jad'Insert , contrats aidés)	Une **précarité** importante par rapport au reste de la ville **Un problème d'emploi prégnant** : • Une majorité d'ouvriers subissant les effets de la crise industrielle • Problème de mobilité des habitants (motorisation des jeunes • 35% des jeunes sont sans diplômes • Accès aux savoirs fondamentaux (barrière de la langue) ➔Taux de chômage communal = 20,3% et taux aux Martinets : 25% / Chômage des jeunes : 37% au niveau communal, jusqu'à 40% aux Martinets Problématique de **diversification de l'habitat:** Une difficulté d'offrir un parcours résidentiel aux habitants **Tranquillité publique** : nuisances sonores, rassemblement de jeunes (qui s'approprient certains espaces publics), incendies de véhicules et poubelles
Une dynamique de projet urbain existante comme : opportunité d'effacer les ruptures non traitées dans le cadre de l'ANRU 1 Une volonté de valoriser une place centrale existante composée des équipements de la vie locale communale (mairie annexe/ centre social, commerces…) **Des initiatives privées pour construire des logements** (proche de la zone pavillonnaire) avec une volonté par la ville de maîtriser le foncier et le peuplement des programmes, et la qualité urbaine et architecturale des projets	Fermeture d'entreprises de taille importante et de leurs sous traitants qui supprime des emplois même à forte qualification Une **fragmentation du quartier entre secteurs traités / non traités**, notamment les bâtiments de la SA HLM du département de l'Oise Un périmètre de **quartier prioritaire réduit**, qui ne signifie pas pour autant une non-porosité des problématiques rencontrées
Opportunités	**Menaces**

Orientations prioritaires pour le quartier des Martinets

Favoriser la réussite éducative des jeunes du quartier des Martinets

- ⇨ Renforcer le soutien aux jeunes en difficulté
- ⇨ Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (notamment via la cellule de veille éducative)
- ⇨ Mettre en œuvre le dispositif de réussite éducative
- ⇨ Développer des actions visant à la remobilisation scolaire des jeunes, à favoriser l'estime de soi et à prévenir les troubles de l'apprentissage
- ⇨ Soutenir les actions associatives favorisant la réussite scolaire et le renforcement de la parentalité

Contribuer à l'insertion professionnelle des habitants les plus éloignés de l'emploi

- ⇨ Soutenir le développement de chantiers d'insertion sur le territoire
- ⇨ Continuer autant que possible de s'inscrire dans le dispositif des clauses d'insertion
- ⇨ Développer des actions pour favoriser la mobilité physique et psychologique dans une visée d'insertion professionnelle
- ⇨ Lutter contre les freins sociaux à l'insertion professionnelle

Accompagner les publics les plus fragilisés et lutter contre les phénomènes d'isolement

- ⇨ Développer des actions favorisant les liens intergénérationnels
- ⇨ Développer des actions visant la mixité sociale, culturelle et de genre
- ⇨ Développer des actions visant à lutter contre l'isolement des séniors, des familles monoparentales…
- ⇨ Renforcer l'accès aux savoirs de base, aux droits et services de proximité
- ⇨ Favoriser l'accès aux soins de premier recours aux habitants du quartier

Favoriser un égal accès des habitants à la culture et au sport

- ⇨ Continuer à développer les représentations d'artistes hors les murs, au sein du quartier des Martinets
- ⇨ Développer une médiation culturelle favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées
- ⇨ Développer des actions incitant à la curiosité culturelle et à la mobilité des personnes en dehors du quartier
- ⇨ Développer des actions favorisant l'accès aux activités sportives et contribuant à la mixité de genre

Poursuivre et développer la démarche de co-élaboration de l'action publique avec les habitants

- ⇨ Continuer d'associer les habitants aux projets développés par la commune et plus particulièrement dans le cadre des aménagements urbains et de la gestion urbaine de proximité

Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier

- ⇨ Favoriser la résorption de l'habitat privé indigne
- ⇨ Développer des actions contribuant au développement du lien social et au vivre ensemble dans le quartier

- ⇨ Améliorer le cadre de vie et préserver les investissements urbains déjà réalisés à travers la gestion urbaine de proximité
- ⇨ Finaliser la rénovation du quartier des Martinets avec une intervention renforcée sur le cœur de quartier (voir interventions urbaines ci-dessous)
- ⇨ Participer à la coproduction de la tranquillité publique (cellule d'appui du contrat local de sécurité)
- ⇨ Organiser les moyens d'écoute et de communication auprès des habitants, d'accès au droit, d'assistance et de médiation sociale
- ⇨ Mettre en place des actions visant à prévenir la délinquance et à développer la citoyenneté
- ⇨ Lutter contre le sentiment d'insécurité, développer la présence sociale sur le quartier des Martinets
- ⇨ Lutter contre la récidive (travail d'intérêt général, mesure de réparation pénale)

Les objectifs stratégiques du volet urbain / Les Martinets

Eléments issus de l'étude urbaine et sociale

- ⇨ **La poursuite de la requalification de l'habitat et de sa diversification** par l'adaptation du parc en termes d'accessibilité et d'économie d'énergie (poursuite des isolations par l'extérieur des bailleurs Oise Habitat soit 389 logements et de la SA HLM du département de l'Oise soit 99 logements), la poursuite des réhabilitations sur le patrimoine non encore concerné (environ 200 logements pour Oise Habitat et 99 pour la SA HLM)

- ⇨ **La poursuite du désenclavement du quartier** en travaillant sur la lisibilité des cheminements, sur la signalétique, sur la connexion entre les espaces verts

- ⇨ **La clarification du statut des espaces extérieurs** par un travail sur les pieds d'immeubles, les espaces résidentiels, les espaces verts peu qualifiés…

- ⇨ **L'affirmation de la trame viaire** par la requalification de l'avenue Gabriel Péri, l'amélioration des cheminements piétons sur l'Avenue Anatole France…

- ⇨ **La résorption d'une problématique importante et persistante** liée au stationnement par la création de nouvelles places de stationnement et la redistribution de certaines

- ⇨ **La valorisation des équipements publics et commerciaux** par la clarification et la sécurisation des accès (écoles), l'amélioration des façades, la valorisation des équipements de proximité (sportifs et de loisirs)

- ⇨ L'inscription dans une logique **de développement durable et de participation des habitants** tout au long du projet comme objectifs transversaux

- ⇨ **Le renforcement de la centralité existante** autour de la Mairie Annexe, du centre commercial et du centre social Huberte d'Hoker. Une des ressources de la vie de quartier et de la vie communale se situe au niveau du Centre social ; installé depuis 2012 dans ce quartier, le travail actuel porte, certes, sur le développement des activités, mais l'ambition est de réussir l'ouverture de l'équipement sur la place publique existante, qui aujourd'hui mérite un aménagement spécifique et réfléchi ; les actions culturelles hors les murs sont l'axe d'intervention des équipes.

Extrait de l'étude urbaine et sociale sur le quartier des Martinets

Une intervention globale et transversale nécessaire sur le cœur des Martinets pour renforcer la centralité et l'image positive du quartier

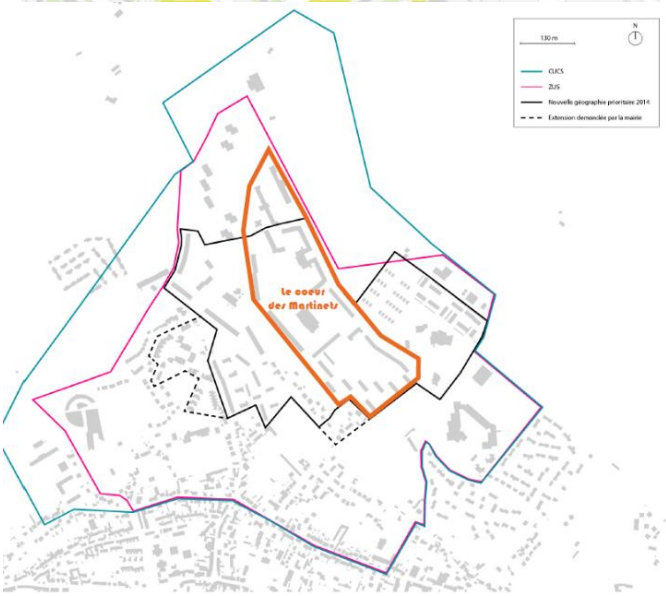

Bien que le bilan soit globalement positif sur les aménagements réalisés dans le cadre du PRU, l'évaluation menée met l'accent sur la nécessité de **finaliser la rénovation du quartier**. Les précédentes interventions du PRU se sont en effet concentrées sur les franges du quartier. Le diagnostic effectué a donc permis d'identifier un secteur à forts enjeux : **le « cœur des Martinets ».**

Il s'agit avant tout d'y **poursuivre les réhabilitations de logements**. La rue des Champs, le secteur Gabriel Péri, l'avenue Anatole France et l'impasse de la Garenne concentrent 389 logements non rénovés pour le parc Oise Habitat (principal bailleur de la ville). Ces secteurs côtoient des lotissements neufs et des bâtiments rénovés lors de la précédente programmation. Il s'agit donc ici, en plus d'améliorer les conditions de logement des habitants, de lutter contre le sentiment d'inégalité de traitement qui émerge au sein de la population. Le parc de la SA HLM du département de l'Oise comprend également dans le quartier prioritaire 99 logements attendant une réhabilitation. Les rénovations à entreprendre concernent aussi les parties communes avec notamment pour la SA HLM un travail supplémentaire sur les espaces réservés aux ordures ménagères.

La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur. Les premières vagues d'isolation par l'extérieur sur le parc de Oise Habitat ont permis de réduire de 30 % la consommation d'énergie et d'autant les factures des locataires. Les travaux sont donc à poursuivre sur les logements d'Oise Habitat et à initier sur le parc de la SA HLM du département de l'Oise.

Cette orientation fait partie d'un enjeu transversal à l'ensemble du projet urbain et social qui vise à prendre en compte **les préoccupations environnementales** en intégrant dans la réflexion des éléments favorisant un développement durable du quartier. Outre les habitations, les espaces publics qualifiés sont également en contraste avec certaines zones non traitées. L'étude a mis en **exergue des espaces extérieurs qui font l'objet d'une appropriation forte par les habitants mais qui se sont considérablement dégradés avec le temps**. Le sentiment d'inégalité de traitement se

fait ici particulièrement ressentir lors des échanges avec la population. Le programme urbain vise donc à **requalifier et résidentialiser** ces zones pour que l'usage social qu'il en est fait soit pérennisé et pour restaurer une égalité de traitement.

Le rééquilibrage de l'offre en équipements de proximité de loisirs et de sport est également nécessaire. La carte ci-contre met en effet en avant un déficit de cette offre dans la zone

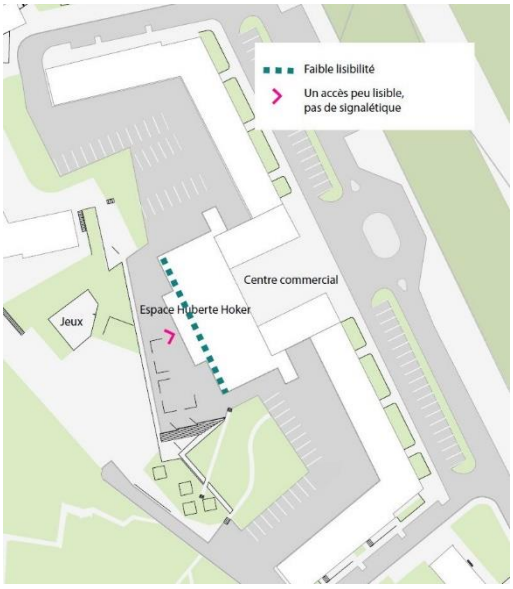

située entre l'avenue Anatole France et Gabriel Péri.

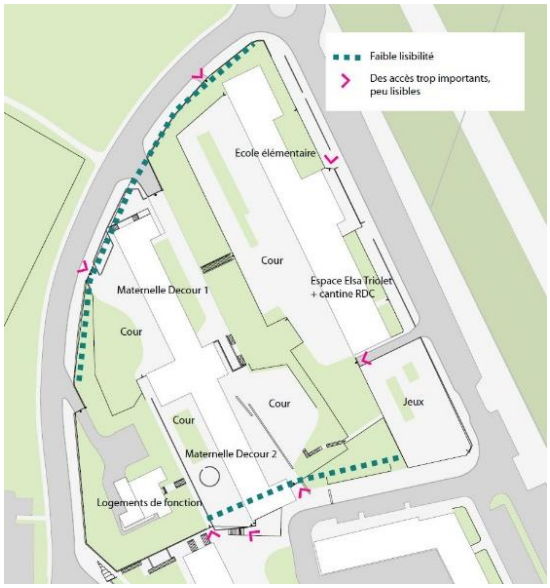

Si la politique de la ville engagée depuis plus de 25 ans a permis d'homogénéiser la présence d'équipements publics sur l'ensemble de la commune, certains, situés en cœur de quartier, nécessitent toutefois **d'être davantage mis en valeur car trop isolés**. C'est notamment le cas du **Centre social communal Huberte d'Hoker** qui se situe en plein cœur du quartier, à l'arrière du centre commercial des Martinets, et qui a **vocation à rayonner sur l'ensemble de la ville.** Un travail est ici nécessaire sur le parvis et sur la signalétique afin de rendre plus lisible et dynamique cet espace particulièrement important pour la vie du quartier et de la ville. L'enjeu est ici de **renforcer la centralité existante autour de la mairie annexe, du centre commercial et du centre social Huberte d'Hoker.** En lien étroit avec le fonctionnement du centre social, **l'ambition est de réussir l'ouverture** de l'équipement sur la place publique existante qui aujourd'hui mérite un aménagement qualitatif sécurisé spécifique, répondant aux besoins des usagers de l'espace public.

Centre social Huberte d'Hoker

La même problématique est constatée au niveau de l'école Decour située à proximité, les trop nombreux accès, leur caractère peu accueillant et le manque de signalétique doivent être traités. Un travail est également à mener dans le cadre du programme social pour renforcer le lien entre cet établissement scolaire et les parents d'élèves. Des actions de soutien à la parentalité pour les parents les plus démunis face à leurs enfants sont également envisagées.

Cette zone du quartier (Centre commercial des Martinets, Centre social et école Decour) qui a fait l'objet de nombreux diagnostics en marchant avec les habitants, connait de manière générale des problématiques particulièrement importantes en matière de **stationnement anarchique, de présence de voitures ventouses et de fluidité de la circulation**, cette problématique s'étend de façon très marquée sur l'avenue Gabriel Péri. Des aménagements sont donc nécessaires pour parvenir à résorber ces dysfonctionnements tout en développement une démarche de prévention situationnelle sur certains espaces peu sécurisants.

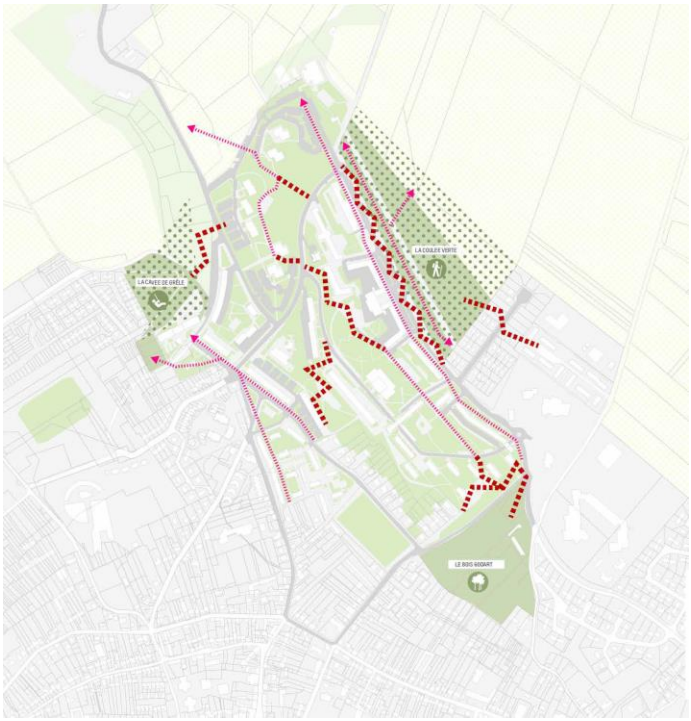

Si d'importants travaux sur les axes structurants périphériques ont permis de relier davantage le quartier des Martinets au reste de la ville et de l'agglomération, un travail important reste à mener quant **aux nombreuses impasses et au manque de lisibilité des chemins** ne favorisant pas la circulation et l'ouverture du cœur de quartier au reste du territoire. Des travaux de renouvellement sont également nécessaires pour parvenir à réintégrer parfaitement le quartier prioritaire au reste de la commune et de son territoire d'agglomération en confortant les liaisons inter-quartiers.

De plus, les connexions entre les nouveaux aménagements paysagers réalisés dans le cadre du précédant PRU sont à mettre en valeur afin d'en favoriser l'appropriation par la population (voir le schéma ci-contre).

Synthèse des enjeux du Diagnostic

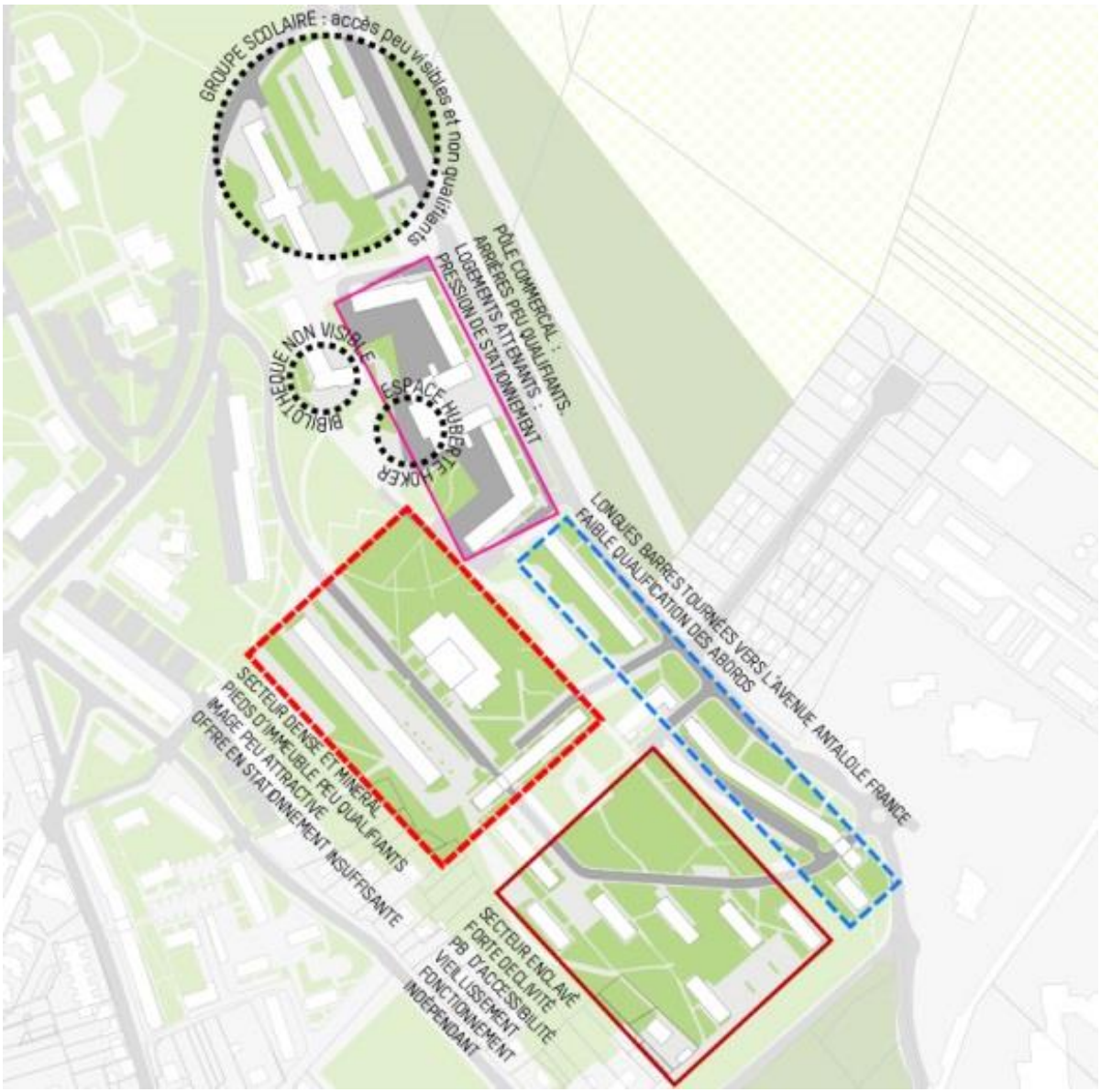

Les interventions proposées sont multiples

- CONFORTEMENT DES CHEMINEMENTS : NOUVEAU REVÊTEMENT, LUMINAIRE, MOBILIER (MAIN COURANTE / BANCS)
- CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE
- REORGANISATION DU SATIONNEMENT ET / OU CREATION
- ESPACE PUBLIC QUALITATIF A CREER OU RENFORCER
- AMELIORATION DE L'OFFRE EN JEUX
- RÉSIDENTIALISATION DES PIEDS D'IMMEUBLE

Communauté d'Agglomération Creilloise

Ville de Nogent-sur-Oise

LES COTEAUX

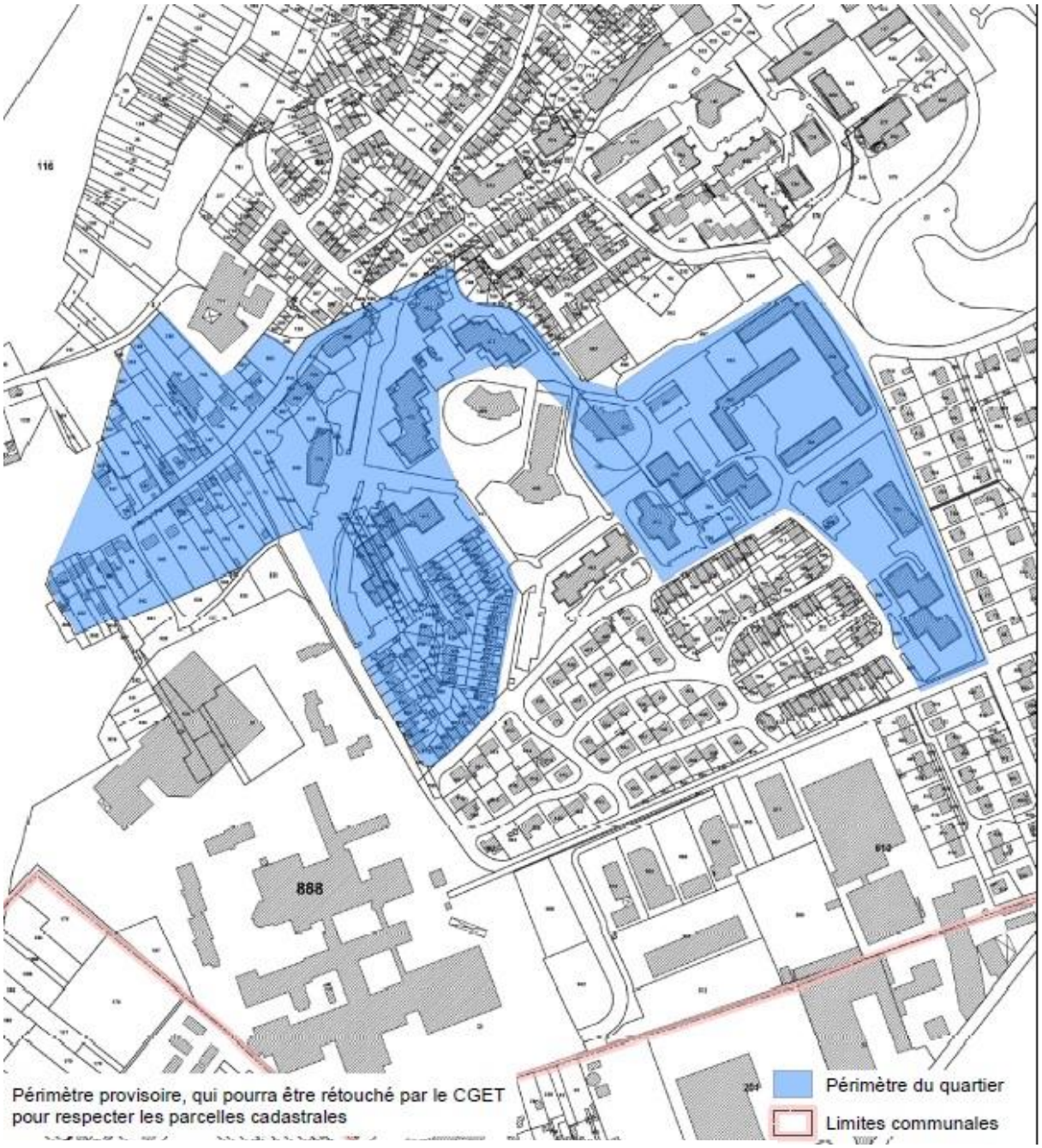

Source : CGET, périmètre au 13/11/2014

Photographie du territoire vécu des Coteaux

Hors QPV en italique

Equipements
Service Culturel de la Ville
Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus
Résidence St Exupéry
Police nationale
Foyer Sonacotra
ADOMA
Relais de quartier jeunes adultes

Espaces commerciaux/économiques
Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus
Restaurant et traiteur Seson
PIMMS de l'agglomération creilloise
La Place des 3 Rois et ses commerces

Transports structurants
Service du STAC

Equipements scolaires et enfance
Lycée Marie Curie
Cantine des Coteaux
Groupe scolaire des coteaux
Groupe scolaire des Granges
Collège Herriot

Espaces publics ou à vocation publique
Parc Hébert
Espaces de jeux et espaces publics ponctuels

Equipements sportifs
Gymnase Marie Curie
Gymnase des Coteaux
Gymnase des Granges

En projet
Nouvel espace commercial des Coteaux (2019)
Nouvel ensemble immobilier des Coteaux (2019)
Nouvel équipement socio-culturel et sportif (ANRU)

Equipement communal structurant à l'échelle du quartier des Coteaux
Mairie
Médiathèque
Les temps d'arts (équipement socio-culturel)
OMCE
Château des Rochers
Service Jeunesse
Centre Nautique
CCAS

Chiffres-clés / Les Coteaux

- 2 600 habitants en 2010
- Plus de 90% de logements locatifs sociaux

Indicateur	Les Côteaux	Ville de Nogent-sur-Oise	CAC
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages en 2010	**12,4%**	11,3%	13,5%
Part des ménages d'une personne en 2010	**30,3%**	29,4%	30,6%
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales en 2012	**34,7%**	41,7%	32,8%
Part d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle en 2012	**23,5%**	25,5%	20,4%
Part de la population bénéficiaire de la CMUC en 2013	**19%**	13,7%	15,2%
Taux de chômage en 2010	**22,9%**	17,1%	20%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2010	**44,2%**	35%	35,2%
Taux d'activité des femmes en 2010	**57,1%**	60,6%	61%
Part des habitants sans diplôme en 2010	**37%**	30,4%	33,9%
Revenu fiscal médian par UC en 2010	**9 300€**	14 541€	12 826€

Monoparentalité et isolement

- Des indicateurs proches du niveau communal, et des chiffres légèrement plus favorables qu'à l'échelle de la CAC
- Toutefois, une disparité forte entre les deux IRIS : 44% de personnes seules sur l'IRIS des Côteaux, contre 22% sur l'IRIS des Granges ; et une plus forte part de familles monoparentales sur les Granges (15,4%)

Précarité

- Une situation plus favorable qu'à l'échelle de la commune concernant la dépendance aux aides sociales et le RSA socle, mais des taux qui restent supérieurs à ceux observés sur la CAC
- Une part plus importante de bénéficiaires de la CMUC qu'aux échelles communale et intercommunale
- Des indicateurs de précarité plus importants sur l'IRIS des Granges (37% d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales)

Emploi, revenus et dynamisme économique

- Un fort taux de chômage en comparaison à Nogent, et une situation encore plus difficile concernant les jeunes de 15-24 ans (44%, contre 35% à Nogent et sur la CAC), et sur l'IRIS des Granges (26% de chômage et 55% chez les 15-24 ans)
- Un faible taux d'activité des femmes (57%), même s'il reste proche des taux de Nogent et de la CAC
- Davantage de femmes actives sur l'IRIS des Coteaux (63%)
- Un revenu fiscal médian par unité de consommation très faible en comparaison aux autres échelles : plus de deux fois inférieur au revenu fiscal médian par UC observé sur le département

Education

- Une forte part d'habitants sans diplôme en comparaison à la CAC et à Nogent, et plus particulièrement sur l'IRIS des Granges

Enjeux prioritaires pour le quartier des Coteaux (anciennement ZUS Obier-Granges) identifiés dans le diagnostic

Forces	Faiblesses
Un positionnement géographique favorable • Proximité de la gare de Creil, du centre-ville, du centre d'affaires SARCUS et du Parc Hébert La Jeunesse de la population du secteur Granges Un niveau d'équipement important : • Présence d'un relais de quartier et de nombreux équipements (Les Temps d'Art) qui seront relocalisés dans le cadre du PRU • Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus • Création d'un PIMMS au sein de l'ex-hotel SARCUS (Point d'information médiation multi-services) Une très forte volonté de travailler sur l'insertion professionnelle et aller vers **l'emploi durable** Un tissu associatif fort	**Une population fragile** sur le plan économique Une sur-représentation des non diplômés par rapport à la ville Nogent sur-Oise dans les 2 secteurs des Obiers et Granges Une situation sur l'IRIS Granges plus préoccupante que dans l'IRIS Obiers : • Sur Granges : taux de familles monoparentales élevé • Des poches de précarité autour des Granges et de la rue Jean Jaurès • Une situation face à l'emploi préoccupante : Un taux de chômage des jeunes (55%) et seniors (21%) plus élevés dans le secteur Granges, Taux d'activité » des femmes de 54% aux Granges
Opportunité	**Menaces**
• Potentiel en termes de positionnement stratégique : ZAC Gournay , Passerelle, Gare Cœur d'agglo • Un potentiel en **termes de création d'activités économiques** avec le centre SARCUS (**ESS)** • Un projet de village sportif ?	• **Une réduction des périmètres prioritaires des Obiers et de Granges et une situation préoccupante sur l'IRIS des Granges** • **Délinquance** (tranquillité publique) qui se concentre notamment sur le centre commercial (qui doit être détruit) et sur le secteur des Granges • Attirer des bailleurs privés afin de diversifier l'offre de logements et donc agir sur la mixité sociale

Orientations prioritaires pour le quartier des Coteaux

Projets sociaux et urbains

- ⇨ **Nouveau centre commercial sur le secteur CURIE (prévu en 2017-2021)**

Suite à la démolition programmée du foyer ADOMA, de nouvelles tours, à dimensions plus modestes, verront le jour dans ce secteur. Le projet actuel est d'y implanter des commerces en rez-de-chaussée, à la place du centre commercial. Des commerces de proximité seront recherchés (boulangerie, tabac-presse, etc.) pour répondre aux besoins de la population.

- ⇨ **Eco-Village sportif sur le quartier OBIER (2018-2020) combinant l'extension du gymnase de l'Obier à un nouvel équipement socio-culturel pour l'association Les temps d'art**

- ⇨ **Redessiner les cheminements dans les quartiers Obier et Granges pour faciliter l'accès et améliorer la lisibilité des itinéraires et désenclaver notamment le quartier de l'Obier.**

Cohésion sociale

- ⇨ **Récréer des lieux de rencontre, de vie pour favoriser le « vivre ensemble »**

Economie et emploi

- ⇨ **Porter les projets créateurs d'emploi**

Pour la vie économique du quartier, deux projets nous permettent d'envisager les fondations d'un développement local : le Centre d'Affaires, par son implantation et ses activités, permettra de développer la vie du quartier ; dans un second temps, le renouveau du centre commercial Curie a pour objectif la redynamisation du commerce de proximité, aujourd'hui quasi inexistant dans ces quartiers.

En ce qui concerne l'emploi, un premier travail d'information et de sensibilisation est effectué dans les relais de quartier. Celui-ci doit être développé. Une articulation forte est à imaginer entre la formation et l'emploi sur le territoire, mais aussi avec la création d'entreprise.

La collectivité a enfin œuvré sur l'insertion professionnelle par l'intervention de chantiers d'insertion sur ces territoires.

Nogent Sur Oise
Mission urbaniste coordonateur PRU Obier Granges-
Plan pilote actualisé
Atelier Choiseul
Valerie Patrimonio
Ech. 1/7000
Juin 2014

Communauté d'Agglomération Creilloise
Ville de Nogent-sur-Oise

LES ROCHERS-L'OBIER

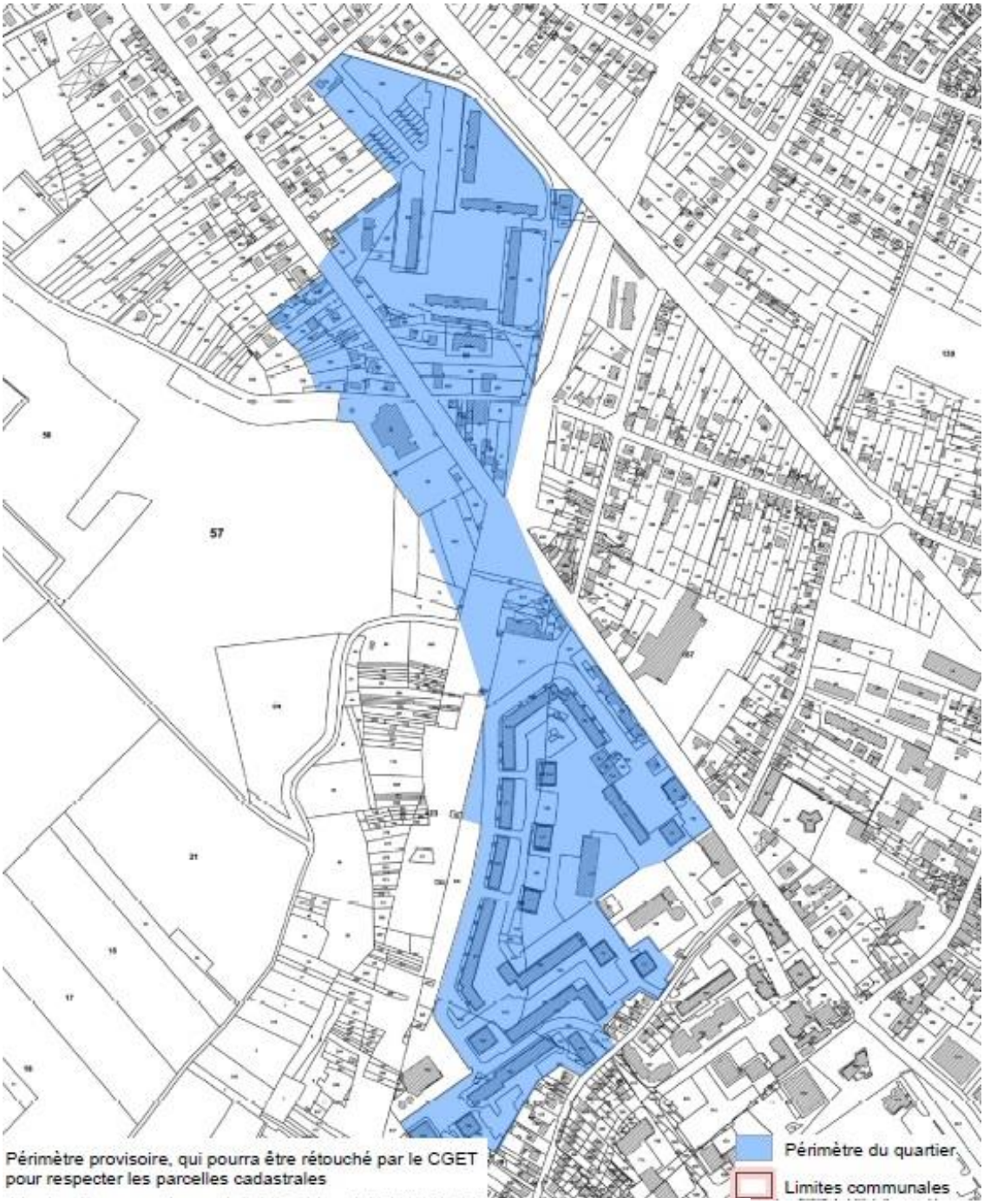

Source : CGET, périmètre au 13/11/2014

Photographie du territoire vécu des Rochers

Equipements
Chaufferie
Centre Municipal Artur Rimbaud (CMAR)

Espaces commerciaux/économiques
Place des 3 Rois

Equipements scolaires et enfance
Maison de la petite enfance
Groupe scolaire les Obiers
Groupe scolaire Jean Moulin
Collège Berthelot

Espaces publics ou à vocation publique
Espaces publics ponctuels et cheminements piétons

Equipements sportifs
Gymnase les Obiers
Gymnase Jean Moulin
Gymnase Berthelot

En projet
Nouveau village sportif autour du gymnase des Obiers (2019)
Nouveau local Les Temps d'Art (2019)

Equipement communal structurant à l'échelle du quartier des Rochers
Relais de quartier jeunes adultes
Mairie
Médiathèque
OMCE
Château des Rochers
Service Jeunesse
Centre Nautique
CCAS

Chiffres-clés / Les Rochers

- 3 230 habitants en 2010
- entre 45% et 70% de logements locatifs sociaux

Indicateur	Les Rochers-L'Obier	Ville de Nogent-sur-Oise	CAC
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages en 2010	**10,1%**	11,3%	13,5%
Part des ménages d'une personne en 2010	**30,9%**	29,4%	30,6%
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales en 2012	**35,4%**	41,7%	32,8%
Part d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle en 2012	**23,2%**	25,5%	20,4%
Part de la population bénéficiaire de la CMUC en 2013	**15,9%**	13,7%	15,2%
Taux de chômage en 2010	**18,1%**	17,1%	20%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2010	**37,6%**	35%	35,2%
Taux d'activité des femmes en 2010	**59,8%**	60,6%	61%
Part des habitants sans diplôme en 2010	**34,1%**	30,4%	33,9%
Revenu fiscal médian par UC en 2010	**8 600€**	14 541€	12 826€

Monoparentalité et isolement

- Des familles monoparentales légèrement moins représentées qu'à l'échelle de Nogent et de la CAC, mais plus présentes sur l'IRIS de l'Obier (12,6%)
- Des situations contrastées entre IRIS concernant la part des personnes seules : 44% sur les Coteaux, contre 18% sur Saulcy-Commanderie-Fonds de Nogent et 34% sur l'Obier

Précarité

- Une situation plus favorable qu'à l'échelle de la commune concernant la dépendance aux aides sociales et le RSA socle, mais des taux qui restent supérieurs à ceux observés sur la CAC
- Une part plus importante de bénéficiaires de la CMUC qu'aux échelles communale et intercommunale
- Des bénéficiaires des aides sociales plus fortement représentés sur l'IRIS de l'Obier (39% d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales contre 30% sur les Coteaux et 35% sur Saulcy)

Emploi, revenus et dynamisme économique

- Un taux de chômage inférieur à celui observé sur la CAC mais légèrement supérieur au taux communal ; il est plus fort sur l'IRIS de l'Obier (20,6%)
- Un fort chômage des jeunes, plus particulièrement sur les IRIS de l'Obier (43%) et Saulcy (41%), alors qu'il s'élève à 27% sur l'IRIS des Coteaux
- Un faible taux d'activité des femmes, dont 21% sont au chômage. Des disparités entre IRIS : le taux de chômage des femmes s'élève à 26,4% sur l'Obier contre 16% sur les Coteaux et 19,5% sur Saulcy
- Un revenu fiscal médian très faible, plus de deux fois inférieur au revenu fiscal médian par UC observé sur le département

Education

- Une forte part d'habitants sans diplôme en comparaison à la CAC et à Nogent, plus particulièrement sur l'IRIS de l'Obier (39%)

Enjeux prioritaires pour le quartier des Rochers (ancien périmètre ZUS) identifiés dans le diagnostic

Forces	Faiblesses
Un projet de rénovation urbaine qui a permis une **transformation du quartier** (*les réalisations de l'AFL et de Picardie Habitat, les aménagements des espaces extérieurs, le city stade, l'arrière du bâtiment G…)* et d'introduire une présence importante de la commune dans le quartier (halte-garderie, centre Arthur Rimbaud) et de médiateurs **Une mixité renforcée à travers :** • La diversification de l'habitat (logements sociaux, accession sociale à la propriété, AFL) • Des locaux commerciaux L'école Jean Moulin, centre d'animation du quartier qui bénéficie d'une **classe Passerelle** et du Programme de Réussite éducative Le CMAR, véritable pilier du quartier.	Un **relatif enclavement géographique** du quartier à l'échelle de la commune, en contre-bas de l'axe de circulation de la rue Faidherbe et délimité par la RD 200 à l'est (question de la sécurisation des accès de pose avec le tunnel sous la RD) Des difficultés d'accès à l'emploi pour une partie de la population du fait des difficultés de mobilité physique et psychologique Des **difficultés persistantes de la copropriété** malgré une intervention importante depuis le début des années 2000 : • Une évolution de la dette de la copropriété • Des difficultés persistantes concernant l'assainissement • Une faible visibilité sur l'évolution de l'occupation Des **difficultés dans la gestion quotidienne** du quartier : • Beaucoup de dépôts sauvages d'encombrants et problématique de stationnement ➔ GUP • La persistance d'une petite délinquance
Une volonté de prolonger le PRU, bâtiment Faidherbe (initialement prévu dans le PRU1) Une **offre commerciale** à stabiliser pour l'utiliser comme levier pour attirer des habitants au-delà de ceux du quartier : se doter d'une stratégie ? La vocation des locaux commerciaux est une opportunité importante pour le projet Une mixité sociale de fait, à faire vivre pour **dynamiser la vie de quartier**	**L'évolution de la situation financière de la copropriété** : • Un nombre croissant de propriétaires bailleurs liées aux difficultés de vente des logements • Une difficulté à obtenir des informations de l'administration judiciaire Une vigilance à maintenir sur le **cadre de vie du quartier**, pour ne pas entraver le processus de diversification en cours encore fragile (la moitié des logements vendus) Un parc de logement qui se dégrade rapidement pour ceux n'ayant pas bénéficié de subvention
Opportunités	**Menaces**

Orientations prioritaires pour le quartier des Rochers

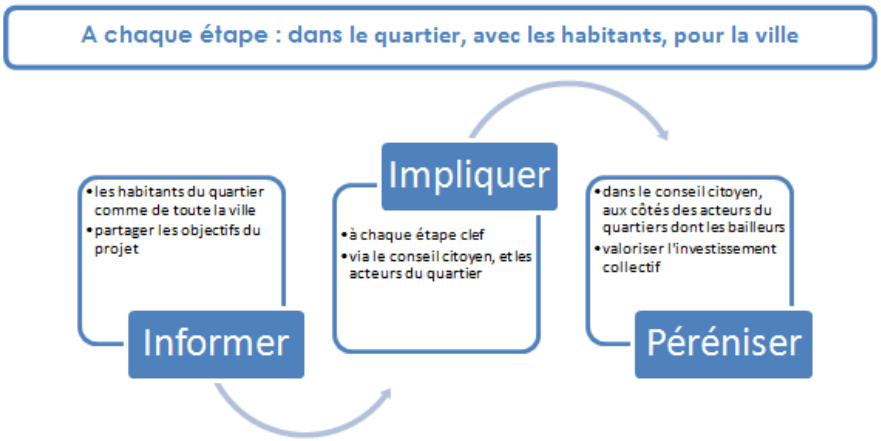

La commune a candidaté au NPNRU, dans ce dispositif elle souhaite agir sur 3 volets :

1. Le volet socio-économique

Sur l'expérience des précédents PRU, plusieurs activités économiques ont été introduites dans les quartiers afin d'une part de recréer du vivre ensemble dans le quartier, d'autre part ouvrir les quartiers vers la ville en attirant des populations hors quartier. Parallèlement, cette volonté permet aussi d'accompagner des porteurs de projet et faire effet levier dans leur projet.

Le NPNRU aura pour ambition d'agir plus fortement dans les quartiers traités, qui plus est la ville s'attachera notamment à concentrer son action sur des équipements d'attraction, en particulier l'espace culturel du château des Rochers qui de par son positionnement est le trait d'union entre les quartiers prioritaires de la ville. Il s'agira avec ce lieu de développer l'économie culturelle sur les bases d'un premier projet appelé studio son & vidéo qui connaît déjà à son échelle un certain succès et attrait.

Vues extérieures de l'ECCR

2. Le volet réhabilitation énergétique

Consciente de la nécessité d'une action publique volontaire en faveur de la sobriété énergétique afin en premier lieu d'agir sur les consommations de CO_2, et en second lieu redonner du pouvoir d'achat aux

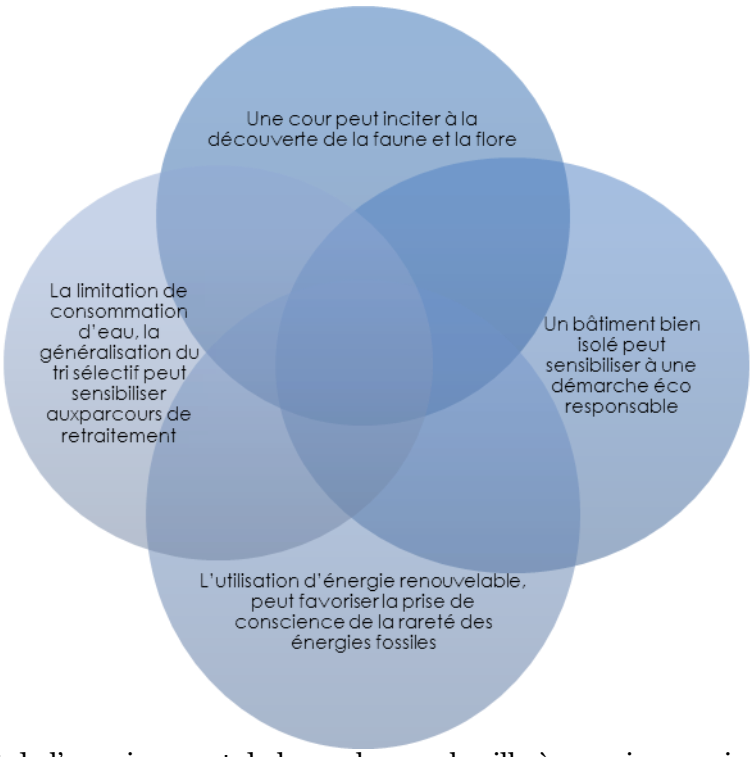

foyers qui souffrent de l'accroissement de leurs charges, la ville à son niveau agira également sur ces équipements publics en particulier les équipements scolaires.

Ce projet en partenariat étroit avec les bailleurs, doit permettre à ces derniers de s'inscrire dans le NPNRU et de faire effet levier sur leur projet. Dans la mesure du possible, la ville réfléchira également à une solution pour impliquer les copropriétés qui ne disposent pas de d'une organisation structurée, à l'image des dispositifs habitat existants (OPAH, etc.)

Enfin, les travaux doivent impliquer les populations afin que les travaux puissent participer à la sensibilisation des publics et l'appropriation des enjeux.

3. Le volet « finalisation » de la rénovation du quartier des Rochers

Conscient de l'effort conséquent sur le quartier des Rochers, la ville constate une fragilité persistante sur ce quartier, notamment en raison d'une copropriété encore soutenue largement par la puissance publique. Aussi, cette dernière intervention publique vise à consolider les investissements consentis. L'axe majeur consistera à stabiliser le fonctionnement de la copropriété et notamment réduire sa taille. Une copropriété plus petite devrait permettre une gestion plus simple. Aussi, la ville développe une stratégie afin de créer des partenariats avec des bailleurs afin qu'ils interviennent et deviennent acquéreurs d'un ensemble d'appartements. Parallèlement, il s'agira de traiter l'inachevé du premier PRU en traitant le bâtiment « Faidherbe ». Enfin, le projet s'attachera à « rendre le quartier à la ville » en remaniant la mobilité du quartier afin de favoriser les liens entre le quartier et la ville, notamment le cœur de ville.

Légende
Arrêt de bus à implanter
Renforcement Eclairage Public
Passage sous la RD200 à réhabiliter
Ligne Bus à créer
Aménagement de carrefour
Création de mobilier urbain "Vert"

Communauté d'Agglomération Creilloise
Ville de Nogent-sur-Oise

PARC DE LA VALLEE

Quartier de vigilance

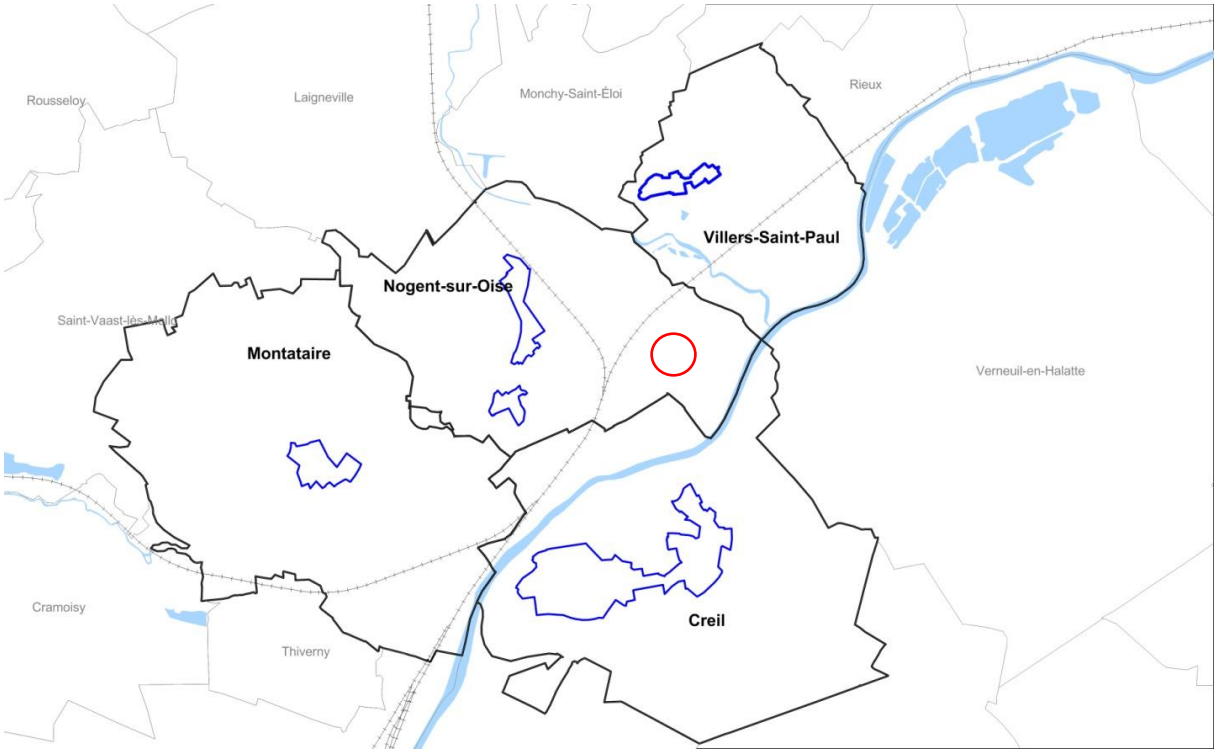

La Ville de Nogent-sur-Oise souhaite voir inscrire ce quartier dans le contrat de ville au regard des problématiques qui y sont identifiées.

Chiffres-clés / Parc de la Vallée

Le Parc de la vallée constitue un sous ensemble du quartier Carnot.
Le quartier Carnot est un périmètre stratégique, concerné par plusieurs opérations de requalification sensiblement liées à l'avenir et au développement de la commune : Gare cœur d'agglo et l'OAP du PADD. Le parc de la vallée est situé au cœur du périmètre de l'OAP.

Caractéristiques du parc de logements

137 logements
Dont 10 MI , 97 collectifs en 9 barres de 4 étages, 1 tour de 9 étages et 30 logements

Typologies :
18 T1, 19 T2, 53 T3, 32 T4, 15 T5
Total financement PALULOS.

Années de construction :
1959 : 10 MI + la tourde 30 logts ;
1962 : 50Col ;
1967 : 47 col ;

Dynamique démographique

- Age moyen de la population

2945 habitants, 1404 hommes et 1541 femmes
0-19 ans : 23.43% (parmi lesquels 14.53% ont de 0 à 10 ans)
20-64 ans : 56.30%
+65 ans : 20.27%

- CSP et taux de chômage

330 demandeurs d'emploi inscrits à pole emploi
1281 salariés dont 721 hommes et 560 femmes. 22% ont moins de 25 ans, 59% ont entre 25 et 50 ans, 19% ont 50 ans et plus. 27.47% de ces salariés sont étrangers (69%hommes et 31%femmes).
6.1% chefs d'entreprises et cadre
18,3% salariés des professions intermédiaires
36.3 % employés
35.4% ouvriers
2,6% apprentis
1.3% non classés

Précarité

1591 bénéficiaires de la CMU, 557 bénéficiaires des prestations légales (CAF) (=557 allocataires pour 1553 personnes couvertes), parmi ces bénéficiaires 86 familles monoparentales, 125 percevant le RSA. Toujours parmi ces 557 bénéficiaires de prestations légales, il y a 145 allocataires dont le revenu est constitué à 50% par des prestations sociales et 81 dont les prestations sociales représentent 100% des revenus.

Emploi et dynamisme économique

Centre commercial AUCHAN récemment restructuré et agrandi. Les commerces situés de l'autre côté de l'avenue de l'Europe sont en déshérence et font l'objet de l'une des intentions de l'OAP.

Scolarité et équipements publics

Complexe sportif Georges LENNE (pôle sportif majeur de la commune)
Crèche Carnot avec nouvelle restauration, école Carnot
Piscine Nogent-Villers
Relais de quartier jeunes adultes Carnot

Enjeux prioritaires pour le quartier Parc de la Vallée

La ville est en discussion avec l'OPAC, bailleur du parc de la vallée, afin d'engager un retour des abords du parc de la vallée à la ville. L'entretien de ces abords n'était pas suffisant, la ville espère ainsi agir sur la qualité des espaces et donc sur la qualité de vie des habitants. Non loin, une opération de rénovation des logements ICF du quartier carnot (dit quartier des cheminots) a pour déjà bénéficier à l'attractivité du quartier. Toutefois, le parc de la vallée n'ayant pas été traité cela renforce l'isolement subi des habitants.
Parallèlement, la proximité avec des activités économiques dynamique (Auchan) ne bénéficie pas aux habitants, notamment sur les questions d'emploi, alors que ces mêmes habitants estiment en subir les effets collatéraux (flux de véhicules, livraisons, etc.)

Zone du territoire nogentais en devenir, puisque foncier disponible et bien desservi par les axes routiers. Toutefois, la reconnaissance de ce quartier comme prioritaires risque de créer une situation à deux vitesses, et donc l'effet d'un développement d'un pôle économique au détriment des habitants.

Forces	Faiblesses
Situation géographique Bonne desserte Proximité des équipements Apparait comme un site stratégique pour le développement de la ville sur elle même	Absence de mixité, isolement Bâti de 1959 exclu des opérations de renouvellement urbain du fait de sa situation géographique Paupérisation de ses locataires
Opportunités	**Menaces**
Le site est en OAP **Retour des abords dans le domaine public communal (OPAC aujourd'hui)**	*Zone en évolution, besoin de maitrise afin d'impliquer et prendre soin de la population*

Communauté d'Agglomération Creilloise

Ville de Villers-Saint-Paul

BELLE VUE - BELLE VISEE

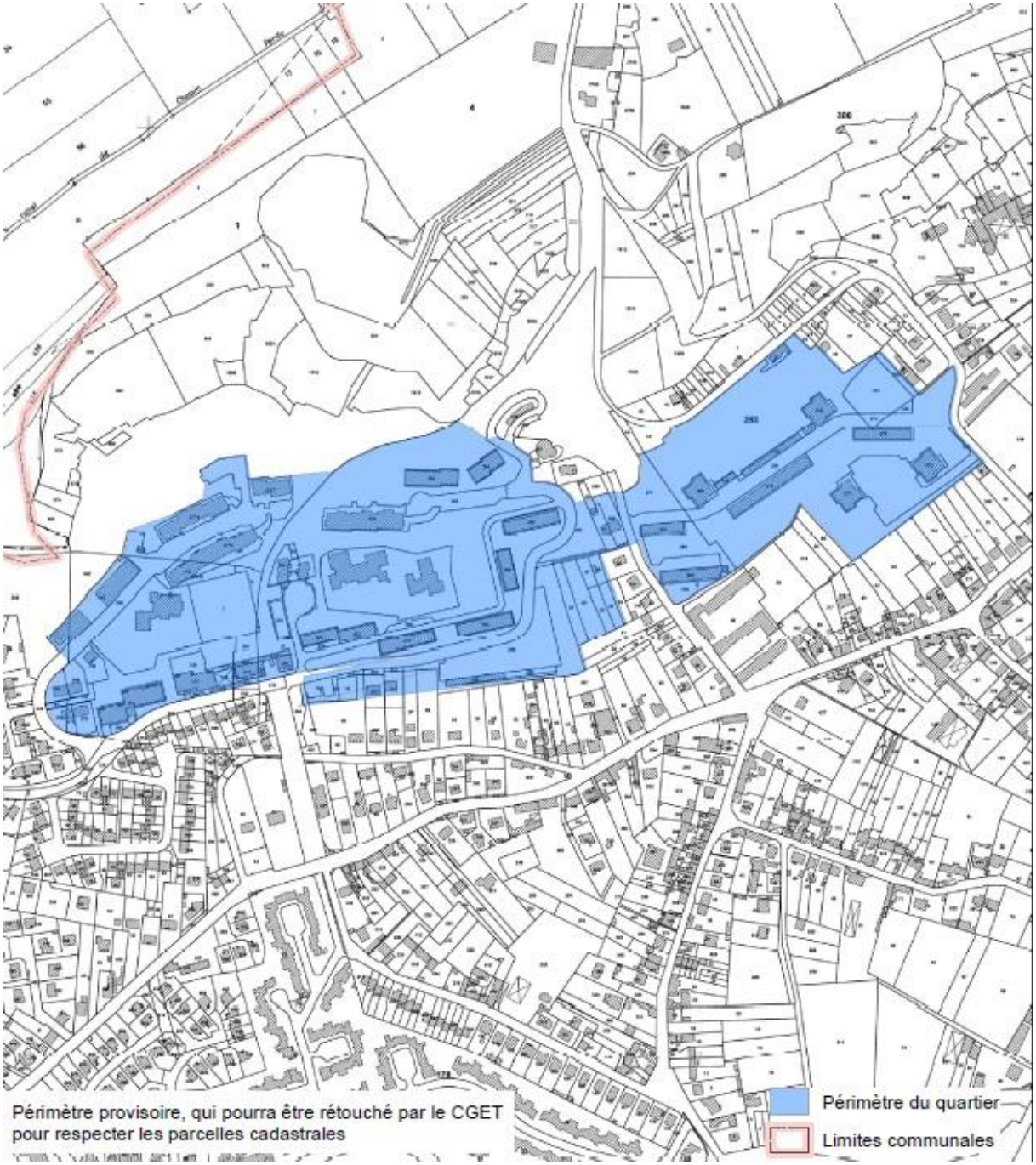

Source : CGET, périmètre au 13/11/2014

Photographie du territoire vécu de Belle Vue - Belle Visée

Hors QPV en Italique

Equipements
Mairie
1 bureau de Poste
1 antenne Oise Habitat
Bibliothèque Colette
Centre d'Economie Sociale et d'Aide Municipale (Epicerie sociale)
1 salle de quartier (la Glacière)

Espaces commerciaux/économiques
Présence d'une boulangerie à proximité de la partie Belle Visée
Présence d'une supérette dans la partie Bellevue

Transports structurants
3 arrêts de la ligne D du Service de Transports de l'Agglomération Creilloise (dont 1 situé dans le quartier)
1 arrêt SNCF

Equipements scolaires et enfance
Maison des Lutins (Crèche)
2 écoles maternelles (Jean Rostand / *Jean Moulin*)
3 écoles élémentaires (Jean Rostand / *Jean Moulin* / Saint-Exupéry)
Collège Emile Lambert
PMI

Espaces publics ou à vocation publique
Parc de la Brèche
Place François Mitterrand (place de la Mairie)

Equipements sportifs
1 City-stade
Stade Petenot
Gymnase Emile Lambert
Gymnase Gaston Lepite
Complexe Henri Salvador

En projet
Construction d'une nouvelle crèche (relocalisation de l'existante dans de nouveaux locaux)

Chiffres-clés / Belle Vue - Belle Visée

- 2 210 habitants en 2010
- Moins de 45% de logements locatifs sociaux

Indicateur	Belle Vue – Belle Visée	Ville de Villers-Saint-Paul	CAC
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages en 2010	**17,8%**	10,9%	13,5%
Part des ménages d'une personne en 2010	**28,8%**	26,7%	30,6%
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales en 2012	*Données indisponibles*	27,7%	32,8%
Part d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle en 2012	*Données indisponibles*	17,5%	20,4%
Part de la population bénéficiaire de la CMUC en 2013	*Données indisponibles*	10,6%	15,2%
Taux de chômage en 2010	**27,6%**	18,6%	20%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2010	**45%**	36%	35,2%
Taux d'activité des femmes en 2010	**61%**	64,1%	61%
Part des habitants sans diplôme en 2010	**37,6%**	26,9%	33,9%
Revenu fiscal médian par UC en 2010	**10 800€**	16 066€	12 826€

Monoparentalité et isolement

- Une part importante de familles monoparentales : un taux bien supérieur à celui observé à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle de la CAC (alors que les familles monoparentales sont moins représentées à Villers-Saint-Paul qu'à la CAC
- Des personnes seules moins représentées sur le quartier qu'à l'échelle intercommunale, mais une proportion supérieure à celle de Villers-Saint-Paul

Précarité

- Ces données ne sont pas disponibles dans les bases de données INSEE infracommunales

Emploi, revenus et dynamisme économique

- Comme dans les autres quartiers, un taux de chômage bien supérieur à celui observé à l'échelle de la commune et de la CAC, et qui concerne un taux considérable de jeunes de 15-24 ans (45% de jeunes au chômage, contre 35% sur la CAC)
- Un taux d'activité des femmes égal à celui observé sur la CAC, et supérieur à celui observé dans les autres quartiers, mais qui reste inférieur au taux communal.
- Villers-Saint-Paul est la commune de la CAC où le revenu médian par UC est le plus élevé : sur le quartier de Belle Vue-Belle Visée, il toutefois reste largement inférieur au niveau communal
- Le revenu médian par UC le plus élevé des quartiers prioritaires de la CAC

Education

- Presque 38% d'habitants sans diplôme, un chiffre de 10 points supérieur à celui observé sur la commune

Enjeux prioritaires pour le quartier de Belle Vue - Belle Visée identifiés dans le diagnostic

Forces	Faiblesses
L'inscription du quartier dans une **commune attractive** disposant de nombreux atouts : • Pour les familles : crèche, accueil périscolaire, restauration scolaire, bibliothèque, cyberbase, épicerie sociale (CESAM) • En termes d'accessibilité : présence d'une gare Un **dispositif de réussite éducative** efficace Des **ménages en moyenne moins précarisés que dans le reste des QPV de l'agglomération**	Un quartier localisé sur les coteaux de la commune : • Une **fréquence faible de la desserte** par les transports en commun • Une structure urbaine tend à donner au quartier un **aspect refermé sur lui-même** (notamment côté Bellevue) Des **difficultés économiques et sociales** avec une situation relativement défavorable du nord par rapport au sud de la ville (taux de chômage plus élevé, part des actifs non diplômés importante, familles monoparentales), Une **absence de structure dédiée à la cohésion sociale**, au vivre ensemble au sein du quartier (centre social actif mais hors quartier avec une difficulté à faire venir les habitants de BV-BV)
Opportunités	**Menaces**
Une **association de jeunes** sur laquelle d'appuyer pour dynamiser la vie de quartier	Une présence de la commune à renforcer sur le secteur (à travers des actions délocalisées du centre social) pour éviter une **tendance au repli sur soi** de la population

Orientations prioritaires pour le quartier de Belle Vue - Belle Visée

Favoriser la réussite des parcours éducatifs de tous

- ⇨ Poursuite du travail autour de la réussite Educative
- ⇨ Accès de tous les élèves des écoles aux nouvelles technologies numériques
- ⇨ Amélioration qualitative de l'accueil des enfants au périscolaire
- ⇨ Construction d'une crèche

Améliorer l'orientation des jeunes

- ⇨ Création d'un Point Informations jeunesse 16/25 ans

Agir sur les freins à la mobilité et les phénomènes d'isolement

- ⇨ Projet Aide au permis (en contrepartie d'un travail d'intérêt général ou d'un engagement citoyen)
- ⇨ Améliorer l'information du public quant aux dispositifs déjà existants sur le territoire (tarifs STAC, aide Permis de conduire chez les jeunes et autres publics, garage solidaire, auto-école sociale)
- ⇨ Actions en direction des familles monoparentales

Améliorer l'accès aux droits et aux savoirs de base

- ⇨ Poursuite des ateliers de savoirs sociolinguistiques

Renforcer la prévention et l'accès aux soins

- ⇨ Diversification des actions « prévention / santé »

Favoriser le vivre ensemble

- ⇨ Reconduction du Fonds de Participation des Habitants

Améliorer le cadre de vie dans les quartiers

- ⇨ Poursuite et achèvement des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le quartier Bellevue engagés en 2007 en veillant à la qualité environnementale du projet
- ⇨ Construction d'une crèche

Limiter les incivilités dans les quartiers

- ⇨ Actions de prévention (notamment en matière de sécurité routière)

Conduire un travail autour des équipements et infrastructures permettant de renforcer une offre en direction des habitants

- ⇨ Association des parents dans la démarche préparatoire de définition des besoins en amont de la réalisation de la future crèche

Lever les freins à l'insertion

- ⇨ Projet Aide au permis (en contrepartie d'un travail d'intérêt général ou d'un engagement citoyen)

Innover pour favoriser l'implication et la participation de tous

- ⇨ Reconduction du Fonds de Participation des Habitants
- ⇨ Soutien à la vie associative

SIGNATAIRES

Pour l'Etat Monsieur Emmanuel BERTHIER	Pour la Communauté de l'Agglomération Creilloise, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN
Préfet de l'Oise Délégué Territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine Délégué Départemental de l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances	Président

Pour la Commune de Creil, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN	Pour la Commune de Montataire, Monsieur Jean-Pierre BOSINO
Maire	Sénateur-Maire

Pour la Commune de Nogent-sur-Oise, Monsieur Jean-François DARDENNE	**Pour la Commune de Villers-Saint-Paul, Monsieur Gérard WEYN**
Maire	**Maire**

Pour le Conseil Régional, Monsieur Claude GEWERC,	**Pour le Conseil Départemental, Monsieur Edouard COURTIAL,**
Président	**Président**

Pour le ministère public près le tribunal de grande instance de Senlis Madame Amélie Cladière	**Pour l'Académie d'Amiens, Madame Valérie CABUIL**
Procureur de la République	**Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités**

Pour l'Agence Régionale de Santé, Monsieur Christian DUBOSQ,	
'Directeur Général	

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Monsieur Philippe ENJOLRAS,	**Pour la Chambre des Métiers de l'Oise, Monsieur Zéphyrin LEGENDRE**
Président	**Président**

Pour la Chambre d'agriculture de l'Oise, Monsieur Jean-Luc POULAIN	**Pour le Pôle Emploi, Madame FERRARI**
Président	**Directrice Départementale du Pôle Emploi**

Pour la Mission Locale de la Vallée de l'Oise, **Monsieur Denis COURBOIN**	**Pour la Caisse des Dépôts et Consignations, Monsieur Jean-Claude DAVERDIN,**
Président	**Directeur Régional**

Pour la Caisse Nationale des Allocations Familiale, Madame Armelle PASTOURET,	**Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise, Monsieur Didier GONTIER**
Directrice	**Président**

Pour l'EPIDE, **Monsieur Bernard BELIN**	**Pour l'OPH OPAC de l'Oise, Monsieur Arnaud DUMONTIER,**
Président	**Président**

Pour l'OPH Oise Habitat, Monsieur Bernard DOMART,	**Pour l'ESH Logement Francilien, Monsieur Eric LAGUERRE,**
Directeur Général	**Directeur**

Pour l'ESH du Département de l'Oise, Monsieur Charles POUPLIN,	**Pour l'ESH du Beauvaisis, Madame Claire OLIVIER,**
Président	**Directrice Générale**

Pour le bailleur social OSICA, Monsieur Jean-Alain STEINFELD,	**Pour le bailleur social COALLIA, Monsieur Eric NICAISE**
Directeur Général	**Directeur de l'Unité Territoriale de l'Oise**

Pour l'ESH ICF Nord et Est	**Pour ADOMA, Monsieur Gilles FURNO,**
Directeur Général	**Directeur d'Etablissement Nord-Est**

Pour l'ESH Picardie Habitat,	
Président	

ANNEXES

1- Documents issus de l'élaboration du contrat de ville :

- Plan Stratégique Local
- Tableau de plan d'actions du contrat de ville et de priorisation des actions par les Communes de l'agglomération creilloise
- Tableau d'indicateurs pour l'observatoire des quartiers

2- Documents cadre pour l'intervention des partenaires dans le contrat de ville

- Fiches actions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
- Conventions interministérielles
- Conventions Etat / Opérateurs
- Délibération de principe du 26 septembre 2014 et son annexe (Conseil Régional de Picardie)
- Contrat Territorial d'Objectif de la Région

3- Annexes obligatoires du contrat de ville (à formaliser pour la fin 2015)

- Pacte financier et fiscal de solidarité
- Annexe Financière
- Convention intercommunale de mixité sociale (article 8 de la Loi du 21/02/2014)
- Charte d'engagement avec les bailleurs sociaux : « GUP contre exonération de TFPB »
- Protocole de préfiguration NPNRU puis convention de renouvellement urbain

Tableau de plan d'actions du contrat de ville et de priorisation des actions par les Communes de l'agglomération creilloise

Tableau d'indicateurs pour l'observatoire des quartiers

Fiches actions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie

CA Creilloise

Accompagner les jeunes des quartiers dans des parcours d'éducation artistique et culturel, pour un continuum de la crèche à l'Université.

La réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte	**Objectif opérationnel : Faire une place aux jeunes dans la vie du quartier et les rendre acteurs de leurs projets**
Pilotes	Education Nationale et Drac de Picardie
Partenaires de l'action	- Les partenaires porteurs : DRAC, DSDEN, Conseil Général. - Les partenaires chargés de la mise en œuvre : les acteurs culturels (équipements, artistes…)
Objectif stratégique	- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants aux arts et à la culture - Proposer aux enfants la rencontre d'œuvres et d'artistes, ainsi que la pratique vivante, matérielle, concrète d'une expression artistique dans l'ensemble des domaines de la culture et des arts, à la fois patrimoniaux et contemporains. - Assurer aux élèves un parcours d'éducation artistique et culturelle qui leur permettra, à partir de l'école, de découvrir les ressources culturelles de leur environnement et de les fréquenter hors temps scolaire - Assurer la cohérence des actions développées en temps scolaire et hors temps scolaire.
Résultats attendus	Mise en place de partenariats entre les écoles des quartiers prioritaires et les structures culturelles .
Quartier(s) ou sites concerné(s)	Les quartiers prioritaires de la CAC
Droit commun mobilisable	- Education nationale (clea) - DRAC (clea) – BOP 224 - Conseil Général - Conseil Régional
Crédits spécifiques mobilisables	- Crédits Politique de la ville DDCS - Crédits politique de la ville du Conseil Général.
Échéancier	Toute l'année.
Indicateurs de suivi	Le nombre de projets réalisés, le nombre d'enfants concernés, la restitution des projets (expositions…)
Indicateurs de performance	Le nombre d'enfants inscrits dans une structure culturelle.

CA Creilloise

La culture comme vecteur de cohésion sociale

Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par des actions de médiation et de sensibilisation portées par des équipes artistiques et/ou des établissements culturels

Objectif opérationnel	Faire de la culture une dimension à part entière de la dynamique des quartiers
Pilote	Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC) , Autre ???
Partenaires de l'action	Les partenaires porteurs : service culture Les partenaires chargés de la mise en œuvre : les établissements culturels possédant un contrat d'objectif pluriannuel ; les structures culturelles et les équipes artistiques
Contexte	Les quartiers de la politique de la ville restent encore assez fermés à la culture. L'objectif est donc d'inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière plus spontanée, et de les accompagner à la découverte de nouvelles formes artistiques.
Objectif stratégique	- Inclure les habitants dans le processus créatif (par le biais des résidences d'artistes) - mettre en place des journées de formation commune à destination des enseignants et des animateurs de centres de loisirs pour la conduite de projets culturels (mieux connaître les pratiques artistiques) - renforcer les dispositifs existants en matière culturelle à destination des jeunes (Les saisons du cinéma ; Passeurs d'Image ; Les Portes du temps, Festivals…) - valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel
Résultats qualitatifs attendus	- Autonomie des habitants dans leur fréquentation des structures culturelles et amélioration de la connaissance de l'offre culturelle. - Augmentation de la mixité des publics dans le cadre des actions ou projets culturels proposés. - Augmentation des collaborations entre les structures de proximité et les équipements avec conventions d'objectifs, autour de la programmation.
Droit commun mobilisable	DRAC : BOP 224 – BOP 131 CR Culture CG Culture

	ville
Crédits spécifiques mobilisables	-DRAC : crédits dédiés à la politique de la ville bop 224 dont les résidences - Crédits politique du CR ?? - crédits politique de la ville du Conseil Général - ville
- Échéancier	Saison culturelle (septembre à juin) sur toute la période du Contrat de Ville.
Les indicateurs	- nombre d'habitants intégrés dans le processus créatif et retour qualitatif par les équipes de médiation - statistiques de fréquentation des structures culturelles (origine géographique, âge, sexe, première inscription…)

Conventions interministérielles (Extrait du tableau de bord des conventions interministérielles – Source : http://www.ville.gouv.fr/?conventions-objectifs)

Convention	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	BOP	Indicateur	Valeur cible nationale
Emploi	Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents de ZUS	Priorisation des jeunes résidents des ZUS dans les entrées sur le dispositif "emplois d'avenir"	102	Part des jeunes résidents des ZUS/QPV dans les entrées	30%
		Augmentation de la part des résidents en ZUS parmi les bénéficiaires de CUI secteur marchand et maintien de la part actuelle pour les bénéficiaires de CUI secteur non marchand	102	Part des résidents en ZUS/QPV parmi les signataires de CUI secteur marchand	12%
			102	Part des résidents en ZUS/QPV parmi les signataires de CUI secteur non marchand	Maintien de la valeur actuelle : 13,2%
	Expérimenter un outil spécifique de lutte contre les discriminations	Expérimentation du dispositif des emplois francs sur 10 sites dès 2013 et sur une durée de 3 ans	147	Nombre de bénéficiaires	5000
	Assurer la présence des services de Pôle Emploi dans les quartiers populaires	Implantation de points de contact physiques dans les QPV (sites du réseau propre de Pôle emploi ou missions d'accueil et d'information relayées par des partenaires (réseau des espaces mutualisés de service au public)	102	Part des ZUS/ QPV couverts par des points de contact physique (sites du réseau propre de pôle emploi ou missions d'accueil et d'information relayées par des partenaires)	100%
Economie sociale et solidaire	Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique	Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique		Nombre d'habitants des ZUS/QPV entrants dans les SIAE	
Education	Réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire	Développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans	140	Part des postes affectés à la scolarisation des moins de 3 ans créés dans les écoles des ZUS/QPV	25%
		Plus de maîtres que de classes	140	Part des postes créés dans les écoles des ZUS/QPV	25%

Convention	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	BOP	Indicateur	Valeur cible nationale
Intérieur	**Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes**	Doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population et d'interventions sociaux en commissariat et gendarmerie en les affectant prioritairement dans les ZSP et les quartiers de la politique de la ville	**176**	Nombre de délégués cohésion police population dans les ZUS/QPV	
			FIPD	Nombre d'intervenants sociaux en QPV/ZUS	
	Renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers	Meilleur accompagnement des agents dans leurs prises de fonctions en améliorant la connaissance des territoires dans les quartiers les plus exposés aux phénomènes de délinquance et aux enjeux de sécurité	**176** **152**	Nombre des agents affectés en ZUS ayant bénéficié d'une formation pour améliorer leur connaissance des QPV	
		Coordonner l'extension des ZSP avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville	**176** **152**	Nombre des ZSP couvrant un QPV	
Santé Affaires sociales	**Améliorer l'accès aux soins de premier recours**	Favoriser l'activité de nouveaux médecins dans les quartiers prioritaires, en sécurisant leurs deux premières années d'installation		Taux de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale exerçant au bénéfice des habitants des QPV	
		Favoriser le regroupement des professionnels de santé pour faciliter une prise en charge complète et coordonnée des patients et pour créer des conditions d'installation attractives	**ARS (FIR)**	Nombre de structures d'exercice regroupé dans les QPV	
	Développer les initiatives de prévention	Renforcer l'accès à la prévention des enfants scolarisés dans les quartiers prioritaires		Nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville pour lesquels les résultats des examens de prévention et de dépistage réalisés entre 5 et 6 ans donnent lieu à une exploitation annuelle	
	Territorialiser les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la CNAF	Promotion du développement des modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans	**CNAF**	Nombre de place de crèches nouvelles créées dans les QPV et nombre de places de crèches rénovées dans ces quartiers	

Convention	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	BOP	Indicateur	Valeur cible nationale
Droits des femmes	**Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**	Promotion de la méthodologie des marches exploratoires dans les QPV.	**147 FIPD**	Nombre de marches exploratoires de femmes	
	Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Prendre en compte les QPV dans l'expérimentation des territoires d'excellence de l'égalité professionnelle		Nombre de QPV inscrits dans les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle	
	Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers	Favoriser l'accès des femmes des QPV au fonds de garantie pour l'initiative des femmes	**137**	Nb de femmes des quartiers bénéficiaires du FGIF	
Jeunesse	**Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs**	Mise en place de nouveaux critères d'attribution des subventions d'équipement ou de fonctionnement pour favoriser l'implantation des fédérations omnisports et augmenter le nombre de licenciés, développer la mixité, augmenter le taux d'équipements sportifs dans les QPV	**219 CNDS**	Nb de licenciés sportifs résidant dans les ZUS/QPV	
			219 CNDS	Nombre de licenciés sportifs (femmes) résidant dans les ZUS/QPV	
		Réforme par le CNDS des critères d'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement permettant de concentrer les moyens vers les territoires sous-dotés ou les publics connaissant le plus de difficultés pour accéder à la pratique sportive, tels que les QPV	**219 CNDS**	Part des crédits du CNDS affectés dans les ZUS/QPV	
	Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes	Augmentation de la part des jeunes de QPV en service civique	**163**	Part des jeunes des ZUS/QPV en service civique	
Transports	**Amélioration de la desserte par les transports collectifs des QPV**	Mise en œuvre des projets retenus dans les deux premiers appels à projets TCSP	**203**	Mesure de l'avancement opérationnel de la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville par les projets retenus dans le cadre des deux premiers appels à projets	

Convention	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	BOP	Indicateur	Valeur cible nationale
Défense Anciens combattants	**Adaptation du réseau des RLJC à la nouvelle géographie prioritaire**	Sur la base de l'analyse conduite par les deux ministères sur les implantations des RLJC et les besoins identifiés dans les quartiers prioritaires, renforcement et territorialisation de l'action des RLJC sous la responsabilité du déléguée ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC)	**212**	Nombre d'actions mises en œuvre par les RLJC en direction des jeunes résidant en QPV	
	Adaptation des actions mémorielles au contexte des quartiers prioritaires	Favoriser l'accès des publics de la politique de la ville à des initiatives en particulier à finalité pédagogique dans le cadre des deux cycles mémoriels du 70° anniversaire de la II° GM et du centenaire de la I° GM	**167**	Nombre d'initiatives impliquant des jeunes desQPV dans le cadre des deux cycles mémoriels du 70° anniversaire de la II° GM et du centenaire de la I° GM	
Justice	**Prévenir la récidive**	Généralisation dans chaque TGI du principe de conventions entre les services de la justice et les bailleurs sociaux, afin de développer les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi (TIG ou travail non rémunéré dans le cadre d'alternatives aux poursuites, mesures pénales, peine)	**182** **107**	Nombre de protocoles signés favorisant la réparation rapide du préjudice subi dans le cadre de conventions entre les services de la justice et les bailleurs sociaux,	
	Contribuer à la lutte contre les discriminations dans les QPV	Systématisation sur les territoires de la PV du partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits (permanences dans les MJD, intervention de magistrats référents sur les discriminations, actions de formation)	**101**	Nombre de protocoles signés ou d'accords visant à lutter contre les discriminations, dans le cadre d'un partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits	
Artisanat, Commerce, Tourisme	**Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires**	Renforcer l'inscription des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les filières de formation de l'artisanat	**134**	Part des jeunes résidant en ZUS parmi les jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat	
	Renforcer les implantations commerciales et favoriser l'artisanat dans les quartiers prioritaires	Associer et mobiliser les réseaux des chambres des métiers et de l'artisanat et des chambres de commerce et de l'industrie à l'action publique en faveur des quartiers		Nombre de CCI et de CMA ayant signé un contrat de ville	
	Renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires	Renforcer la mobilisation du FISAC	**134**	Nombre de projets FISAC sélectionnés et financés en ZUS	
Culture et Communication	**Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles**	Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication		Part des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle allouée aux actions développées dans les QPV	30%

Conventions Etat / Opérateurs

Conseil Régional de Picardie – délibération du 26 septembre 2014 et documents annexes (cf partie engagement)

Contrat de Plan Etat – Région 2015 – 2020

Contrat Territorial d'objectifs (CTO) du Pays du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise et du Conseil Régional de Picardie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE

ars
Agence Régionale de Santé
Picardie

PICARDIE

oise
LE DÉPARTEMENT

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

Ville de
Nogent-sur-Oise
Nogent, vivre vraiment !

Montataire
VILLE DE L'OISE

VILLERS SAINT PAUL

CCI OISE

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PICARDIE

Caisse
des Dépôts

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance
Maladie
OISE

ALLOCATIONS
FAMILIALES

pôle emploi

MLVO
Mission Locale de la Vallée de l'Oise
Préparons l'avenir des jeunes

OPAC
DE L'OISE

oise
habitat

Logement Francilien
Groupe Logement Français

S.A. HLM
du département
de l'Oise

adoma
L'insertion par le logement

icf
HABITAT

coallia
pour l'insertion, vers l'autonomie

GROUPE SNI
OSICA

PICARDIE
HABITAT
GROUPE PROCILIA
Action Logement

S.A. d'H.L.M. du BEAUVAISIS